

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE « NOUVEAU RÉGIME DE L'AIDE » À L'ÉPREUVE DES FAITS :
DU CONSENSUS DE WASHINGTON À LA DÉCLARATION DE PARIS

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
GABRIEL GOYETTE-CÔTÉ

SEPTEMBRE 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à ma directrice, Madame Bonnie Campbell, sans qui ce mémoire n'aurait pas été possible. Ses encouragements, son encadrement mais surtout sa confiance en moi ont été des éléments essentiels de la réussite de ce projet. Votre intelligence, les multiples apprentissages que j'ai pu faire à vos côtés et la passion que vous m'avez insufflée pour la poursuite de la connaissance au-delà des apparences resteront à jamais déterminants pour le chercheur que je suis devenu à votre contact.

Mes remerciements vont également aux membres de ma famille qui sont la source de mes dispositions en égard de la connaissance et de la recherche, et plus particulièrement à Line pour ses encouragements constants et pour m'avoir donné la force de continuer quand je ne la trouvais plus en moi. Merci également à Fanny pour sa présence désormais si essentielle et les challenges que son intelligence et son excellence représentent.

Merci enfin à Christian Deblock qui m'a donné ma première chance en recherche et m'a ouvert la voie sur laquelle je suis aujourd'hui. Malgré nos différends théoriques, côtoyer un aussi éminent intellectuel et un enseignant aussi inspirant fut une expérience formatrice exceptionnelle qui m'a permis d'apprendre beaucoup tant sur l'économie politique internationale, que sur l'enseignement, mais plus important encore, sur moi-même. Je lui suis à jamais redevable.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES ACRONYMES	vii
RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LE RÉGIME DE L'AIDE À L'ÉPOQUE DU CONSENSUS DE WASHINGTON	22
1.1 Les conditions d'émergence du consensus de Washington.....	24
1.2 Le contenu du consensus de Washington.....	29
1.3 La distinction entre consensus de Washington et néolibéralisme.....	36
CHAPITRE II	
LE RÉGIME DE L'AIDE À L'ÉPOQUE DE LA DÉCLARATION DE PARIS.....	39
2.1 Les origines de la <i>Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide</i>	40
2.1.1 Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI ^e siècle (1996).....	41
2.1.2 Sommet du Millénaire (2000).....	45
2.1.3 Consensus de Monterrey (2002).....	46
2.1.4 Forum de haut niveau de Rome sur l'harmonisation (2003).....	47
2.1.5 Table ronde de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats (2004)	50
2.2 La <i>Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide</i>	52
2.2.1 Les principes de la DP	53
CHAPITRE III	
OPÉRATIONNALISATION DES CONCEPTS.....	73
3.1 Opérationnalisation des concepts de la théorie des Régimes internationaux	73
3.1.1 Les normes et principes	74
3.1.2 Les règles et procédures.....	74

3.2	Analyse empirique des concepts.....	75
3.2.1	Les normes et principes dans le cadre du CW	76
3.2.2	Les normes et principes dans le cadre de la DP	78
3.2.3	Comparaison et analyse	81
3.2.4	Les règles et procédures dans le cadre du CW.....	86
3.2.5	Les règles et procédures dans le cadre de la DP	89
3.2.6	Comparaison et analyse	93
CONCLUSION.....		103
APPENDICE A		
LISTE DES PARTIES À LA DÉCLARATION DE PARIS.....		109
BIBLIOGRAPHIE		111

LISTE DES FIGURES

I.1	Évolution des montants d'APD décaissés par les membres du CAD depuis 1950 (en milliards américains de dollars courants)	p. 6
I.2	Définition de l'aide publique au développement selon l'OCDE	p. 14
I.3	Pays membres du CAD et leur niveau d'APD en milliards de dollars courants en 2007	p. 16
I.4	Mandat du CAD lors de sa création	p. 17
1.1	Évolution du taux directeur de la Réserve Fédérale (FED) de 1955 à 2007 ...	p. 26
1.2	Le consensus de Washington	p. 30
2.1	Les piliers de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide	p. 54
3.1	Évolution de l'APD fournie par les membres du CAD sous forme de support budgétaire en milliards de dollars américains courants	p. 91
3.2	Évolution des proportions de l'APD décaissée sous forme de projets et de programmes pour l'ensemble des membres du CAD de 1995 à 2008	p. 94
3.3	Évolution des taux de variation de l'APD bilatérale et multilatérale décaissée par les membres du CAD de 1980 à 2008	p. 96
3.4	Évolution du taux de variation du soutien aux ONG (nationales et internationales) par les membres du CAD de 1980 à 2008	p. 97
3.5	La sélectivité	p. 100

LISTE DES TABLEAUX

I.1	Liste des pays ayant régressé dans l'indice de développement humain entre 1980 et 2006	p. 2
I.2	Les perceptions des acteurs du secteur de l'aide au développement quant au « nouveau régime de l'aide » par niveau d'analyse	p. 9
2.1	Survol des conventions et rencontres préalables à la DP	p. 51
3.1	Comparaison des normes et principes du consensus de Washington et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide	p. 82
3.2	Comparaison des principales règles et procédures du consensus de Washington et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide	p. 93

LISTE DES ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
AP	Aide publique
APD (ODA)	Aide publique au développement (Official Development Assistance)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (fait référence au Groupe de la Banque mondiale)
CAD	Comité d'aide au développement
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
CW	Consensus de Washington
DP	Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EPI	Économie politique internationale
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FED	Federal Reserve System (aussi connu sous le nom Federal Reserve)
FMI	Fonds monétaire international
GAR	Gestion axée sur les résultats
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
IBW	Institutions de Bretton Woods (Groupe de la Banque mondiale et Fonds monétaire international)
IDE	Investissement direct étranger

IDH	Indice de développement humain
IFI	Institutions financières internationales (Groupe de la Banque mondiale et Fonds monétaire international)
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OI	Organisation internationale
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisation de la société civile
PAS	Programme d'ajustement structurel
PED	Pays en développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SLP	Stratégie de lutte à la pauvreté
UQAM	Université du Québec à Montréal
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques

RÉSUMÉ

Après l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques en 2005, les acteurs du régime de l'aide affirment qu'avec la mise en œuvre de cet accord, les changements au régime de l'aide sont tels qu'on assisterait à un changement de régime.

Accent mis sur la lutte à la pauvreté, sur l'efficacité de l'aide, appropriation locale au cœur des décisions concernant le modèle de développement et sa mise en œuvre, abandon de l'aide liée, remplacement des micro-conditionnalités par le principe de sélectivité et responsabilité mutuelle, les changements annoncés, pour ne nommer que ceux-là, sont effectivement nombreux et susceptibles de transformer de manière profonde et durable les façons de faire en matière de développement international.

Pour autant, s'agit-il d'un changement *de* régime au sens où l'entend la théorie des Régimes internationaux en Relations internationales ou y a-t-il plutôt changement *dans* le régime de l'aide? Ce mémoire tente de répondre à cette question en comparant le régime de l'aide au temps de ce qu'il est convenu d'appeler le consensus de Washington avec celui mis en place par la Déclaration de Paris en s'appuyant sur la littérature théorique développée autour des travaux de S. Krasner et J. Ruggie.

Mots clefs : Aide au développement, science politique, organisation internationale, Organisation pour la coopération et de développement économiques et théorie des Régimes internationaux.

INTRODUCTION

La réflexion à l'origine de ce mémoire s'ancre dans un large constat, au niveau des acteurs du régime de l'aide publique au développement (APD), d'échec des politiques de développement des pays dits en développement (PED)¹ depuis la crise de la dette dans les années 1980. « Échec de l'aide étrangère contre la pauvreté » titrait le quotidien *La Presse* en septembre 2008 rapportant que « L'aide échoue à lutter contre la pauvreté mondiale » allant jusqu'à publier qu'« elle est devenue une source de pouvoir des donateurs dans leurs relations avec les pays en développement. »² De nombreuses évaluations empiriques étayent ce constat et permettent d'illustrer la nature multidimensionnelle du phénomène.

Un des indicateurs les plus fréquemment utilisés pour évaluer les variations en matière de développement (compris hors du cadre restrictif de la simple croissance économique) est l'indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Cet indice multifactoriel³ permet de constater que depuis 1980, cinq pays, tous africains, ont régressé en termes de développement humain et que 15 ont connu le même sort depuis 1990. Ces pays sont détaillés dans le tableau I.1 ici-bas. Cependant, nombre d'autres ont connu une stagnation alors que le niveau des plus riches continuait de croître engendrant une décroissance relative des PED par rapport aux pays à économie avancée.

¹ L'expression « pays en développement » est le terme employé par le CAD dans ses documents. Cette institution étant au cœur de la problématique et de l'analyse dans ce mémoire, cette terminologie sera privilégiée ici malgré les problèmes inhérents à celle-ci puisqu'aucun terme n'est exempt de problème ou de connotation dans les études de développement pour désigner ces pays.

² Jooneed Khan, 2008, « Échec de l'aide étrangère contre la pauvreté », *La Presse* (Montréal), 15 septembre 2008, p. A 22.

³ L'IDH comprend un indicateur de croissance économique, un indicateur de niveau d'éducation et un indicateur d'espérance de vie, tous constitués de plusieurs sous-indicateurs pondérés. Programme des Nations unies pour le développement. *Technical note 1 : Calculating the Human Development Index*. [Pdf]. Adresse URL : < http://hdr.undp.org/en/media/HDR_20072008_Tech_Note_1.pdf > (page consultée le 25 novembre 2008)

Tableau I.1 : Liste des pays ayant régressé dans l'indice de développement humain entre 1980 et 2006

Depuis 1980	Depuis 1990
Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Swaziland, Zambie et Zimbabwe	Afrique du Sud, Botswana, Centrafrique, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Kenya, Lesotho, Moldavie, Ouzbékistan, Swaziland, Tadjikistan, Ukraine, République Démocratique du Congo, Zambie et Zimbabwe.

Source : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. *Base de données de la CNUCED*. [En ligne]. Adresse URL : < <http://hdrstats.undp.org/buildtables/> > (page consultée le 25 novembre 2008)

Si on envisage la pauvreté dans la perspective des institutions financières internationales (IFI), i.e. une perspective économique en terme de flux, on constate encore aujourd'hui que près de 51,4 %⁴ des travailleurs africains vivent avec moins d'un dollar par jour alors que cette proportion était de 55,5 % il y a une décennie. C'est également le cas de 31,5 % des travailleurs d'Asie du Sud (contre 51, % en 1997) et de 21,6 % des travailleurs en Océanie, une situation qui a très peu évolué en 10 ans alors que ce taux était de 22,9 %. Toujours concernant les flux économiques dans les PED, entre 2000 et 2006, 12 pays ont connu une décroissance du PIB par habitant et parmi ceux connaissant une croissance, on constate dans 19 d'entre eux que cet accroissement du PIB n'engendre pas une croissance équivalente de la consommation privée.⁵

Enfin, si on envisage la pauvreté dans une perspective de conditions de vie, le constat demeure. Par exemple, au niveau de la santé, on constate une recrudescence de certaines maladies dans différentes régions du monde. Ainsi, on a vu progresser le nombre de nouveaux cas de tuberculose par 100 000 habitants de 157 à 291 entre 1997 et aujourd'hui en Afrique subsaharienne⁶. Il ne s'agit que des cas dépistés. À ce sujet, l'ONU rapporte que :

⁴ Les statistiques sont de Organisation des Nations unies. 2008. *Objectifs du Millénaire pour le développement Rapport 2008*. [Pdf]. New York, p. 11. Adresse URL : < http://unstats.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2008/MDG_Report_2008_Fr.pdf > (page consultée le 25 novembre 2008)

⁵ Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. 2008. *The Least Developed Countries Development Report 2008*. New York, E.08.II.D.20. p. 75.

⁶ Organisation des Nations unies. *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2008*. New York : Secrétariat des Nations unies, p. 34.

« L’Afrique, la Chine et l’Inde cumulent ensemble plus de deux tiers des cas non dépistés de tuberculose. Les taux de dépistage ont stagné en Chine et en Inde en 2000. L’Afrique est encore plus loin du but. »⁷

L’objectif de cette démonstration n’est pas de laisser entendre que rien n’a été accompli via l’APD, mais bien de montrer que les résultats en la matière ne sont pas égaux d’une région à l’autre ou d’un secteur à l’autre⁸ et que les statistiques de croissance qui « démontrent » la réussite des politiques de développement masquent en fait une réalité plus complexe et nuancée. Car dans les faits, les avancées du développement restent majoritairement le fait de certaines régions qui tirent mieux leur épingle du jeu (comme l’Asie ou l’Amérique Latine) ou sont carrément le fait de biais statistiques⁹ induits par le poids important de deux pays à très forte croissance, à savoir la Chine et l’Inde.

Le régime¹⁰ actuel de l’aide est le résultat de l’évolution d’institutions, de théories du développement et de politiques publiques ayant été modifiées depuis leur adoption. L’agenda de développement a véritablement émergé comme objet légitime de réflexion et objectif politique au sortir de la Deuxième Guerre mondiale. À cette époque, il était pensé dans une perspective duale, à savoir la reconstruction de l’Europe et le développement des nouveaux États indépendants. On voit alors émerger des institutions qui formeront le nœud institutionnel du régime de l’aide en émergence à savoir les institutions financières internationales (IFI) de Bretton Woods en 1944 et, particulièrement dans le cas qui nous intéresse, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). C’est

⁷ *Ibidem.*

⁸ C’est notamment le constat fait par la Banque mondiale lors de l’évaluation des défis du développement. Banque Mondiale. 1991. *Rapport sur le développement dans le monde 1991*. Washington : [pdf] Adresse URL : < http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/1998/11/17/000009265_3981005112648/Rendered/PDF/multi0page.pdf > (page consultée le 29 novembre 2008)

⁹ Par biais statistique, nous référons au fait que le poids démographique et économique (en terme de PIB notamment) relatif de ces pays fait qu’ils comptent pour une proportion importante au sein des indicateurs et masquent ainsi les tangentes différentes d’autres États dont le poids statistique est moindre.

¹⁰ La notion de « régime » employée dans ce mémoire reprend la définition traditionnelle de la théorie des Régimes internationaux en Relations internationales et sera définie aux pages 10 à 12 du présent chapitre.

également l'époque de la constitution de l'Organisation européenne de coopération économique qui deviendra en 1961 l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cependant, comme l'illustrent les débats à Bretton Woods entre d'une part John Maynard Keynes, représentant le Royaume-Uni, et Harry Dexter White, représentant les États-Unis, tous deux partisans d'un modèle favorisant une reconstruction rapide de l'Europe et une pacification des rapports économiques entre États puissants¹¹, et d'autre part les représentants des pays moins développés (menés par la délégation mexicaine) qui favorisent une institution vouée au développement économique, le mandat d'origine favorisera la reconstruction de l'Europe malgré l'effort de guerre considérable de plusieurs pays en développement.

Avec l'intensification de la confrontation stratégique entre les économies planifiées et de marché dans le cadre de la Guerre froide et l'extension du bloc soviétique, la question du développement prend un tout autre sens et devient un outil géopolitique important pour conserver de nombreux PED dans les deux camps. On assiste alors à un accroissement de l'intérêt pour le développement de la part des économies dominantes qui mènera, d'une part à un accroissement des montants accordés (illustré par la figure I.1 à la page suivante), et d'autre part, à un besoin de coordination de l'action en matière de développement. C'est d'ailleurs à cette époque, 1960, que naît le Comité d'aide au développement (à l'origine le Groupe d'aide au développement) de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Parallèlement, on assiste à une croissance de la production intellectuelle et théorique sur la notion de développement et sur les stratégies pour l'atteindre¹².

¹¹ John M. Keynes et Cordell Hull, alors Secrétaire d'État américain, partagent une lecture commune de la Seconde Guerre mondiale comme reposant, entre autres, sur les antagonismes économiques nés de la Grande dépression de 1929 (période dite des dévaluations compétitives) et des conditions mises en place par le Traité de Versailles. Les institutions de Bretton Woods sont ainsi pour eux d'abord et avant tout destinées à contribuer à la pacification des relations entre grandes puissances, notamment par la reconstruction de l'Europe. Lire à ce sujet : John Maynard Keynes. 1971[1919]. *Economic Consequences of Peace*. Cambridge: The Royal Economic Society, 189 p. et Christian Deblock et Bruno Hamel. « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre » *Interventions économiques*, n° 26 (automne 1994), p. 9 à 42.

¹² Qu'on pense à Walt Whitman Rostow avec son livre *Les étapes de la croissance économique* en 1960 dont les enseignements seront largement repris par les praticiens du développement notamment

Malgré les montants importants qui seront depuis ce moment décaissés¹³ et les différents modèles de développement tentés, on assiste dans les années 1980 à l'éclatement de la crise de la dette dans beaucoup de PED pour des raisons qui renvoient à des logiques financières et économiques plus profondes¹⁴, et ce, malgré un accroissement rapide de l'APD à cette époque, croissance illustrée par le graphique I.1 à la page suivante.

En effet, la dette totale des pays d'Afrique subsaharienne en pourcentage des exportations passe de 180 % en moyenne pour la décennie allant de 1980 à 1990, à 250 % en 1991 et pour les mêmes périodes de 375 milliards de dollars américains à 517 milliards de dollars américains dans le cas de l'Amérique latine et les Caraïbes selon les Nations unies¹⁵.

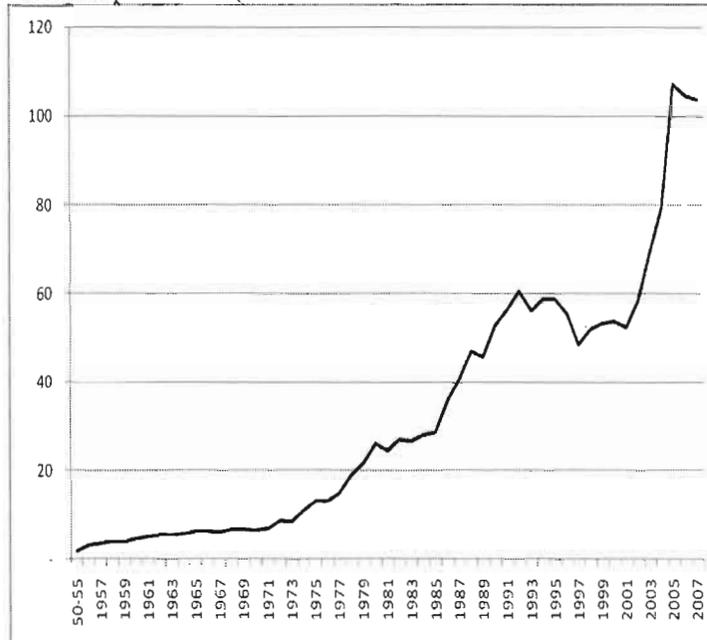
ceux de la Banque mondiale, à l'industrialisation par substitution des importations issue entre autres des travaux de Raul Prebisch et Hans Singer qui sera largement adoptée en Amérique Latine, de même qu'au *desarrollismo*, variante de l'ISI développée au Brésil par Celso Furtado et Fernando H. Cardoso, aux travaux de Albert Hirschman dont le livre *The Strategy of Economic Development* en 1958, aux travaux d'Anne Krueger sur la société des rentes, dont son article de 1974 *The Political Economy of the Rent-Seeking Society*, travaux qui seront largement utilisés par les IFI dans le développement de leurs stratégies relatives à la place de l'État dans l'économie, pour ne mentionner que ces quelques penseurs et théories.

¹³ Depuis 1950, il s'agit de plus de 1 714 milliards de dollars américains qui furent décaissés en APD par les membres du CAD ce qui exclut donc l'APD versée par le bloc soviétique et par tous les donateurs non membres du CAD. Calculs de l'auteur sur la foi des données de l'OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. *Net ODA from DAC countries from 1950-2007 (as of April 2008)*. [Excell] Adresse URL: <http://www.oecd.org/dataoecd/43/24/1894385.xls> (page consultée le 25 novembre 2008)

¹⁴ Philippe Norel et Eric St-Alary. 1988. *L'endettement du Tiers Monde*. Montréal : Éditions St-Martin, 188 p.

¹⁵ Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement. 2008. *Trade and Development Report 2008*. New York, p. 172.

Figure I.1 : Évolution des montants d'APD décaissés par les membres du CAD depuis 1950 (en milliards de dollars américains courants)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 2008. *Net ODA from DAC countries from 1950-2007 (Avril 2008)*.

Les PED avaient bénéficié d'un accès facile à des prêts à faibles taux lors des années précédentes dans le contexte des chocs pétroliers¹⁶ et se retrouvaient alors en défaut de paiements. Se développera alors, pour plusieurs raisons politiques¹⁷, théoriques¹⁸ et économiques¹⁹ un consensus, plus tard appelé consensus de Washington (CW), sur les

¹⁶ Les banques internationales ont alors un surplus de liquidités induit par l'afflux de pétrodollars et se doivent de les prêter. De plus, plusieurs banques centrales importantes pratiquent de bas taux d'intérêt pour tenter de contrer la crise initiée par le choc pétrolier (ce qui est conforme aux enseignements de la théorie keynésienne très en vogue à cette époque qui favorise la lutte au chômage à la lutte à l'inflation).

¹⁷ Notamment l'élection de Margareth Thatcher en Angleterre en 1979 et celle de Ronald Reagan aux États-Unis en 1981 deux tenants du néolibéralisme comme l'illustre certains de leurs conseillers (Frederich Von Hayek dans le cas de Thatcher et Milton Friedman dans le cas de Reagan).

¹⁸ La théorie keynésienne, alors le modèle interventionniste le plus en vue, se trouve discrédité théoriquement par l'apparition de la stagflation alors que la logique keynésienne prédit une relation inversement proportionnelle entre chômage et inflation.

¹⁹ On constate une raréfaction du crédit sur les marchés privés en plus d'assister à la disparition de certains outils économiques à la disposition des États pour intervenir sur le cours de leurs économies avec les taux de change flottants et la réduction des barrières tarifaires sous l'impulsion des différents rounds de négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

moyens à prendre pour remettre les économies des PED sur le chemin de la croissance, de la solvabilité et du développement. Le moyen privilégié sera l'application de programmes d'ajustement structurel (PAS).

En dépit de l'application de ces programmes, à cause d'eux diront certains²⁰, la situation de très nombreux PED demeura précaire voire déclina dans les années 1980 et 1990. C'est alors que plusieurs des intervenants du secteur de l'aide émirent un constat d'échec en égards aux politiques dites du CW. Ce constat a mené à une série de réflexions par les différents agents du régime de l'aide relatives aux causes de cet échec et aux solutions à apporter pour y pallier. Ainsi, concernant les résultats des politiques d'aide depuis leur mise en place, les ministres responsables de la coopération internationale des pays du CAD reconnaissent dans une déclaration de 1996 que « [d]e nombreux pays, et peuples, n'ont cependant pas profité de cette expansion, la situation de certains s'étant même détériorée. »²¹

Bien que lesdites réflexions soient le fait de nombreux acteurs agissant à différents niveaux d'analyse²², nous concentrerons ici notre analyse sur le niveau international. En effet, dans le cas spécifique de l'APD, il nous apparaît que ce niveau est celui où s'opère la synthèse des niveaux d'analyse inférieurs à savoir les niveaux individuel²³ et national. Les processus d'élaboration des politiques au niveau international (au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)) intègrent les positions de base des principaux acteurs de ce régime à

²⁰ Parmi ceux-ci, notons Joseph Stiglitz et sa critique des PAS dans son ouvrage *La grande désillusion* publié en 2002 et Michel Chossudovsky dans *La mondialisation de la pauvreté* publié en 1998.

²¹ Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 1996. *Le rôle de la coopération à l'aube du XXI^e siècle*. Paris, p. 25.

²² Cette conceptualisation des niveaux d'analyse est empruntée à Kenneth Waltz. 1959. *The Man, the State and War*. New York : Columbia University Press, 263 p.

²³ Le terme est employé ici par souci de respecter la typologie développée par K. Waltz. Cependant, nous l'employons pour représenter les organisations de la société civile qui renvoient, dans le régime de l'aide, aux individus et à leurs valeurs.

savoir : *pour le niveau national* les agences officielles d'aide²⁴ et *pour le niveau individuel* les organisations de la société civile (OSC)²⁵.

La réflexion sur les causes de l'échec du modèle dit du CW et sur les solutions pour pallier à cet échec s'étale sur de nombreuses années, est multiple et évolutive et débouche sur l'adoption de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* (DP). Il est possible de retracer les étapes ayant mené à la mise en place de la DP qui, du côté des institutions officielles, débute avec la publication par l'OCDE de *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle* en 1996 et qui constitue une analyse des causes de l'échec des politiques de développement selon le modèle du CW. Ce document introduit les notions d'harmonisation et d'appropriation et met l'emphase sur l'importance de la gestion axée sur les résultats (GAR), tous des éléments centraux²⁶ de la DP. Suivront une série de sommets et conférences dans lesquels on voit apparaître les différents principes de la DP, appelés piliers dans cette dernière. D'abord, le Sommet du Millénaire en 2000 qui insiste sur l'importance de l'appropriation locale, la Conférence de Monterrey de 2002 qui mentionne les notions d'appropriation et d'harmonisation, le Forum de Haut niveau de Rome sur l'harmonisation de 2003 qui marque, entre autres, un tournant qualitatif et quantitatif important au niveau du rapport aux conditionnalités dans le régime de l'aide et finalement, la Table ronde de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats de 2004 qui est, selon nous, un document très analogue en termes de contenu et d'esprit à la DP.

²⁴ Par représentation directe.

²⁵ Il est à noter ici que ces OSC ne sont pas systématiquement intégrées aux processus d'élaboration des politiques du CAD. Cependant, elles le furent dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (DP). Des débats subsistent quant à la place laissée aux OSC dans le cadre des négociations (débat ayant notamment mené à l'intégration de la problématique du rôle des OSC dans le développement dans le cadre de la Rencontre de Haut niveau d'Accra en septembre 2008 a fait le premier bilan de l'application de la DP et mené à l'adoption de l'Agenda d'Accra pour l'action (AAA) qui précise notamment les rôles de la société civile dans le cadre du régime de Paris.

²⁶ En fait, tous les éléments mis en évidence dans ce paragraphe sont des piliers de la DP.

La *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* (DP) fut adoptée le 2 mars 2005 lors du Forum à Haut niveau²⁷. Selon les dires de l'OCDE, la DP :

La Déclaration de Paris, entérinée le 2 mars 2005, est un accord international auquel une centaine de ministres, de responsables d'organismes d'aide et d'autres hauts fonctionnaires ont adhéré et engagé leurs pays et organismes à continuer à augmenter les efforts d'harmonisation, alignement et gestion axée sur les résultats avec des actions et indicateurs à suivre.

Plus généralement, de nombreux intervenants du régime de l'aide, et ce, à tous les niveaux d'analyse comme nous le verrons ci-après, ont qualifié l'extrait de cet instrument international de « nouveau régime de l'aide » basé sur cinq principes à savoir : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la responsabilité mutuelle et la gestion axée sur les résultats.

Les citations suivantes démontrent que cette perception de la DP comme instaurant un « nouveau régime de l'aide » n'est pas limitée à une catégorie d'acteurs ou à un niveau d'analyse, mais bien une perception transversale dans le secteur de l'APD.

Tableau I.2 : Les perceptions des acteurs du secteur de l'aide au développement quant au « nouveau régime de l'aide » par niveau d'analyse²⁸

	Bailleurs	Receveurs
International	«[analysant les implications des cinq piliers de la DP] In turn, the ensuing <i>new aid regime</i> will enhance accountability and good governance. »i	
National	« Thus, gender advocates in Kenya, as elsewhere in the Commonwealth, will need to work hard to ensure the voice, representation and continued visibility of gender equality work in the various national instruments created to foster the implementation of the <i>new aid regime</i> [put in place by the PD]. »ii	

²⁷ Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*. [Pdf]. Adresse URL : < <http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf> > (page consultée le 16 juillet 2008)

²⁸ Les mises en évidence sont ajoutées par l'auteur.

<p style="text-align: center;">Individuel (représenté ici par les OSC)</p>	<p>Le Conseil canadien pour la coopération internationale²⁹ a organisé un colloque intitulé : « Le leadership de la société civile face au <i>nouveau régime de l'aide</i> »ⁱⁱⁱ</p>	<p>« The PD refers to <i>the new regime of international aid</i> and defines a partnership between members of the Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD), donors and recipient developing countries, lays out global commitment organised around five key principles of effective aid. »^{iv}</p> <p>« The <i>new aid regime</i> is emerging in a new context in several ways as indicated by recent developments on the development partner side and on the Africa side. »^v</p>
---	---	---

Sources:

- i: Banque Mondiale. 2003. *Toward Country-led Development*. Washington D.C., p. 90.
- ii: Commonwealth Foundation. 2007. *The Paris Declaration, Development, Democracy and Gender*. Kampala: Draft Report, p. 9. [Pdf] Adresse URL: < <http://www.igtn.org/pdfs/The%20paris%20declaration,%20development,%20democracy%20and%20gender-2007.pdf> > (page consultée le 22 juillet 2008)
- iii: Le programme du colloque est disponible sur Internet à l'adresse : http://www.ccic.ca/f/docs/003_acf_2006-10_agenda_symposium_2006.pdf (page consultée le 16 juillet 2008)
- iv: Ama Achiaa Amankwah. *Ghana: Gender Advocates Resolve to Make New Aid Regime Gender Sensitive*. Accra: Public Agenda, 14 juillet 2008. [En ligne]. Adresse URL: < <http://allafrica.com/stories/200807141552.html> > (page consultée le 16 juillet 2008)
- v: Samuel Wangwe. *Foreign Aid in Africa: Role, Experiences and Challenges*. Texte de la conférence prononcée à la rencontre de la Banque africaine de développement, Tunis : 22 novembre 2006. [Doc] Adresse URL : < <http://www.afdb.org/pls/portal/url/ITEM/22FF74D58575208FE040C00-A0C3D29FE> > (page consultée le 16 juillet 2008)

Dans ce mémoire, nous déterminerons si la DP constitue la mise en place d'un nouveau régime de l'aide comme semblent le penser de nombreux acteurs de l'aide, et ce, à tous les niveaux d'analyse retenus. Notre hypothèse est qu'il ne s'agit pas véritablement d'un nouveau régime de l'aide au sens où l'entend la théorie des régimes en Relations internationales, car la DP introduit des changements qui, selon nous, transforment les règles

²⁹ Il s'agit d'une coalition d'OSC et d'ONG canadiennes œuvrant dans le domaine de la coopération internationale et regroupant près de 100 organismes. Une liste complète est disponible dans le rapport annuel 2006. Conseil canadien pour la coopération internationale. « Ensemble pour éliminer la pauvreté ; Rapport annuel 2007-2008 » Ottawa. [pdf]. Adresse URL : < http://www.ccic.ca/f/docs/001_2008_annual_report.pdf > (page consultée le 16 juillet 2008)

et procédures et non les principes et les normes et se situe donc en continuité avec le régime de développement antérieur.

Si notre hypothèse principale s'avère fondée, alors il en découle inévitablement une secondaire selon laquelle le modèle de développement inhérent à la DP se situe dans la continuité du modèle antérieur, généralement connu sous l'appellation consensus de Washington (CW).

Au vu de la problématique analysée dans ce mémoire et de l'hypothèse s'y rapportant, la théorie des régimes telle que conceptualisée en théorie des Relations internationales s'impose d'elle-même comme cadre d'analyse. La théorie des régimes s'impose non seulement pour des raisons sémantiques manifestes et son lien direct au diptyque problématique-hypothèse, mais également pour des considérations analytiques centrales. D'abord, méthodologiquement, le niveau d'analyse (international) est compatible avec l'architecture actuelle du régime de l'aide³⁰. Ensuite, au niveau ontologique, le positionnement dit de *réalisme ontologique*³¹, permet la considération des principaux acteurs (organisations internationales et États), mais également la conceptualisation de la coopération interétatique³² dans un contexte international anarchique, i.e. en l'absence d'une autorité politique détenant le monopole de la violence légitime³³. De plus, la théorie des régimes permet une distinction entre les différentes composantes d'un régime, notamment, mais non exclusivement, principe/norme/règle/procédure. Enfin, depuis les débats théoriques lancés par la critique de

³⁰ Le CAD est en effet un forum décisionnel international où les États, par l'entremise de leur agence d'aide, négocient les modalités de mise en œuvre de stratégies de développement.

³¹ F. Guillaume Dufour. « Ontologie » in Alex Macleod et Al. 2002. *Relations Internationales ; Théories et concepts*. Outremont : Athéna éditions, p. 118.

³² De surcroît, l'explication de la coopération interétatique par la théorie des régimes repose sur une perception des acteurs selon laquelle la coopération accroît l'efficacité des actions entreprises par ceux-ci. Or, l'accroissement de l'efficacité du régime de l'aide est l'objectif central de la DP selon ses rédacteurs comme en fait foi la dénomination officielle de l'accord : Déclaration de Paris sur *l'efficacité de l'aide* [NB : la mise en évidence est de l'auteur].

³³ La conceptualisation de l'anarchie utilisée dans ce mémoire se base sur sa conceptualisation par Kenneth Waltz puisqu'elle constitue la base de la définition adoptée par les principaux théoriciens des régimes.

S. Strange³⁴ et les réponses subséquentes des auteurs principaux, la théorie des régimes a élargi ses capacités explicatives en intégrant, entre autres, la problématique de l'évolution et/ou du changement de régime ce qui, en dernière analyse, est l'objet de ce mémoire.

L'origine de la réflexion sur les régimes internationaux se trouve dans les travaux de John G. Ruggie³⁵ et vise à comprendre les raisons qui poussent les États souverains et concurrents à coopérer dans des domaines spécifiques malgré une structure internationale anarchique. Il considère les régimes comme un stade intermédiaire entre une 'communauté épistémique' ne représentant qu'une convergence cognitive dans la compréhension et la problématisation d'un problème d'action collective et une organisation internationale formellement constituée. Pour Ruggie, un régime se définit comme : « The term 'regime' [...] refers to a set of mutual expectations, rules and regulations, plans, organizational energies and financial commitments, which have been accepted by a group of states. »³⁶ Notons que le régime de l'aide actuel, qu'il y ait ou non changement de régime entre le CW et la DP, répond à ces critères théoriques.

La théorie des régimes s'est développée particulièrement autour de la revue *International Organization* et des travaux en économie politique internationale (EPI). Stephen D. Krasner est l'auteur de la définition aujourd'hui largement acceptée de régime: « Regimes can be defined as sets of implicit or explicit principles, norms, rules, and decision-making procedures around which actors' expectations converge in a given area of international relations. »³⁷

³⁴ Il s'agit en fait de cinq critiques fondamentales desquelles découlent deux critiques dérivées. Susan Strange. 1982. « Cave! Hic Dragones: A Critique of Regime Analysis » *International Organization*, vol. 36, no. 2, pp. 479 à 496. On peut également trouver un résumé des débats subséquents dans : Andreas Hasenclever, Peter Mayer et Volker Rittberger. 1997. « Chapter 2: Conceptual issues: defining international regimes » in *Theories of International Regimes*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 8 à 22.

³⁵ John G. Ruggie. 1975. « International Responses to Technology: Concepts and Trends » *International Organization*. vol. 39, no. 3, pp. 557 à 584.

³⁶ *Ibidem*, p. 570.

³⁷ Stephen D. Krasner. 1982. « Structural causes and regime consequences: regimes as intervening variables » *International Organization*, vol. 36, no. 2, p. 186.

Un des aspects importants des apports de Krasner à la théorie des régimes et qui sera central dans le cadre de ce mémoire est la distinction qu'il introduit entre d'une part, les principes et normes et, d'autre part, les règles et procédures. Ainsi, pour lui, les principes et normes constituent l'essence du régime. Un changement dans ceux-ci constitue de façon effective un changement de régime. À l'inverse, parce que plusieurs règles et procédures permettent d'opérationnaliser les mêmes principes et normes, une transformation dans celles-ci constitue un changement *dans* le régime et non *de* régime. À cet effet, Krasner écrit :

A fundamental distinction must be made between principles and norms on the one hand, and rules and procedures on the other. Principles and norms provide the basic defining characteristics of a regime. There may be many rules and decision-making procedures that are consistent with the same principles and norms. Changes in rules and decision-making procedures are changes within regimes, provided that principles and norms are unaltered. [...] Changes in principles and norms are changes of the regime itself. When norms and principles are abandoned, there is either a change to a new regime or a disappearance of regimes from a given issue-area.³⁸

Dans le cadre de ce mémoire, nous considérerons l'APD et ses bailleurs et non l'ensemble des pays affirmant donner de l'aide au développement ou décaissant des sommes à destination de PED. Pour cette raison, de même qu'à cause du rôle central du CAD dans notre problématique et pour des raisons méthodologiques (concordance statistique), nous adopterons la définition officielle de l'APD telle qu'acceptée³⁹ par le CAD et ses membres et énoncée dans la figure I.2 ci-après.

³⁸ *Ibid*, pp. 187-188.

³⁹ Cela dit sans nier les débats entourant sa définition, tant au CAD que dans la communauté académique et au sein des OSC intéressées au développement notamment sur l'intégration ou non de l'aide militaire.

Figure I.2 : Définition de l'aide publique au développement selon l'OCDE

On entend par *aide publique au développement* (APD) tous les apports de ressources qui sont fournies aux pays de la partie I de la liste du CAD (pays en développement) ou aux institutions multilatérales pour être ensuite acheminées vers des pays de la partie I, et qui répondent aux critères suivants :

- i. Émaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics.
- ii. Sachant que chaque transaction doit en outre
 - a. avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement.
 - b. être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 pour cent (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 pour cent).

L'*Aide publique* (AP) comprend les apports de ressources qui satisfont les critères de l'APD mais sont destinées aux pays de la partie II de la liste du CAD (pays en transition) et aux institutions multilatérales dont les activités bénéficient essentiellement à ces pays.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques. 2004. *Guide de l'utilisateur du SNPC: Concepts de base - Aide publique au développement, Aide publique - Définition de l'APD*. [Pdf]. Adresse URL : < <http://www.oecd.org/dataoecd/26/15/26415673.PDF> > (page consultée le 31 juillet 2008).

Empiriquement, l'ontologie inhérente à la théorie des régimes nous pousse à considérer les acteurs suivants : États (bailleurs d'APD) et les organisations internationales (OI) associées au régime de l'aide (CAD de l'OCDE et Institutions de Bretton Woods (ci-après IFI)). Ces acteurs seront traités individuellement dans cette section afin de (1) les définir et qualifier et (2) expliquer en quoi ils sont significatifs à considérer pour la problématique traitée dans ce mémoire.

a. Bailleurs

Ce sont les pays qui fournissent de l'APD, qu'elle soit bilatérale (d'État à État) ou multilatérale (par l'intermédiaire d'une OI telle que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)). Bien que de nombreux pays allouent des sommes dites d'aide au développement, nous ne considérerons dans ce mémoire que ceux étant membres du CAD en ce qu'ils sont les principaux quantitativement (les 23 membres du CAD, énumérés dans la figure I.3 à la page suivante, représentent 98,11 % des apports d'APD en 2007⁴⁰)

⁴⁰ Selon les calculs de l'auteur basés sur les statistiques officielles de l'OCDE. Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement,

et sont les instigateurs, les auteurs principaux et appliquent la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*.

Pour nous, les États bailleurs membres du CAD sont les principaux acteurs du régime de l'aide à considérer dans ce mémoire. En effet, bien qu'ils ne soient pas les 'sujets' du développement (ce que sont les pays receveurs de l'aide et/ou leur population selon l'ontologie retenue) ils sont ceux qui, contrôlant les ressources et leur processus et critères d'allocation, détiennent une autonomie forte dans le régime de l'aide. Ils sont également les pays constituant les principales institutions gérant l'APD (CAD et IFI⁴¹).

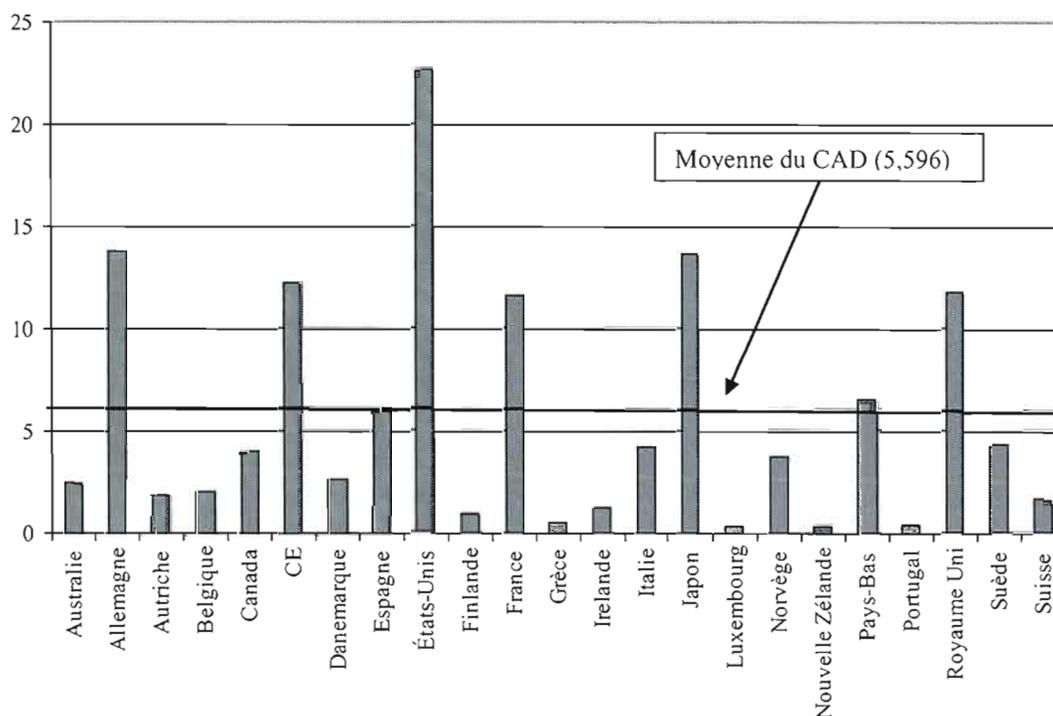
Les pays dans cette catégorie et leur niveau d'APD respectif en milliards de dollars⁴² courants sont illustrés sur le graphique 1.2 de la page suivante qui illustre également la moyenne.

Comité d'aide au développement. *International Development Statistics 2008*. Avril 2008. [Base de données en ligne]. Adresse URL : < http://www.oecd.org/document/33/0,2340,en_2649_34447_36661793_1_1_1_1,00.html > (page consultée le 29 juillet 2008).

⁴¹ Il est important de noter ici que les pays dits bailleurs sont les uniques constituants du CAD mais non des IFI où sont aussi représentés les receveurs. Cependant, le processus de prise de décision au sein des IFI (au prorata des quotes-parts elles-mêmes proportionnelles à la taille de l'économie (PIB) et de la place dans l'économie internationale (dont les réserves de monnaies, le compte courant, etc.)) confère un poids supérieur aux bailleurs, notamment en créant une situation dite de « veto de fait » sur les décisions prises au Conseil d'administration du FMI. Voir à ce sujet : Dorval Brunelle. 2003. *Dérive Globale*. Montréal: Edition Boréale, 248 p. & Bretton Woods Project. *Rocking the Fund governance reform boat*. 2 avril 2007. [En ligne]. Adresse URL : < <http://www.brettonwoodsproject.org/art-552127> > (page consultée le 31 juillet 2008).

⁴² À moins d'indication contraire, les données sont en dollars américains.

Figure I.3 : Pays membres du CAD⁴³ et leur niveau d'APD en milliards de dollars courants en 2007



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. *International Development Statistics 2008*. Avril 2008. [Base de données en ligne]. Adresse URL : < http://www.oecd.org/document/33/0,2340,en_2649_34447_36661793_1_1_1_1,00.html > (page consultée le 29 juillet 2008). Les traductions et calculs sont de l'auteur.

b. Comité d'aide au développement

Mis en place dès la fondation de l'OCDE en 1960⁴⁴, le CAD est l'un des organes subsidiaires de l'OCDE les plus connus. Il regroupe les principaux bailleurs bilatéraux d'APD (i.e. qu'il exclut les organisations comme celles du groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement et autres OI). La figure I.4 ci-dessous explicite les mandats du CAD tels que définis à sa création.

⁴³ Notons que depuis quelques mois, la Corée s'est jointe au CAD. Cependant, elle n'était ni membre lors de la période d'application du CW, ni partie aux discussions sur la DP et demeure un joueur relativement marginal, ce qui explique son exclusion ici.

⁴⁴ Il est mis en place par la résolution ministérielle #30 de 1960 le 23 juillet 1960 à Paris.

Figure I.4 : Mandats du CAD lors de sa création

- a) Le Comité poursuivra les consultations relatives aux méthodes à appliquer pour rendre disponibles les ressources nationales afin d'aider les pays et les régions en voie de développement économique, et pour accroître et améliorer l'afflux de capitaux à long terme et les autres formes d'aide au développement en faveur de ces pays et régions.
- b) Le Comité d'aide au développement aura les fonctions, les caractéristiques et la composition qu'aura le Groupe d'aide au développement lors des débuts de l'Organisation.
- c) Le Comité choisira son Président, présentera périodiquement des rapports au Conseil et à ses propres Membres, recevra le concours du Secrétariat dans les conditions qui seront convenues avec le Secrétaire général, sera habilité à formuler des recommandations concernant des questions de son ressort aux pays représentés au Comité et au Conseil, et invitera des représentants d'autres pays et d'organisations internationales à participer aux discussions concernant des questions particulières en cas de besoin.
- d) Le Comité d'aide au développement ne pourra agir au nom de l'Organisation qu'avec l'approbation du Conseil.
- e) Dans le cas où les attributions du Comité d'aide au développement seraient étendues au-delà de celles qui sont définies à l'alinéa a) ci-dessus, tout pays membre non représenté au Comité d'aide au développement pourra saisir le Conseil de la question.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. *Le CAD au fil des ans*. Paris : 2006. p.6. [Pdf]. Adresse URL : < <http://www.oecd.org/dataoecd/54/11/39175139.pdf> > (page consultée le 29 juillet 2008)

Il s'agit donc d'un organe spécialisé d'une organisation internationale œuvrant à coordonner les actions des bailleurs bilatéraux et à favoriser l'accroissement des sommes d'APD. Il fixe également les définitions, règles et procédures liées à l'aide au développement. Enfin, il est l'organe duquel a émergé la DP en plus de plusieurs des changements importants dans le secteur de l'APD, quantitativement et qualitativement, dans les dernières années par exemple l'abandon progressif de l'aide liée.⁴⁵

c. Institutions de Bretton Woods

L'appellation 'Institutions de Bretton Woods' fait référence aux IFI mises en place par la conférence de Bretton Woods en 1944 soient le Fonds monétaire international et les institutions du groupe de la Banque mondiale (et non seulement la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)). Bien

⁴⁵ Voir à ce sujet : Gabriel C. Goyette. 2008. « Le déliement de l'APD canadienne ». Montréal : *Les cahiers de la Chaire C.-A. Poissant*, collection recherche, mai 2008, 21 p.

qu'en fonction de leurs mandats respectifs seules les constituantes de la Banque mondiale (BM) aient un mandat de développement, la crise de la dette⁴⁶ et les évolutions des structures économiques et financières internationales à l'heure de la globalisation ont fait en sorte d'élargir le mandat du FMI pour inclure des activités de stabilisation s'apparentant davantage à du développement économique et de la restructuration économique à court terme qu'à de simples interventions de stabilisation monétaire.⁴⁷

*The debt crisis transformed the international role of the IMF and the World Bank. [...] In response to the debt crisis, the role of the IMF changed dramatically as it began to make medium-term loans. In addition, implementation of the doctrine of structural adjustment meant that conditionality was expanded from requirements of changes in macroeconomic policy to fundamental changes in microeconomic policies and in the overall economy. This made the IMF become an economic development agency with considerable influence over economic affairs of less developed countries.*⁴⁸

De surcroît, le rôle central de ces institutions (dont l'action est fortement liée dans le cas des PED, car l'obtention de prêts au développement via le groupe de la BM présuppose généralement le respect des conditions de stabilité macroéconomique négociées avec le FMI) en fait des institutions incontournables comme le démontre l'étude économétrique de A. Dreher : « These conditions [imposed by the World Bank] complemented those of the IMF since conclusion of an IMF arrangement usually is a precondition for the Bank's adjustment lending. »⁴⁹

⁴⁶ Par « crise de la dette » nous entendons la situation créée par la surabondance de liquidités dans la deuxième moitié de la décennie 1970 et la première de 1980 suite aux chocs pétroliers et à l'afflux de pétrodollars sur les places financières. Cette surabondance de liquidité a fait en sorte d'abaisser les taux d'intérêt (créant parfois des situations de taux d'intérêt dit négatifs) et, *in fine*, d'accroître de façon importante l'endettement des PED (particulièrement dans le contexte des stratégies de développement d'industrialisation par substitution des importations ou des stratégies interventionnistes de type keynésienne). La contraction des conditions de crédit dans la deuxième moitié des années 1980 et au début de 1990 a transformé des situations d'endettement *soutenables* sous des conditions de crédit favorables en surendettement autoreproducteur en ce que les débiteurs doivent alors contracter de nouveaux prêts pour couvrir les paiements d'intérêts ayant crû de façon importante.

⁴⁷ Christian Deblock et Samia Kazi Aoul. 2001. « Le Fonds monétaire international » in *La dette extérieure des pays en développement : La renégociation sans fin*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 13 à 33.

⁴⁸ Robert Gilpin. 2001. *Global Political Economy*. Princeton: Princeton University Press, p. 315-316.

⁴⁹ Axel Dreher. 2002. *The Development and Implementation of IMF and World Bank Conditionality*. Hamburg Institute of International Economics, no. 165, p. 11.

Enfin, la considération de ces institutions est incontournable dans le cadre de ce mémoire puisqu'elles sont directement liées au développement, à l'évolution et à l'application des stratégies de développement et des outils pour les mettre en œuvre. Or, tout ce mémoire s'articule autour de ce diptyque modèles de développement (associée aux principes et normes dans la théorie des régimes) – moyens et méthodes d'application (associés aux règles et procédures dans la théorie des régimes).⁵⁰

Dans le cadre de ce mémoire, nous opterons pour une démarche hypothético-déductive basée sur une analyse documentaire de contenu et statistique. Les principales sources documentaires seront des documents officiels (accords, déclarations et analyses) issus du CAD et des IFI.

En plus de ces documents, nous baserons également notre analyse sur les travaux des experts en économie politique du développement, notamment en ce qui a trait à l'identification et l'évolution des modèles de développement. Nous privilégierons les sources indépendantes du financement public (chercheurs universitaires, consultants, chercheurs indépendants) parce que les politiques d'APD sont des politiques publiques finançant directement certains des acteurs du régime de l'aide (ONG) et impliquant certains des acteurs considérés (agences d'aide nationales et CAD).

Au niveau statistique, nous emploierons les statistiques du CAD de l'OCDE pour des raisons de concordance statistique. En effet, plusieurs des termes liés à l'économie politique du développement étant polysémiques⁵¹, des définitions divergentes des éléments quantifiés

⁵⁰ Notons que ce diptyque sera élaboré davantage dans le cadre de l'opérationnalisation des concepts de la théorie des régimes internationaux dans le cadre du Chapitre III du présent mémoire.

⁵¹ Qu'on pense simplement au terme de 'développement' pour lequel aucune définition consensuelle n'existe [voir Bonnie Campbell et Gabriel C. Goyette. *Quel développement? Enjeux et défis du développement à l'heure de la multilatéralisation de l'APD*. *Relations*, no. 712, novembre 2006. pp. 12-14. et Suzanne Tremblay. 1999. « Du concept de développement au concept de l'après-développement : Trajectoire et repères théoriques » UQAC, Collection « Travaux et études en

pourraient induire des divergences statistiques non empiriquement fondées conduisant ainsi à des erreurs méthodologiques et analytiques importantes. Il en va de même pour les méthodes statistiques qui peuvent diverger, ce qui renforce la nécessité de se fonder sur une source statistique unique. Enfin, la base de données du CAD s'avère être une source reconnue dans le milieu de la recherche en développement et dispose de données exhaustives, tant au niveau géographique qu'historique.

Ensuite, il nous apparaît nécessaire de préciser ici que ce mémoire ne vise pas à faire une étude historique exhaustive des différents régimes de l'aide instaurés, mais de déterminer si le « nouveau régime de l'aide » mis en place par la DP constitue une rupture avec le régime antérieur comme plusieurs acteurs et observateurs de ce régime le laissent entendre. Ainsi, la période étudiée se limitera à la période dite du CW et à la période contemporaine soit, approximativement, de 1980 à aujourd'hui et inclura les modifications à la DP induites par l'adoption de l'Agenda d'Accra pour l'action.

Finalement, la démarche sera organisée en trois temps. Dans un premier chapitre, nous développerons sur le régime de l'aide au temps du CW. Nous mettrons une attention particulière à analyser ses conditions d'émergence, son contenu et ses méthodes de mise en œuvre du modèle de développement inhérent. Dans le Chapitre II, nous développerons sur les processus politiques ayant mené à l'adoption de la DP par l'analyse des documents produits dans le cadre de la série de sommets et rencontres de haut niveau qui constituent la genèse de cet instrument international. Nous analyserons également le contenu de la DP et le régime qu'elle est perçue comme mettant en place⁵², et ce, en portant une attention particulière à l'identification de son modèle de développement et ses modes d'opérationnalisation. Ce second chapitre sera d'une ampleur plus considérable que le premier, puisque le recul face au CW et l'importante production académique à ce sujet rendent sa synthèse plus aisée. Inversement, le peu de distance par rapport à la DP impose d'élaborer davantage à son sujet pour bien cerner le régime qu'elle mettrait en place. Dans le troisième chapitre, nous

développement régional », 52 p.]. Il en va de même pour nombre d'autres termes et notamment les catégories de PED (pays les moins avancés, pays en transition, nouveaux pays émergents, ...).

⁵² Cette supposition est celle des acteurs du régime de l'aide illustrée par les citations du tableau I.1.

débuterons par effectuer une opérationnalisation de la théorie des régimes internationaux dans le cadre du cas spécifique que constitue l'APD, puis confrontant les normes et principes et les règles et procédures que nous aurons identifiées pour les deux modèles de développement (CW et DP), nous déterminerons si les hypothèses principale et secondaire sont vérifiées, c'est-à-dire s'il y a effectivement mise en place d'un nouveau régime de l'aide au sens où nous l'entendons en RI.

CHAPITRE I

LE RÉGIME DE L'AIDE À L'ÉPOQUE DU CONSENSUS DE WASHINGTON

*The Washington Consensus should become like democracy and human rights,
a part of the basic core of ideas that we hold in common
and do not need to debate endlessly.*
– John Williamson⁵³

Ce chapitre vise à présenter et analyser le modèle dit du « consensus de Washington » qui s'est progressivement imposé à partir de la fin des années 1970 et a dominé dans le domaine du développement économique international dans la décennie 1990 avant de s'effriter au début de la décennie 2000 pour laisser place au « nouveau régime de l'aide » avec l'adoption de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* en 2005. Dans un premier temps, nous présenterons les origines du CW et son contenu. Nous analyserons ensuite les caractéristiques de ce modèle présenté à l'époque comme unique voie au développement économique. Toutefois, nous ne proposerons pas d'évaluation empirique du CW puisqu'une telle évaluation est impossible pour la DP, celle-ci n'étant pas encore totalement mise en œuvre. Ces analyses permettront, dans le cadre de l'opérationnalisation des concepts (Chapitre III), de dégager ce que sont les normes et principes, de même que les règles et procédures, dans le cadre de ce modèle de développement et ainsi de les comparer avec ceux du dit « nouveau régime de l'aide » pour déterminer s'il y a eu changement de régime au sens où l'entend la théorie des régimes en Relations internationales.

⁵³ John Williamson. 1998. « Latin American Reform: a view from Washington » in Harry Costin et Hector Vanolli (dir.) *Economic Reform in Latin America*. Orlando : Dryden Press, p. 111.

L'analyse historique⁵⁴ des problématiques centrales de l'économie politique révèle, entre autres choses, que la problématique des moyens à adopter pour maximiser, ou minimalement pour favoriser, le développement économique demeure une préoccupation fondamentale des économistes. Ainsi, dès le XVI^e siècle en Europe avec l'application⁵⁵ du mercantilisme on voit apparaître une réflexion sur les méthodes pour maximiser la richesse du Prince ou de l'État, qui sont alors considérés comme une seule et même chose dans les monarchies absolues européennes, grâce aux préceptes de gens tels Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances de Louis XIV ou Antoine de Montchrestien à qui on doit d'ailleurs le concept d'économie politique⁵⁶. Par la suite, les libéraux se questionneront également sur l'origine de « la richesse des Nations » pour reprendre le titre de l'œuvre phare⁵⁷ de ce mouvement. Cette préoccupation pour le développement économique (associé le plus souvent à la croissance avant le début du XXI^e siècle) est également partagée par les marxistes⁵⁸ (notamment à travers l'étude des modes de production et de leur succession), les keynésiens⁵⁹ (qui situent au niveau du concept de demande agrégée la source de la croissance économique et le moteur des cycles économiques) et les néolibéraux (tant les monétaristes que les économistes néo-classiques, ou orthodoxes) pour ne nommer que ceux-ci.

⁵⁴ Cette vision s'appuie sur les travaux de nombreux économistes, particulièrement : Joseph Schumpeter. 1983[1954]. *Histoire de l'analyse économique*. Paris : Gallimard, 530 p. et Paul Bairoch. 2005[1994]. *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*. Paris : La découverte, 260 p.

⁵⁵ Il est en effet plus approprié de parler d'*application* que d'*adoption* puisqu'il ne s'agit pas à l'époque d'une théorie unifiée, mais plutôt de pratiques qui seront systématisées ex-post par l'analyse des penseurs libéraux, particulièrement d'Adam Smith à qui l'on attribue généralement la paternité du terme 'mercantilisme'.

⁵⁶ Antoine de Montchrestien. 1999[1616]. *Traité d'économie politique*. Paris : Droz, Collection classiques de l'économie politique, 452 p.

⁵⁷ Cela dit dans une perspective *populaire* puisque d'un point de vue analytique, les avancées principales (individualisme méthodologique, société de marché, propriété privée inaliénable comme base des rapports sociaux de production, ...) de Adam Smith sont comprises dans son livre précédent : *théorie des sentiments moraux* paru en 1759.

⁵⁸ Le terme 'marxien' est employé pour distinguer les successeurs de Marx dans l'analyse des modes de production et des rapports de production dans une perspective matérialiste et dialectique des 'marxistes' qui eux sont porteurs d'un projet politico-normatif inspiré de l'analyse de Marx et ses successeurs.

⁵⁹ John Maynard Keynes. 1990[1935]. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Paris : Payot, 388 p.

Si les prescriptions des théories mentionnées au paragraphe précédent sont différentes, elles partagent toutes une expérience commune : la contestation théorique, i.e. l'existence de théories ou modèles alternatifs ayant capacité de les confronter sur le terrain des idées et de la pratique empirique. Les mercantilistes le sont par les physiocrates et les libéraux, les libéraux le sont par les marxistes et les keynésiens, les marginalistes et les néolibéraux critiquent les keynésiens qui les critiquent à leur tour. La seule époque évoquée ici à laquelle on assista à un large consensus parmi les élites intellectuelles et politiques sur la méthode à adopter pour assurer le développement économique d'une nation fut celle dite du CW dans les décennies 1980 et 1990⁶⁰. D'ailleurs, John Williamson, qui a théorisé le CW, disait à ce sujet dans un article en 1993⁶¹ qu'il s'agissait d'une « universal convergence » et que [the Washington Consensus] « constitutes the common core of wisdom embraced by all serious scientists. »

1.1 Les conditions d'émergence du consensus de Washington

Plusieurs éléments conjoncturels convergent pour mener à cette hégémonie intellectuelle et politique à l'époque du CW. Dans un premier temps, nous présenterons les considérations empiriques et théoriques sous-jacentes à cette situation et, dans un deuxième temps, nous présenterons les considérations politiques participant du même mouvement. D'abord, il nous apparaît qu'un des éléments incontournables de ce mouvement est le discrédit empirique des approches concurrentes au CW. La principale théorie alternative au CW était le keynésianisme qui fut très en vogue dans la période dite des « trentes glorieuses » soit entre 1945 et 1974. Cette théorie d'économie politique met l'accent sur la demande agrégée comme moteur de l'économie⁶². De plus, elle se propose de faire face aux « deux vices

⁶⁰ Cette lecture est notamment adoptée par Robert Gilpin. 2001. « The State and Economic Development » in *Global Political Economy*. Princeton: Princeton University press, pp. 305 à 340 et Philippe Hugon. 1999. « Le «consensus de Washington» en question ». *Tiers Monde*, vol. 40, no. 157, pp. 11 à 36.

⁶¹ John Williamson. 1993. « Democracy and the 'Washington Consensus' ». *World Development*, vol. 21, no. 8, p. 1329.

⁶² John M. Keynes. 1990[1936]. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Op. Cit. Particulièrement, les chapitres 3 « Les principes de la demande effective » et 22 « Notes sur le cycle économique ».

marquants du monde économique où nous vivons : le premier, que le plein emploi n'y est pas assuré; le second, que la répartition du revenu y est arbitraire et manque d'équité. »⁶³ Pour atteindre ces fins, la théorie keynésienne propose l'intervention de l'État pour socialiser les investissements, maintenir les taux d'intérêt à un niveau susceptible de favoriser l'allocation optimale des ressources, mettre en place des mesures de redistribution sociale favorisant la croissance de la consommation sur les marchés intérieurs et assurer une demande étatique par le développement de grands travaux et l'extension des fonctions de l'État au-delà de ses fonctions régaliennes dans les contextes de rattrapage, de ralentissement économique ou de crise.⁶⁴ Bref, il s'agit d'une politique contre-cyclique qui atténue les effets des cycles sur les agents économiques. Ce faisant, il est acceptable que l'État enregistre des déficits publics en périodes creuses, et des surplus dans les périodes fastes qui compenseront lesdits déficits et atténueront les variations inhérentes au capitalisme. Or, beaucoup de pays ayant adopté des politiques de type keynésien n'ont que partiellement appliqué ces dernières, ne faisant que des déficits publics et omettant l'importance de faire des surplus en période faste ce qui les conduisit à une situation de surendettement, surtout avec l'accroissement des taux d'intérêt au début de 1980 illustré dans la figure 1.1⁶⁵. Enfin, la crise de la stagflation porta un dur coup théorique à la théorie keynésienne qui considérait chômage et inflation comme étant deux éléments inversement proportionnels alors qu'ils s'avérèrent concomitants sous l'effet exogène⁶⁶ des chocs pétroliers de 1973/74 et 1978/79.

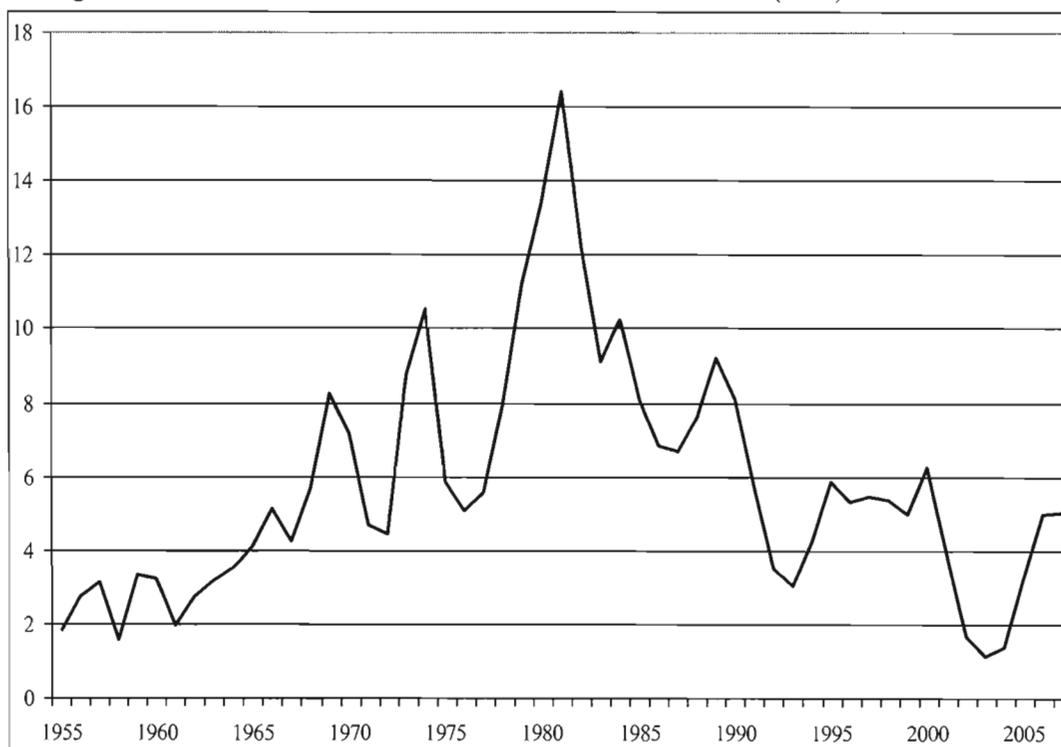
⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Les ÉUA étant le principal marché financier à l'époque, leur taux d'intérêt est illustré à titre d'indicateur des tendances mondiales bien que nous ne souhaitons pas laisser entendre qu'il s'agisse d'un indicateur exprimant l'évolution de tous les taux d'intérêt sur les marchés.

⁶⁶ Certains iront même jusqu'à dire que les politiques keynésiennes sont davantage responsables des crises de stagflation de la décennie 1970 que ne le sont les chocs pétroliers. C'est notamment le cas des monétaristes. Cependant, l'explication la plus largement acceptée accrédite la thèse du choc exogène. C'est notamment le cas de : Pierre Fortin. 1984. « Chocs pétroliers et stagflation dans les pays industriels : une synthèse de la décennie » in Antoine Ayoub. 1984. *Le marché pétrolier international dix ans après la crise de 1973 : bilan et perspectives*. Ste-Foy : Presses de l'Université Laval, pp. 33 à 56.

Figure 1.1 : Évolution du taux directeur de la Réserve fédérale (FED) de 1955 à 2007



Source : Organisation de coopération et de développement économiques. *SourceOCDE Statistiques des Perspectives économiques de l'OCDE*. [En ligne]. Adresse URL : < <http://oberon.sourceocde.org/vl=788392/cl=20/nw=1/rpsv/ij/ocdstats/16081153/v115n1/s1/pl> > (page consultée le 2 février 2008)

En parallèle à ces éléments empiriques, le développement de la pensée en économie politique et en économie politique du développement favorisera un retour en force des idées libérales suivant les travaux, notamment, de Friedrich Von Hayek dont *La route de la certitude* et ceux de l'École de Chicago dont l'un des auteurs phares demeure Milton Friedman. Pour ces auteurs⁶⁷, la théorie keynésienne s'avère erronée sur plusieurs points centraux. D'abord, dans une perspective de philosophie politique, l'extension des fonctions de l'État mène minimalement à une perturbation du calcul rationnel des acteurs et donc à une

⁶⁷ Nous ne souhaitons pas laisser à penser que ce courant était entièrement homogène, même au sein de l'École de Chicago, et reconnaissons les distinctions importantes notamment quant à la question du chômage naturel (dont les disciples de Hayek réfutent l'existence), l'intervention de l'État dans le cadre des politiques monétaires, etc. Cependant, ils convergent largement dans leurs critiques de John M. Keynes et leurs analyses des problématiques centrales de l'économie politique contemporaine se rejoignent largement.

utilisation sous-optimale des facteurs productifs et au pire, selon la thèse de Hayek, elle peut mener à la mise en place d'un système totalitaire⁶⁸. Ensuite, dans une perspective macro-économique, la croissance de la masse monétaire suivant la courbe de l'efficacité marginale du capital, en conjonction avec l'accroissement des déficits publics, aurait selon eux un impact important sur la croissance de la masse monétaire et donc, *in fine*, sur l'inflation et donc, serait source de perturbations économiques plutôt qu'une solution à celles-ci. Puis, au niveau politique, plusieurs auteurs font remarquer que la théorie keynésienne fait abstraction des réalités politiques empiriques. En effet, bien qu'il soit logique théoriquement de réduire les prestations sociales en phase de croissance pour limiter la surchauffe économique, il est politiquement peu payant, voire suicidaire, de poser de tels gestes. Les auteurs libéraux font alors valoir que la théorie keynésienne ne peut, en pratique, que mener à une extension quasi constante des champs d'intervention de l'État, avec comme conséquence, un niveau sans cesse décroissant d'efficacité de celles-ci conformément à la théorie de l'optimum de Pareto⁶⁹. Enfin, ces auteurs soulignent que la théorie keynésienne sous-estime la capacité d'anticipation des agents économiques et que les actions étatiques seront nécessairement utilisées par les entrepreneurs pour s'enrichir (sachant qu'elles peuvent être prévues et donc, intégrées dans les stratégies de ces derniers). Se faisant, elles perdent de leur efficacité et peuvent même devenir contre-productives, voir mener à l'apparition d'une économie de rente telle que décrite, et décriée, par Anne Krueger⁷⁰ en 1974 dans *The Political Economy of the Rent-Seeking Society*.

Le keynésianisme n'était pas la seule théorie développementaliste appliquée avant l'époque du consensus de Washington à avoir été discréditée auprès des institutions et bailleurs de l'APD par la pratique. En effet, la théorie de Raúl Prebisch, l'industrialisation par substitution des importations, très en vogue à la même période que le keynésianisme, et plus particulièrement en Amérique Latine, qui visait à développer les économies des PED

⁶⁸ C'est là une des thèses qu'il défend dans *La route de la servitude*.

⁶⁹ P. Bridel et E. Tatti. 1999. *L'équilibre général. Entre économie et sociologie. Actes du colloque du Centre d'études interdisciplinaires Walras-Pareto de l'Université de Lausanne* (Genève, 1999). Notamment publié dans la Revue européenne des sciences sociales : Cahiers Vilfredo Pareto - Genève, 1999 - vol. XXXVII, n° 116, pp. 4 à 380.

⁷⁰ Anne Krueger. 1974. « The Political Economy of the Rent-Seeking Society » *American Economic Review*, vol. 64, no. 3, pp. 291 à 303.

notamment grâce à une émergence industrielle a connu un discrédit analogue. Elle visait à développer une structure économique dont la force motrice serait endogène par le développement d'une industrie nationale grâce au support de l'État et à un protectionnisme éducateur⁷¹ transitoire. Cependant, avec l'accroissement des taux d'intérêt au début 1980 déjà évoqué plus tôt, des niveaux d'endettement qui pouvaient être soutenables dans un système financier dominé par un excédent de liquidités⁷² devinrent insoutenables et engendrèrent une spirale de surendettement pour les PED ayant pratiqué ce type de politique publique⁷³. Ensuite, cette théorie qui prônait une intervention de l'État importante, bien qu'ayant des racines dans le libéralisme classique et contemporain, s'est retrouvée associée pour des raisons davantage politiques qu'analytiques au Bloc de l'Est dans le contexte de la Guerre froide et a donc été largement discréditée par l'effondrement de l'URSS.

Deuxièmement, ce sont non seulement des raisons théoriques qui ont favorisé l'émergence du CW, mais également des éléments empiriques. En effet, le climat politique des années 1980 et 1990 a aussi contribué à l'émergence du CW. Notons d'abord l'élection de Margaret Thatcher au Royaume-Uni en 1979, dont Friedrich Von Hayek était l'un des amis et conseillers, et de Ronald Reagan aux États-Unis en 1980. Ces deux élections sont le reflet d'un climat politique dans le monde anglo-saxon,⁷⁴ mais elles contribueront également à le renforcer. Finalement, et toujours au niveau politique, l'effondrement de l'URSS et des économies planifiées de type soviétique⁷⁵ a laissé place à un monde unipolaire où le

⁷¹ L'expression est de Friedrich List, auteur classique du nationalisme économique et premier défenseur théorique du protectionnisme comme doctrine s'opposant au libre-échange ricardien. Sa pensée est développée dans Friedrich List. 1998[1841]. *Système national d'économie politique*. Paris: Gallimard, 588 p.

⁷² Le choc pétrolier de 1973 a en effet créé un afflux d'offre de crédit (appelé pétrodollars) sur les marchés financiers mondiaux entraînant un déséquilibre entre offre et demande et donc, une baisse du coût du recours au crédit à savoir les taux d'intérêt. Dans plusieurs cas, les taux d'intérêt pratiqués étaient dits 'négatifs' puisqu'inférieurs au taux d'inflation et donc, devaient s'auto-rembourser avec le temps et la croissance de la base industrielle des PED.

⁷³ Christian Deblock et Samia Aoul. *La dette extérieure des pays en développement*. Op. Cit. pp. 22-24.

⁷⁴ Situation qui n'est pas dépourvue d'intérêt pour les PED puisque les États-Unis sont le premier bailleur de fonds au développement en termes absolus et nomment le président de la Banque mondiale en accord tacite avec les Européens qui eux nomment le président du Fonds monétaire international.

⁷⁵ Exception faite de la République populaire de Chine et de quelques enclaves (ex. : République populaire et démocratique de Corée)

libéralisme économique ayant vaincu son ennemi, le *communisme*⁷⁶, était triomphant et se posait en modèle unique. Une expression de ce triomphalisme libéral est le classique de Francis Fukayama, un auteur américain : *La fin de l'histoire et le dernier homme* en 1993.

1.2 Le contenu du consensus de Washington

Le terme consensus de Washington tire son origine d'un discours de John Williamson en 1989 dans lequel, il regroupait sous ce vocable un ensemble de politiques publiques mises en place en Amérique Latine sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods et des principaux bailleurs. En ce sens, il ne s'agissait pas de prescription, mais plutôt d'analyse déductive tirée d'une analyse empirique ex-post à l'instar de celle d'Adam Smith portant sur le mercantilisme présentée plus haut. Dans cette section, nous nous attarderons au contenu du CW en l'explicitant, puis en prenant le temps d'examiner chacun des points plus en détail. Ce faisant, nous serons en mesure de l'analyser et de bien cerner sa logique théorique avant d'en analyser les manifestations empiriques, notamment en termes de politiques économiques et publiques.

Cet ensemble de prescriptions contenait dix éléments énoncés dans la figure 1.2 à la page suivante. Notons que l'anglais a été favorisé afin de préserver la terminologie de l'auteur même. Cependant, les différents aspects seront traduits, discutés et analysés dans ce chapitre.

⁷⁶ Le terme est employé pour faciliter la compréhension malgré le fait que les dictatures bureaucratiques avaient peu en commun avec le projet politico-normatif développé par K. Marx et F. Engels. Voir à ce sujet : Léon Trotsky. 1969. *La révolution trahie*. Paris : Union générale des éditions. Et Marc Ferro. 1976. « La naissance du système bureaucratique en U.R.S.S. » *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 31, no. 2, pp. 243 à 267.

Figure 1.2 : Le consensus de Washington

Fiscal Discipline

Large and sustained fiscal deficits contribute to inflation and capital flight. Therefore, governments should keep them to a minimum.

Public Expenditure Priorities

Subsidies need to be reduced or eliminated. Government spending should be redirected toward education, health, and infrastructure development.

Tax Reform

The tax base "should be broad" and marginal tax rates "should be moderate."

Interest Rates

Domestic financial markets should determine a country's interest rates. Positive real interest rates discourage capital flight and increase savings.

Exchange Rates

Developing countries must adopt a "competitive" exchange rate that will bolster exports by making them cheaper abroad.

Trade Liberalization

Tariffs should be minimized and should never be applied toward intermediate goods needed to produce exports.

Foreign Direct Investment

Foreign investment can bring needed capital and skills and, therefore, should be encouraged.

Privatization

Private industry operates more efficiently because managers either have a "direct personal stake in the profits of an enterprise or are accountable to those who do." State-owned enterprises ought to be privatized.

Deregulation

Excessive government regulation can promote corruption and discriminate against smaller enterprises that have minimal access to the higher reaches of the bureaucracy. Governments have to deregulate the economy.

Property Rights

Property rights must be enforced. Weak laws and poor judicial systems reduce incentives to save and accumulate wealth.

Source: John Williamson et al. 1990. « What Washington Means by Policy Reform » in *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?* Washington: Institute for International Economics.

a. La discipline fiscale

Par discipline fiscale, on entend le maintien d'un solde financier des administrations publiques⁷⁷ positif. Ce qui implique que les revenus de l'État sont supérieurs aux dépenses.

Cette première prescription vise à favoriser un environnement d'affaire macro-économique stable, prévisible et favorable aux investisseurs. En effet, des déficits répétés et élevés (en proportion du PIB) ont un effet d'entraînement important sur l'inflation. Or, dans l'arbitrage traditionnel entre chômage et inflation, le CW penche vers la lutte à l'inflation qui gruge la valeur des investissements et réduit le rendement réel des investissements, rendant le pays d'autant moins attrayant pour les investisseurs.

L'inflation et la volatilité économique associée nuisent donc à la croissance économique et favorisent la fuite des capitaux désavantageant donc le pays face à ses autres concurrents. De plus, dans un contexte d'endettement important des États, le maintien d'un excédent budgétaire permet d'effectuer les paiements relatifs à la dette extérieure.

b. Établissement de priorités dans les dépenses publiques

Ce principe signifie que l'État doit établir des priorités en termes d'investissements et de dépenses publiques. Les investissements à privilégier sont ceux ayant un effet d'entraînement sur l'économie dont le développement des infrastructures, mais aussi, dans une moindre mesure, la santé et l'éducation.

L'objectif de cette prescription est de s'assurer que les ressources de l'État soient dépensées de la façon la plus optimale possible et d'éviter que les gouvernements ne cèdent à la tentation d'investir en fonction des aléas de l'actualité nationale, mais

⁷⁷ On l'appelle parfois également solde budgétaire ou balance budgétaire.

demeurent engagés dans des stratégies d'investissements à long terme, préférablement liés aux structures productives ou aux infrastructures de commercialisation.

c. La réforme fiscale

La base fiscale doit être large et les niveaux de taxation doivent être modérés. On constate effectivement des bases fiscales de moins grande taille en raison de la présence relativement importante de l'économie informelle dans les PED. De surcroît, puisque le modèle du CW repose sur une économie portée par les secteurs d'exportation libéralisés, les recettes de droits de douane sont également structurellement limitées.

L'objectif de cette prescription est d'assurer que les investissements soient rentables favorisant d'autant leur attraction. De plus, elle vise à assurer que le fardeau fiscal ne repose pas uniquement, ou de façon trop importante sur les plus nantis ce qui aurait un effet négatif sur leur capacité à investir⁷⁸. Enfin, elle vise à éviter que les entreprises du secteur formel n'aient à supporter une part trop importante du fardeau fiscal ce qui détournerait les ressources de leur allocation optimale (puisqu'elles seraient alors gérées par l'État et plutôt que les entreprises).

d. Les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt doivent être déterminés par les marchés financiers locaux. Un taux d'intérêt réel positif, i.e. qui est supérieur à l'inflation, décourage la fuite des capitaux et favorise l'épargne.

⁷⁸ Ce type de prescription repose sur une vision héritée de la tradition classique de l'économie politique dans laquelle l'offre est le moteur de la création de richesse. Il s'agit d'une conception largement attribuée à Jean-Baptiste Say, auteur de la Loi dite de l'offre, ou Loi de Say selon laquelle le niveau d'offre détermine celui de la demande via la consommation de matières premières, biens intermédiaires et de main d'œuvre qu'implique le processus productif. Pour plus de détail : voir Jean-Baptiste Say. 1999 (1817). *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*. Paris : Garnier-Flammarillon, 508 p.

Ce principe vise à favoriser les investissements locaux, par le développement de l'épargne, et le développement économique de la nation par le renforcement des marchés financiers. Il vise aussi à circonscrire les modalités d'intervention qui sont légitimes pour l'État et à encadrer son intervention sur les marchés financiers

e. Le taux de change

Les PED doivent adopter des taux de changes « compétitifs » qui favoriseront l'accroissement de leurs exportations.

En ayant une monnaie dont la valeur est faible, i.e. inférieure au taux de change dit d'équilibre⁷⁹, les exportations du pays disposent d'un avantage comparatif sur les marchés internationaux. Ce faisant, cette politique monétaire renforce l'impact des autres mesures visant la promotion des exportations et permet de tirer profit d'une structure économique dont les dynamiques sont exogènes.

f. La libéralisation du commerce

Les pays doivent tendre vers la libéralisation de leur commerce extérieur, c'est-à-dire la réduction des barrières tarifaires et non-tarifaires (comme les quotas, les règles sanitaires et phytosanitaires et les réglementations techniques). Les États ne devraient jamais appliquer de tels droits sur les biens intermédiaires utilisés comme intrants par les industries d'exportation installées sur le territoire national.

Cette prescription vise à favoriser le développement des secteurs d'exportation et à promouvoir l'insertion du pays dans les structures économiques internationales. De même, il reprend en termes de politiques publiques le modèle de la zone franche, modèle très en vogue auprès des IFI à l'époque du CW.

⁷⁹ Les économistes orthodoxes considèrent que laissés libres de toutes interventions exogènes, les taux de change tendront naturellement à s'ajuster à un taux qu'équilibre lui-même équivalent, ou très près, de la parité de pouvoir d'achat. Or, un tel taux tend à favoriser des balances commerciale et courante équilibrées alors qu'un des objectifs du modèle du CW est de dégager des excédants à ces comptes, d'où l'intérêt de la sous-évaluation de la monnaie.

g. Les investissements directs étrangers (IDE)

Les États en développement doivent mettre en place des politiques favorables aux IDE de façon à accroître leur présence sur le territoire dans un contexte de grande compétition entre les différents territoires pour l'obtention de ces derniers. Il s'agit d'une prescription inspirée par les travaux de Michael Porter, notamment dans son livre *L'avantage concurrentiel des Nations*⁸⁰ et sur ceux portant sur les stratégies des firmes notamment le paradigme éclectique de la firme, aussi appelé paradigme OLI, de John Dunning⁸¹.

L'objectif est de permettre l'accroissement des investissements directs étrangers vus comme des moteurs de la croissance puisqu'ils apportent un capital et des savoir-faire nécessaires au développement économique des PED qui permettent de compenser le faible niveau de ces derniers. De surcroît, ils sont perçus comme facteur central dans l'accroissement de la production marchande formelle et de la productivité nationale et donc, du développement associé à la croissance dans ce modèle.

h. La privatisation

Les entreprises à capital privé sont gérées de manière plus efficiente puisque la direction de ces dernières a soit un intérêt personnel dans celles-ci ou est redevable à ceux en ayant un. Les entreprises publiques doivent donc être privatisées.

Le CW, dans la tradition de l'économie politique classique et orthodoxe, présuppose le marché libre d'interventions exogènes comme étant le processus de prise de décision le plus optimal au niveau économique. La privatisation des entreprises publiques est donc une façon d'en accroître l'efficacité et donc, l'impact sur les marchés locaux. De plus, elles permettent aux États de disposer de davantage de devises étrangères permettant de réduire le poids de leurs dettes extérieures et de se concentrer sur leurs fonctions essentielles.

⁸⁰ Michael Porter. 1993. *L'avantage concurrentiel des Nations*. Sans lieu : InterÉditions, 883 p.

⁸¹ John Dunning. 2001. « The Eclectic (OLI) Paradigm of International Production : Past, Present and Future » *International Journal of the Economics of Business*, vol. 8, no. 2, pp. 173 à 190.

i. La dérégulation

Un niveau excessif de régulation étatique favorise la corruption et engendre une discrimination structurelle contre les plus petites entreprises, celles-ci ayant un accès réduit aux paliers les plus élevés de la bureaucratie. De plus, ces régulations complexifient le processus de création d'entreprises, et d'emplois, et alourdissent leur fonctionnement.

La dérégulation est donc vue comme une façon de favoriser l'entrepreneuriat et le développement des entreprises sur les marchés locaux, notamment les petites et moyennes entreprises ayant un impact élevé en termes d'emploi. De même, en réduisant le rôle de l'État et de ses fonctionnaires dans l'économie, on réduit l'impact de la corruption.

j. Les droits de propriété

Les droits de propriété doivent être respectés et l'État doit assurer leur respect. Des lois permissives et un système judiciaire faible réduisent les incitations à l'épargne et à l'accumulation de richesses, nuisant au taux d'épargne et ainsi, *in fine*, aux investissements et donc, à la croissance et au développement économique.

L'objectif de cette prescription est de favoriser les investissements, notamment les IDE, en réduisant l'incertitude associée à un investissement peu liquide, par exemple en formation brute du capital fixe non-résidentiel pourtant si essentiels à la croissance.

Bref, on constate qu'il s'agit d'une approche cohérente, intégrant des prescriptions sur plusieurs aspects de politiques publiques et qui repose sur une vision claire du fonctionnement de l'économie et du développement économique associé à la croissance de la production et, dans une moindre mesure, à des comptes extérieurs équilibrés. Cette approche repose sur quelques présupposés largement répandus et acceptés parmi les économistes classiques, marginalistes, néoclassiques, et de façon plus contemporaine, chez les néolibéraux et les économistes dits orthodoxes. Ces économistes présupposent que le marché en situation

de concurrence est le mécanisme optimal d'allocation des ressources et de prise de décision en économie si l'action des agents sur celui-ci n'est pas perturbée par l'intervention exogène de l'État. De surcroît, pour lui permettre de jouer son rôle de façon optimale, certaines conditions doivent être réunies⁸² et ce sont ces conditions que l'on tente de réaliser avec les prescriptions du CW.

1.3 La distinction entre consensus de Washington et néolibéralisme

Le CW dont nous venons de décrire le contenu est souvent présenté à tort comme étant synonyme de néolibéralisme⁸³. En effet, le néolibéralisme est une doctrine théorique notamment en économie politique, alors que le CW est un ensemble de politiques publiques, portées et promues par différentes institutions et basées sur un modèle économique néolibéral. Il nous apparaît important de les distinguer ici pour bien cerner le modèle du CW et ainsi, bien pouvoir en définir les composantes, notamment en vue de l'opérationnalisation dans les catégories et concepts de la théorie des Régimes internationaux dans le Chapitre III.

Le néolibéralisme est une doctrine⁸⁴ en économie politique qui, comme son nom le laisse entendre, se situe en aval de la théorie libérale, souvent appelée école classique en économie

⁸² La conception de ce que sont ces conditions varie depuis l'émergence de l'économie de marché. Cependant, il est largement admis dans la littérature depuis les travaux de Frank Knight que ces conditions sont au nombre de cinq à savoir, l'atomicité du marché, l'homogénéité des produits (compris dans le sens où les produits doivent avoir une alternative), la transparence de l'information, l'absence de barrières à l'entrée ou à la sortie d'un marché et la liberté de mouvement des capitaux. Voir F. Knight. 1921. « Part II : Perfect Competition » in *Risk, Uncertainty and Profit*. Boston : Houghton Mifflin, pp. 32 à 48.

⁸³ Le néolibéralisme est un terme polysémique et fortement connoté politiquement. Nous l'entendons dans son sens en économie politique (et non dans le sens d'institutionnalisme néolibéral comme l'entend la théorie des Relations internationales ou dans son sens, largement péjoratif, retenu par le discours des OSC dites altermondialistes).

⁸⁴ Nous employons ce terme plutôt que « théorie », car la doctrine est traversée par différentes tendances et donne lieu à des prescriptions de politiques publiques multiples à différentes époques et à différentes interprétations dans des contextes politiques distincts. De plus, elle est portée politiquement par plusieurs organisations (dont la Société du Mont Pellerin et la Chambre de commerce internationale) et implique une dimension idéologique certaine (comme le démontrent plusieurs des

politique. Cette doctrine s'est développée au début du XXe siècle avec des auteurs tel Friedrich Von Hayek comme un renouveau de la pensée libérale en économie politique face aux défis que posaient les modèles autoritaires, fasciste et d'économie planifiée⁸⁵. On assiste à sa formalisation avec la tenue du *Colloque Walter Lippmann* à Paris en 1938. À cette occasion, on définira le contenu de ladite doctrine.

*Etre néolibéral, ce n'est pas, comme le « manchestérien » laisser les voitures circuler dans tous les sens, suivant leur bon plaisir, d'où résulteraient des encombrements et des accidents incessants; ce n'est pas, comme le « planiste » fixer à chaque voiture son heure de sortie et son itinéraire ; c'est imposer un Code de la route tout en admettant qu'il n'est pas forcément le même au temps des transports accélérés qu'au temps des diligences.*⁸⁶

L'École monétariste, aussi appelée École de Chicago, contribuera à développer et étoffer la doctrine, particulièrement au milieu du XXI^e siècle avec des auteurs tels Milton Friedman, Jacob Viner et Frank Knight pour ne nommer que ceux-là. Elle développera l'idée que l'État doit limiter ses interventions dans le domaine économique à la gestion des taux d'intérêt avec comme objectif de limiter de façon prioritaire l'inflation. Cette emphase sur l'inflation plutôt que le chômage vient de ce que pour de nombreux néo-libéraux, en situation de libre marché, le chômage n'a que deux sources. Il est soit transitoire (i.e. entre deux emplois) ou soit causé par des interventions exogènes (lois sur le salaire minimum ou existence de syndicats qui biaisent la libre allocation des ressources).

Bref, malgré les critiques souvent formulées, et malgré les origines communes et les convergences théoriques entre le CW et le néolibéralisme, il apparaît clair qu'il existe des distinctions fondamentales entre les deux. Il apparaît également clair qu'il faille faire preuve de discernement dans l'étude d'un objet comme le CW sur lequel les discours, y compris académiques, sont souvent teintés d'idéologie.

citations de J. Williamson dans ce mémoire présentant le CW comme une évidence acceptée par tous les spécialistes de bonne foi)

⁸⁵ François Denord. 2001. « Aux origines du néo-libéralisme en France Louis Rougier et le Colloque Walter Lippmann de 1938 » *Le Mouvement social*, no. 195, pp. 9 à 34. Adresse URL : < <http://www.jstor.org/stable/3780000> > (page consultée le 2 juillet 2009).

⁸⁶ _____, 1939. *Compte rendu des séances du Colloque Walter Lippmann* (26-30 aout 1938). Paris : Editions de Médicis, p. 16.

Enfin, comme on peut le constater à la lecture des principes du CW et de leur articulation, le modèle mis de l'avant en est un dans lequel le développement est assimilé à la croissance économique, elle-même impulsée et organisée par le marché, le plus souvent les marchés extérieurs dans le cas des pays dits en développement. Cela implique une libéralisation des conditions d'exploitation des entreprises au niveau intérieur tout comme une libéralisation des rapports économiques internationaux, tant commerciaux que financiers. De plus, cela implique que soit limitée au maximum l'intervention perturbatrice de l'État, i.e. aux fonctions régaliennes, ce qui implique, le plus souvent, la privatisation des entreprises publiques et de tous les secteurs économiques, y compris les monopoles naturels. Comme le résume M. Abbas :

Le consensus de Washington remet en cause toute forme d'intervention de l'Etat jugée créatrice de distorsion, le marché étant considéré comme le mode optimal et efficient d'allocation des ressources. Le consensus de Washington fait du développement un problème technique d'allocation des ressources. L'objectif est dès lors l'amélioration de l'efficience des systèmes de prix. La logique de l'intégration au marché mondial, c'est-à-dire l'endogénéisation du système de prix mondial, censé être plus efficient que celui du marché national, est une composante centrale du consensus et des politiques d'ajustement structurel qui l'accompagnent.⁸⁷

⁸⁷ Mehdi Abbas. 2004. « La CNUCED XI : du Consensus de Washington au Consensus de Sao Paulo ». *Chronique des Amériques*, no. 21. p. 11.

CHAPITRE II

LE RÉGIME DE L'AIDE À L'ÉPOQUE DE LA DÉCLARATION DE PARIS

Dans ce chapitre, nous nous attarderons à la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* en adoptant la même méthode que pour le CW dans le chapitre précédent. Nous présenterons d'abord le processus ayant mené à sa mise en place par le CAD de l'OCDE, et notamment en s'intéressant aux raisons qui motivent son adoption et l'analyse sur laquelle repose la DP, base du « nouveau régime de l'aide ». Dans un second temps, nous analyserons ses principes, modes de fonctionnement et critères d'évaluation. Ces analyses nous permettront, *in fine*, de conclure en détaillant le modèle de développement mis en place par la DP qui sera opérationnalisé et comparé au CW dans le chapitre III.

Adoptée sous l'égide du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) le 2 mars 2005, la DP se veut le document phare du nouveau régime de l'aide. Il établit les cinq piliers de ce nouveau régime et des cibles précises quant à la fourniture et la gestion de l'aide publique au développement (APD). La DP comprend des objectifs quantifiables, tant pour les pays donateurs que pour les bénéficiaires, de même que des échéances précises pour valider la réalisation de ces derniers. Plus qu'un énoncé d'intentions comme certains des documents la précédant, elle se veut un plan d'action devant être pleinement opérationnalisé pour 2010.

2.1 Les origines de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*

Le processus ayant mené à l'adoption de la DP débute suite au constat de l'échec du CW, notamment avec les défauts de paiements et les problèmes financiers que rencontrent de nombreux pays latino-américains au courant des années 1990⁸⁸. D'ailleurs, dès 1990, la BIRD écrivait que « [...] the most troubling shortcoming of development aid has been its limited measurable contribution to the reduction – as distinguished from the relief – of extreme poverty, especially in rural areas. »⁸⁹ Les membres du CAD amorcent alors une réflexion sur les causes de cet échec avec leurs membres, rappelons-le, tous bailleurs. Cette réflexion mènera à une série de sommets et rencontres dans le cadre desquelles émergeront les différentes réponses aux problèmes identifiés par les bailleurs, notamment dans le cadre du document *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle*. Les prochaines sections traiteront de cette série de sommets dans le cadre desquels émergeront et se préciseront les différents piliers de la DP.

Du côté des analyses officielles, on attribue généralement l'échec des politiques du CW à des facteurs externes et techniques et non aux stratégies de développement mises en œuvre. Ainsi, on citera au banc des accusés les traditionnels reproches aux pays receveurs d'aide à savoir⁹⁰ : la mauvaise gouvernance locale (corruption, absence d'engagement des leaders envers le développement de leur État, administrations publiques sous-optimales, gestion publique autoritaire et propice au développement de conflits civils ou politiques), l'adoption

⁸⁸ Cette lecture personnelle des conditions d'émergence de la DP est également partagée par plusieurs spécialistes de l'aide. Goran Hyden écrit par exemple que : « The 2005 Paris Declaration on Aid Effectiveness is recognized as a significant juncture in the history of development assistance and co-operation. It builds on the many negative lessons learnt over the years from programme and project support and proposes a shift [...] ». Goran Hyden. 2008. « After the Paris Declaration: Taking on the Issue of Power » *Development Policy Review*, vol. 3, no. 26, p. 259.

⁸⁹ Banque internationale pour la reconstruction et le développement. 1990. *World Development Report 1990: Poverty*. New York: Oxford University Press, p. 127.

⁹⁰ Notamment dans Comité d'aide au développement, Organisation pour la coopération et le développement économiques. 1996. *Le rôle de la coopération pour le XXIe siècle*. Paris : OCDE, pp. 14 à 15.

de politiques macroéconomiques, budgétaires et commerciales ‘inappropriées’⁹¹, l’échec à mettre en place un climat favorable aux IDE et le gaspillage de ressources.

Cependant, et c’est là une nouveauté il nous faut le reconnaître, à cela s’ajoute également des critiques des bailleurs et de leurs façons de faire. À ces derniers, on reproche la trop grande variété des programmes soutenus (manque de concentration) et le manque de coordination des politiques des pays donateurs desquels découle l’incohérence des actions, de même que de la trop faible prévisibilité des sommes disponibles pour le développement qui réduit les capacités de planification stratégique des pays récipiendaires de l’APD. On cite aussi la multiplication des conditionnalités et les coûts croissants de gestion qui y sont associés.

2.1.1 Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle (1996)

Publié par le CAD en mai 1996, *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle* se veut une analyse de l’aide au développement, ses réussites et ses échecs (libellés défis) et son avenir. Pour nous, ce document est d’une grande importance, car il débute sur un constat de la nécessité de réformer l’APD, notamment en raison des échecs du régime de l’aide d’alors, et offre un programme de réformes qui, bien que dans une formulation de principe et imprécise, ébauche les réformes mises en œuvre dans le cadre de la DP⁹². De même, ce document « [...] expose l’opinion collective qu’ont sur ces questions [les enseignements de 50 ans de développement et les stratégies pour l’avenir] les ministres de la Coopération pour le développement, les dirigeants des organismes d’aide et autres hauts

⁹¹ C. Burnside. et D. Dollar. 2004. *Aid, Policies, and Growth: Revisiting the Evidence*. World Bank Policy Research Working Paper # 3251, p. 19.

⁹² C’est également l’analyse proposée par l’ACDI. Agence canadienne de développement internationale. 2009. « Chapitre 2 : Le cadre stratégique » in *Carte routière des processus opérationnels à l’ACDI*. [En ligne]. Adresse URL : < <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/NIC-39153217-S48> > (page consultée le 20 août 2009)

responsables de la coopération pour le développement.»⁹³ Dans cette section, nous approfondirons donc ces deux aspects du rapport à savoir l'analyse qui y est faite des causes des ratés de l'APD et les pistes de solutions mises de l'avant pour faire face à ces défis.

Bien que les autorités responsables de ce document se félicitent de nombreuses avancées en termes de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations déshéritées du monde, elles ne font pas pour autant un constat complaisant des impacts de l'APD et reconnaissent les limites du processus de développement et ses ratés.

*Dans certains pays, la pauvreté gagne du terrain et dans de nombreux autres, les déshérités n'ont pas profité de ces évolutions. Chaque année, des millions de personnes décèdent encore de maladies pour lesquelles il existe des traitements préventifs et curatifs; 130 millions d'enfants en âge de recevoir un enseignement primaire ne sont pas scolarisés; plus du tiers des enfants du monde en développement souffrent de malnutrition et le dixième meurt avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans. Le respect de la dignité humaine, et en particulier l'acceptation de l'égalité des femmes, demeure du domaine du rêve pour de trop nombreuses personnes. [...] Il y a eu des retours en arrière, des gaspillages de ressources et des interventions, mal conçues ou mal gérées, qui se sont révélées contre-productives. Certains pays sont devenus tributaires de l'aide à l'excès.*⁹⁴

Bref, on le constate, l'évaluation qui est faite de l'APD et ses impacts sur les conditions de vie dans les pays dits en développement est critique. Or, pour une organisation politique telle que l'OCDE, un tel constat appelle inévitablement à la recherche des causes de cette situation afin d'ouvrir la porte à des solutions et à l'amélioration des pratiques. L'analyse qui est faite par les membres du CAD fait largement reposer les causes de ces échecs sur les pays dits en développement. En effet, on affirme que les causes des échecs de l'aide se situent largement au niveau politique « Dans les pays en proie à des conflits civils et à une mauvaise gestion des affaires publiques, plusieurs générations ont été privées des avantages du développement.»⁹⁵ En fait, selon ce rapport, les réussites du développement, dont celle du Plan Marshall, démontrent que les politiques d'APD et le modèle de développement sous-

⁹³ Comité d'aide au développement, Organisation pour la coopération et le développement économiques. 1996. *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*. Paris : OCDE. p. 1.

⁹⁴ *Ibid.*, pp. 7 à 9.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 1.

jaçant sont appropriés et que la variable déterminant leur efficacité sur le terrain est la qualité de la gouvernance et la volonté politique de les appliquer adéquatement. « Des succès ont été enregistrés là où les populations et les institutions ont déployé un effort soutenu pour s'aider elles-mêmes. »⁹⁶

Il n'est pas surprenant de voir que la responsabilité des échecs repose selon ce rapport sur les pays receveurs de l'APD, et ce, pour trois raisons. D'abord, le CAD et l'OCDE sont des structures politiques dans lesquelles ne sont représentés que des pays à économie avancée⁹⁷ et bailleurs d'APD. Ainsi, la nature même de cet organisme induit un biais ontologique qui peut contribuer à expliquer cet état de fait. Ensuite, parce qu'il s'agit d'une structure politique dans laquelle sont prépondérants les exécutifs nationaux⁹⁸, et que ceux-ci doivent rendre des comptes à leurs électeurs respectifs⁹⁹, il n'est pas surprenant qu'ils souhaitent se libérer du maximum de responsabilité face aux échecs, avérés ou perçus, des politiques d'aide dans lesquelles ils ont investi des milliards de fonds publics. Enfin, cela tient aussi à la nature même d'un régime international au sein duquel il y a convergence des conceptions et des attentes, l'existence d'un régime présupposant l'existence d'une communauté épistémique tel qu'expliqué dans l'introduction du présent mémoire. Ainsi, pour les membres du CAD, il est clair que l'économie de marché, laissée libre d'entraves sur les marchés internes et au niveau des échanges internationaux, tel que promu par le CW est la méthode par laquelle s'est développé l'Occident et que conséquemment, elle peut et doit fonctionner pour les pays dits en développement¹⁰⁰. Partant de là, il devient largement inutile de questionner la base du

⁹⁶ *Ibid.*, p. 7.

⁹⁷ Seuls le Mexique et la Turquie sont dans une position relativement ambiguë à ce niveau parmi les membres de l'OCDE. Cependant, ces pays ne sont pas membres du CAD.

⁹⁸ Structurellement et politiquement, ce sont les ministres de la Coopération internationale des États membres qui détiennent le pouvoir structurel formel au sein du CAD et les ministres des Finances dans le cas de l'OCDE dans son ensemble.

⁹⁹ Ce à quoi fait référence le document à quelques occasions, notamment à la page 14 : « D'une manière plus générale, nos citoyens ont beaucoup à gagner, ou à perdre, à ce que nos politiques nationales s'articulent de façon à appuyer, ou à entraver, le développement. »

¹⁰⁰ Cette analyse partagée par de nombreux auteurs, mais s'appuie ici sur les travaux de Gilbert Rist. 2001. *Le développement Histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de Science Po, 2^e édition, 443 p. de même que Paul Bairoch. 2005. *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*. Paris : La Découverte. 294 p.

modèle de développement et il est plus pertinent de questionner ses modalités de mise en œuvre ou alors la volonté des partenaires de l'appliquer.

À l'appui de cette analyse, il nous apparaît ici pertinent de dire quelques mots sur les responsabilités que s'attribuent les bailleurs dans l'échec de l'aide telles que décrites dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*. En effet, il serait inexact d'affirmer que ce rapport exonère totalement les bailleurs de toute faute en égard de la gestion et de l'élaboration des politiques d'APD. Ainsi, ces derniers reconnaissent la trop faible harmonisation de leurs pratiques en matière de développement, le manque de prévisibilité des sommes d'APD et la sous-optimalité du système de conditionnalité en place dans le cadre du consensus de Washington¹⁰¹. En effet, parce que trop nombreuses, précises et mal programmées, les conditionnalités n'ont pas atteint leur objectif d'assurer l'adoption et l'application proactive « [...] des politiques macro-économiques appropriées »¹⁰².

Enfin, *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle* contient aussi l'ébauche de certaines des transformations contenues dans le cadre de la DP bien qu'elles ne soient ni explicitées dans les mêmes termes, ni quantifiées comme elles le seront dans la DP. Ainsi, on énonce l'importance de « la prise en charge locale » concept qui constitue selon nous le germe du pilier d'appropriation et de « l'amélioration de la coordination entre les donneurs » germe du pilier d'harmonisation. Enfin, on souligne également l'importance de la mobilisation de la société civile qui est au centre de la DP d'un point de vue discutatif et à été intégrée aux stratégies des bailleurs dans le cadre de l'Agenda d'Accra pour l'Action adopté dans le cadre du Forum de haut niveau d'Accra, un des jalons importants dans le suivi de l'application de la DP¹⁰³.

¹⁰¹ Comité d'aide au développement, Organisation pour la coopération et le développement économiques. 1996. *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*. Op. Cit., pp. 7-8.

¹⁰² *Ibid.*, p. 15.

¹⁰³ Brian Tomlinson. 2008. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : Quelle place pour les organisations de la société civile après Accra?* Conférence prononcée à l'Université du Québec à Montréal le vendredi 12 septembre 2008 de 12 h 30 à 14 h au local A-1715.

2.1.2 Sommet du Millénaire (2000)

Le sommet du Millénaire s'est tenu au siège des Nations unies à New York du 6 au 8 septembre 2000. Dans le cadre de ce sommet, l'Assemblée générale a adopté une résolution, la *Déclaration du Millénaire des Nations unies (A/55/L.2)* dans le cadre de laquelle l'ensemble des membres s'engage à atteindre des cibles de réduction de la pauvreté et adopte des cibles pour atteindre leurs objectifs. Ces objectifs étaient¹⁰⁴ : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH /sida, le paludisme (malaria) et d'autres maladies et préserver l'environnement, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cependant, au-delà de ces objectifs généraux et des cibles précises associées, on voit également l'un des piliers de la DP dans le cadre de la *Déclaration du Millénaire des Nations unies* à savoir la notion d'appropriation locale. C'est l'une des premières mentions du concept d'*appropriation* dans le vocabulaire de l'APD¹⁰⁵ puisque le consensus de Washington reposait plutôt sur l'adhésion que l'appropriation. De plus, les pays membres de l'ONU abordent la problématique des conditionnalités, question qui sera largement traitée dans le cadre de la DP qui affirme mettre fin aux dites conditionnalités dans le cadre du nouveau régime de l'aide. Enfin, le Sommet du Millénaire consomme largement la séparation déjà opérée au sein des IFI¹⁰⁶ entre lutte à la pauvreté, qui devient l'objectif de l'APD, et le développement, entendu dans sa composante économique comme équivalente à la croissance, et qui lui, relèvera du secteur privé par le développement des investissements et des activités productives.

¹⁰⁴ Assemblée générale, Organisation des Nations unies. 2000. *Déclaration du Millénaire*. New York : Secrétariat des Nations unies, A/55/L.2. [PDF]. Adresse URL:

< <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.pdf> > (page consultée le 9 septembre 2009)

¹⁰⁵ En fait, la première mention dans un contexte opérationnel remonte aux cadres stratégiques de lutte à la pauvreté dans le cadre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés à la fin 1999. Marc Raffinot. 2009. *Ownership : l'appropriation des politiques de développement, de la théorie à la mise en pratique*. Paris : DIAL, Institut de recherche pour le développement, DT/2009-02. pp. 4 à 5.

¹⁰⁶ Bonnie Campbell, Marie-Christine Doran et S. Kazi Aoul. «Bonne gouvernance, réformes institutionnelles et lutte contre la pauvreté en Afrique» in S. Mappa(dir.). 2004. *Les métamorphoses du politique au Nord et au Sud*. Paris: Karthala. pp. 305 à 340.

2.1.3 Consensus de Monterrey (2002)

Ce qu'il est convenu d'appeler le *Consensus de Monterrey* atteint dans le cadre de la *Conférence internationale sur le financement du développement* tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002 s'intéresse particulièrement au financement du développement, mais traite également des moyens d'assurer l'efficacité de ce dernier et constitue, pour nous, un jalon important dans la redéfinition des façons de faire en termes de développement dans le post-consensus de Washington. En effet, il met clairement l'accent sur la nécessité d'harmoniser les pratiques des bailleurs et de baser cette harmonisation sur une appropriation locale pour en accroître l'efficacité. Or, ces principes (deux piliers de la DP) et leur articulation constituent la base du fonctionnement du prétendu nouveau régime de l'aide mis en place par la DP.

Le *Consensus de Monterrey* met aussi l'emphase sur le rôle du secteur privé comme moteur du développement et, dans une moindre mesure, dans la réduction de la pauvreté. On peut y lire que « [l]es flux de capitaux privés, en particulier les IDE, et la stabilité financière internationale sont un appoint indispensable aux efforts de développement nationaux et internationaux. »¹⁰⁷ Il souligne de plus la nécessité pour l'État de mettre en place des institutions et politiques publiques « appropriées » pour favoriser lesdits investissements. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces politiques « appropriées » d'attraction de l'investissement reposent sur des normes largement inspirées du système commercial multilatéral¹⁰⁸ à savoir la non-discrimination, la règle de droit, le traitement national et la prévisibilité. « Des efforts particuliers sont nécessaires dans des domaines prioritaires tels que les cadres législatifs et réglementaires de nature à promouvoir et à protéger les investissements [...] »¹⁰⁹ De manière plus précise :

¹⁰⁷ Assemblée générale, Organisation des Nations unies. 2002. *Consensus de Monterrey*. New York : Secrétariat des Nations unies, A/CONF.198/2. p. 6.

¹⁰⁸ Ces dernières sont le traitement national, la non-discrimination et la clause de la nation la plus favorisée. Notons que certains auteurs incluent également la règle de droit. Voir Christian Deblock. 2009. *Le déclin irréversible de la réciprocité et du multilatéralisme*. Montréal : Centre études internationales et mondialisation, 18 p.

¹⁰⁹ Assemblée générale, Organisation des Nations unies. 2002. *Consensus de Monterrey*. *Op. Cit.*, p. 5

*Les pays doivent continuer à s'efforcer de créer un cadre transparent, stable et prévisible, doté de mécanismes d'exécution des contrats adéquats et de respect des droits de propriété, articulé autour de politiques macroéconomiques bien conçues et d'institutions qui permettent aux entreprises, nationales aussi bien qu'internationales, d'exercer leurs activités de manière efficace et rentable et d'avoir un impact maximal sur le développement.*¹¹⁰

Enfin, comme nous l'avons dit ci-haut, le *Consensus de Monterrey* est porteur de l'idée selon laquelle le développement passera par les investissements privés, permettant à l'APD de se concentrer sur la réduction de la pauvreté. Or, ce document va plus loin en prescrivant l'utilisation de l'APD comme mode de promotion des investissements en affirmant que :

*L'APD peut être un facteur majeur d'amélioration des conditions dans lesquelles se déroulent les opérations du secteur privé et ouvrir ainsi la voie à une croissance vigoureuse [...] et revêt une importance critique pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement [...]*¹¹¹

2.1.4 Forum de haut niveau de Rome sur l'harmonisation (2003)

Le *Forum de haut niveau de Rome sur l'harmonisation* a été organisé par l'OCDE en février 2003. Il regroupait¹¹² les membres du CAD, les IFI, de nombreuses organisations internationales et régionales en plus de certains pays dits en développement autour de

¹¹⁰ *Idem.*

¹¹¹ *Ibid.*, p. 9.

¹¹² Ces participants étaient : Albanie, Bangladesh, Bolivie, Burkina Faso, Cambodge, Égypte, Éthiopie, Fidji, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Kenya, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Ouganda, Philippines, République du Niger, République kirghize, Roumanie, Sénégal, Tanzanie, Vanuatu, Viet Nam, Zambie, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Commission européenne, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Agence britannique de développement international, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque de développement des Caraïbes, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque interaméricaine de développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Banque nordique d'investissement, Banque ouest-africaine de développement, Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, Communauté des Caraïbes, Fonds de l'OPEP pour le développement international, Fonds international de développement agricole, Fonds monétaire international, Fonds nordique de développement, Forum des îles du Pacifique, Organisation des États des Caraïbes orientales, Programme des Nations Unies pour le développement, Société andine de développement et Société nordique de financement pour l'environnement.

discussions sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'aide dans la foulée des engagements substantifs pris dans le cadre de la *Déclaration du Millénaire* et des engagements financiers pris à Monterrey. Cette conférence fut le théâtre d'une réforme de l'approche face aux conditionnalités, en plus de réaffirmer certains des principes présents dans la DP, mais déjà abordés dans les conférences et sommets présentés plus tôt.

Disons-le d'entrée de jeu, les conditionnalités ne sont pas éliminées dans le régime de la DP, mais sont profondément transformées. Déjà en 2000, le groupe de la Banque mondiale parlait d'abandonner les conditionnalités au profit de la sélectivité¹¹³ en s'appuyant sur des études économétriques¹¹⁴ démontrant leur sous-optimalité. Cependant, la généralisation de cette transformation, en dehors des IFI, vient largement de cette rencontre au cours de laquelle ces dernières furent centrales lors des discussions. Les conditionnalités dans le cadre du CW étaient, comme nous l'avons vu, nombreuses, précises et avaient un rôle central dans les processus de décaissement. En effet, les décaissements étant prévus de façon échelonnée, ces conditionnalités s'appliquaient à toutes les étapes des projets et programmes. De même, la précision des conditionnalités et leur grand nombre induisaient des contraintes importantes dans la conduite des politiques macroéconomiques et financières des États récipiendaires de l'aide, contraintes qui à leur tour engendraient des coûts de transaction importants.

La communauté internationale que nous représentons s'inquiète des éléments qui indiquent de plus en plus qu'au fil du temps, la totalité et la vaste gamme de conditionnalités et de procédures mises en place par les bailleurs de fonds pour préparer, acheminer et suivre l'aide au développement sont à l'origine de coûts de transactions non productifs pour les pays partenaires^[115], et encourrent à réduire davantage leurs capacités.¹¹⁶

¹¹³ Banque mondiale. 2000. *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001*. Washington : Éditions Eska pour le compte de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. 352 p.

¹¹⁴ Particulièrement sur les nombreux travaux de Burnside et Dollar dont, Craig Burnside et David Dollar. 1997. « Aid, Policy and Growth » *World Bank Policy Research Working Paper*, no. 569252, 54 p. Voir également Paul Mosley et al. 2004. « Aid, Poverty Reduction and the 'New Conditionality' » *The Economic Journal*. vol. 114, no. 496, pp. 217 à 243.

¹¹⁵ Dans le vocabulaire de la DP, le terme de « pays partenaire » désigne les pays recevant l'APD. Ces deux termes seront donc employés indifféremment ci-après.

¹¹⁶ Comité d'aide au développement, Organisation de développement et de coopération internationales. 2003. *Déclaration de Rome sur l'harmonisation*. DCD/DAC/TFDP(2003)1, p. 2. [PDF] Adresse URL: < http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/decla_rome.pdf > (page consultée le 11 septembre 2001)

Le changement officialisé à Rome est le passage de conditionnalités ‘micro’¹¹⁷ à une conditionnalité ‘macro’, la sélectivité. « According to this approach aid and adjustment lending are only provided to those countries that, on the basis of certain characteristics, are more likely to implement policy reforms. »¹¹⁸ La sélectivité a pour but d’assurer l’application des politiques prônées par les bailleurs sans restreindre de manière significative la capacité des autorités politiques et économiques (notamment les banques centrales) à faire face aux variations conjoncturelles¹¹⁹ et cycliques¹²⁰ de l’économie ou des monnaies comme dans le cas des pays exportateurs, particulièrement de pétrole, souvent victimes du mal hollandais¹²¹ comme ce fut le cas, par exemple, pour le Mexique, le Nigeria et plus récemment la République démocratique du Congo.

*Nous [les bailleurs] pouvons simplifier et harmoniser nos conditionnalités et réduire les coûts qui y sont associés en améliorant la surveillance fiduciaire, la responsabilité à l’égard du public et les efforts visant à obtenir des résultats de développement concrets.*¹²²

L’annexe de la déclaration finale du forum sans définir « les bonnes pratiques » définit cependant ce qui doit être couvert par lesdites pratiques :

Nous notons le consensus qui s’est fait autour de l’idée qu’une bonne gestion des finances publiques doit couvrir la préparation du budget, le contrôle et l’audit internes, la passation des marchés, les décaissements, les modalités de suivi et

¹¹⁷ C’est-à-dire touchant des éléments très précis des politiques publiques et macroéconomiques avec des cibles chiffrés par exemple pour le solde financier des administrations publiques, les balances courante et commerciale, le niveau des réserves de change, les politiques tarifaires (particulièrement au niveau du commerce international), les structures réglementaires sur les marchés internes pour ne nommer que ceux-là. La conditionnalité ‘macro’ de son côté réfère plutôt au respect de principes généraux, mais sans cibles précises.

¹¹⁸ Paul Mosley et al. 2003. « Compliance with World Bank Conditionality: Implications for the Selectivity Approach to Policy-Based Lending and the Design of Conditionality » *Credit Working Papers*, no. 03-02, p. 1.

¹¹⁹ Qu’on pense par exemple à la hausse importante des prix de l’énergie à l’été 2008 qui ont eut un impact important sur les comptes extérieurs des pays importateurs.

¹²⁰ Il est largement reconnu que l’économie suit une tendance cyclique non périodique suivant différentes tendances (l’innovation et leur diffusion, selon Joseph Schumpeter et Nikolai Kondratiev, les cycles d’affaire, selon Clément Juglar, ou encore les cycles de stock selon Joseph Kitchi). Pour une présentation détaillée, voir notamment: Joseph Schumpeter. 1968[1954]. « Money, Credit and Cycles » in *History of Economic Analysis*. New York: Oxford University Press, pp. 1074 à 1139.

¹²¹ Max Corden et Peter Neary. 1982. « Booming Sector and De-Industrialisation in Small Open Economy » *The Economic Journal*, vol. 92, no. 368, pp. 825 à 848.

¹²² Comité d’aide au développement, Organisation de développement et de coopération internationales. 2003. *Déclaration de Rome sur l’harmonisation*. Op. Cit., p. 2.

*d'établissement des rapports et l'audit externe; elle doit promouvoir la discipline financière globale ainsi que la bonne affectation des ressources aux besoins prioritaires.*¹²³

Enfin, on constate également dans la déclaration finale, et notamment dans la citation ci-haut, que le *Forum de haut niveau de Rome sur l'harmonisation* a abordé d'autres piliers de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* tels que l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation et la gestion axée sur les résultats. De même, dans l'analyse qui est proposée de la conditionnalité et la perspective en termes de réduction des coûts de transaction, on constate que le pilier de la responsabilité mutuelle semble également présent sans pour autant être explicité.

2.1.5 Table ronde de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats (2004)

La *Table ronde de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats* de 2004 était la deuxième table ronde tenue à Marrakech sur ce thème par les directeurs des banques régionales de développement et le CAD. Elle visait à développer les modalités d'amélioration de l'efficacité de l'aide dans la suite des engagements de la *Déclaration du Millénaire* et du *Consensus de Monterrey* ayant émergé dans les rencontres antérieures et traitées dans les sections précédentes. Bien que laconique, dans ses principes elle constitue pour ainsi dire une ébauche de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*. En effet, elle reprend l'ensemble des piliers de la DP et surtout leur articulation et va jusqu'à comprendre des engagements à court terme, tant pour les agences de développement que pour les pays partenaires.¹²⁴

Ainsi, le *Mémoire conjoint* met l'accent sur la nécessité du renforcement des capacités des pays dits partenaires (lire bénéficiaires de l'aide) afin que ces derniers développent des stratégies efficaces et réalistes de lutte à la pauvreté sur lesquelles doivent

¹²³ *Ibid.*, p. 5.

¹²⁴ Comité d'aide au développement, Organisation de développement et de coopération économiques. 2004. *Memorandum conjoint de Marrakech*. DCD/DIR(2004)4, pp.8 à 13.

s'aligner les pratiques harmonisées des donateurs. Une importance particulière est mise sur la nécessité de penser ces stratégies dans une perspective de gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle ne se limitant pas, pour les bailleurs, « à l'application rigide de sanctions »¹²⁵ en cas d'échec du pays partenaire.

Tableau 2.1 : Survol des conventions et rencontres préalables à la DP

Convention – Rencontre	Principes de Paris présents (<i>esprit d'un principe de la DP</i> ¹²⁶)	Autres principes
Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle (1996)	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge locale (<i>appropriation</i>) - Amélioration de la coordination entre les donateurs (<i>harmonisation</i>) - Approche axée sur les résultats - Plus grande cohérence (<i>appropriation locale</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats plus étroits
Sommet du Millénaire (2000)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Appropriation locale</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditionnalité
Conférence de Monterrey (2002)	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation - <i>Appropriation locale</i> 	
Forum de haut niveau de Rome sur l'harmonisation (2003)	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation - Alignement - Gestion axée sur résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditionnalité
Table ronde de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats (2004)	Tous ; Le document est ni plus ni moins qu'une ébauche de la Déclaration de Paris.	
Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)		

¹²⁵ *Ibid.*, p. 7.

¹²⁶ Par « esprit d'un principe de la DP » nous entendons que le document fait référence à l'un des principes de la DP sans le nommer explicitement en employant le terme précis utilisé dans la DP.

2.2 La *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*

Les sections précédentes ont fait la genèse de l'émergence des principes présents dans la DP et les conditions d'émergence de ce qui était annoncé et perçu comme un « nouveau régime de l'aide » tel que discuté en introduction. Dans les sections suivantes, nous présenterons la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*. Nous identifierons d'abord les parties à ce régime, puis les piliers de la DP. Cette présentation comprendra également une présentation des objectifs de chacun des piliers, de même que des indicateurs retenus pour évaluer la progression des partenaires à l'horizon 2010. Enfin, elle comprendra aussi une analyse critique des piliers et de leurs indicateurs de suivi, de même qu'une présentation des critiques adressées à ces piliers et/ou leurs indicateurs de suivi quand celles-ci existent et permettent de mieux les comprendre.

Comme nous l'avons vu, la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* émane du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Ainsi, l'ensemble des pays membres du CAD en sont parties. De plus, parce que le « nouveau régime de l'aide » est placé sous le signe du partenariat, les pays dits partenaires (ceux recevant l'APD) étaient également invités à participer. Enfin, certaines organisations de la société civile étaient présentes, notamment en raison de leur rôle de relais entre les partenaires du Nord et du Sud. La liste exhaustive des pays et organisations signataires et/ou ayant participé aux discussions se retrouve en appendice A du présent mémoire.

Si les pays dits en développement étaient présents aux discussions, les OSC semblent avoir davantage été marginalisées dans les processus de négociations. D'ailleurs, nombreuses furent celles qui ont exprimé leur insatisfaction face à cette situation et l'analyse que font les OSC de leur place dans la DP est généralement négative, quoique celles-ci se réjouissent d'être considérées par les bailleurs.

In focusing largely on improving the capacities of the state in the poorest countries, the Declaration reforms ignore the role of citizens and CSOs as development actors in their own right who have a long history in organizing economic, social and political initiatives with and on behalf of the poor.¹²⁷

Cependant, comme nous l'avons montré dans le cadre des sections précédentes, les piliers de la DP avaient déjà été trouvés, avaient largement été discutés et développés dans les rencontres précédentes, tout comme l'articulation de ces principes. Ce qu'introduit la DP par rapport aux documents antérieurs, en dehors de son caractère exécutoire, est en fait l'existence de cibles précises, chiffrées et avec une échéance. Le fait d'inclure les OSC à ce moment tardif dans le cadre des négociations, alors que ne reste qu'à choisir et approuver les cibles et non les principes mêmes de la DP, est une situation qui a également été critiquée par certaines OSC.

2.2.1 Les principes de la DP

La DP repose sur cinq piliers, séparés en deux catégories, les piliers mêmes de la DP et les principes transversaux devant guider la mise en œuvre de celle-ci. Nous nommerons et expliquerons ces piliers en plus de montrer la logique d'articulation de ces derniers. Par la suite, nous développerons ces piliers en prenant soin de mentionner les indicateurs de suivi et de faire une analyse critique de ces derniers.

La base du « régime » mis en place par la DP est le principe d'appropriation des stratégies et politiques de développement par les pays dits en développement ou récipiendaires de l'APD. Ces derniers ayant déterminé leurs stratégies de développement dans le cadre de processus politiques légitimes et inclusifs, le second pilier, l'alignement, est une conséquence logique. Elle assure le respect des priorités nationales et favorise la mobilisation de l'ensemble des sociétés dites en développement derrière les priorités

¹²⁷ Reality of Aid Network. 2007. *The Paris Declaration on Aid Effectiveness: Donor Commitments and Civil Society Critiques*. Reality check, p. 13.

nationales pour accroître leur efficacité. Puisque les bailleurs alignent leurs politiques d'APD sur les stratégies de développement appropriées par les pays receveurs de l'aide, leurs politiques d'aide sont donc largement harmonisées *de facto*. Le troisième pilier reconnaît cette harmonisation et encourage les pays donateurs à également harmoniser leurs exigences et conditionnalités pour réduire les coûts de transaction liés à la gestion des programmes de développement et donc, accroître leur efficacité. Tous ces piliers sont appuyés et renforcés pour accroître encore davantage leur efficacité par deux piliers transversaux à savoir la gestion axée sur les résultats et la reconnaissance des responsabilités mutuelles des partenaires de développement. Cette construction, dont la logique interne nous apparaît très forte, est souvent schématisée par une pyramide reproduite en figure 2.1 ci-après.

Figure 2.1 : Les piliers de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*



Source : Comité d'aide au développement, Organisation de coopération et de développement économiques. 2007. *Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*. Paris : OCDE, p. 18.

Enfin, notons que tous les piliers de la DP disposent de leurs indicateurs de suivi quantifiables et spécifiques aux différents engagements des pays donateurs et des pays partenaires. L'année d'échéance pour la réalisation de toutes les obligations incombant aux signataires de la DP est 2010.

1) L'appropriation

Définition

Le principe d'appropriation implique que les pays receveurs de l'aide soient aux commandes des politiques et des stratégies de développement et de leur mise en œuvre. La stratégie de développement qui encadre ces dernières doit être appropriée non seulement par le gouvernement du pays receveur de l'aide, mais aussi sa population. Elle implique donc de « s'investir du premier rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement, dans le cadre d'un vaste processus de consultation. »¹²⁸ Ce principe implique également la coordination de l'opérationnalisation de la stratégie de développement et le suivi de cette dernière. Cette appropriation passe par le développement d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

*Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont établis par les gouvernements des pays à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les partenaires extérieurs du développement, dont le FMI et la Banque mondiale. Le DSRP décrit les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays mettra en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté; il expose aussi les besoins de financement extérieur et les sources de financement connexes.*¹²⁹

Objectif

L'objectif est de s'assurer de la mobilisation de l'ensemble des forces de la société pour la réalisation des objectifs du développement et d'éviter les contestations de ces dernières, dont on sait qu'elles ont un coût élevé (retard dans la mise en œuvre, coûts de sécurité accrus, coûts politiques pour les élites politiques en place, dégradation du tissu social, ...). De même, elle vise à assurer que les politiques et objectifs du développement mis en place soient conformes aux attentes des

¹²⁸ Comité d'aide au développement, Organisation de coopération et de développement économiques. 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*. Paris : OCDE, p. 4.

¹²⁹ Fonds monétaire international. 2005. *Document stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP)*. Fiche technique – septembre 2005. [en ligne]. Adresse URL : < <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm> > (page consultée le 21 octobre 2009)

populations plutôt qu'une simple application dans un cadre national de prescriptions d'experts internationaux.

Tel que formulé dans la DP, la réalisation des objectifs spécifiques en termes d'appropriation passe par le : « Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales de développement (y compris des SLP) qui ont des priorités stratégiques claires se rattachant à un cadre de dépenses à moyen terme et comptabilisées dans les budgets annuels. »¹³⁰

Indicateurs de suivi

Bien que ce pilier soit à la base du régime mis en place par la DP, il ne repose que sur un indicateur de suivi au demeurant assez général et ne s'impose qu'aux pays partenaires¹³¹. L'objectif-cible pour 2010 est qu'au moins 75 % des partenaires disposent de stratégies de développement opérationnelles. Ce critère demeure uniquement quantitatif et exclut toute exigence qualitative par rapport à cette stratégie, son élaboration, son contenu, ses objectifs, ses priorités et sa conformité avec les demandes formulées dans le cadre des consultations pour sa formulation.

Critiques

Ce principe et son positionnement comme base du « nouveau régime de l'aide » sont largement salués et nous apparaissent comme une évolution fondamentale quand on l'analyse au niveau théorique ou symbolique. Toutefois, l'impact réel de ce principe dépend de l'authenticité et de l'effectivité du processus de consultation et de la prise en compte des demandes sociales dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui sont la forme habituelle d'opérationnalisation de ce principe¹³². En effet, M. Raffinot décrit l'appropriation dans l'approche de la DP

¹³⁰ Comité d'aide au développement, Organisation de coopération et de développement économiques. 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*. *Op.Cit.*, p. 13.

¹³¹ Pays partenaire est le terme choisi dans la DP pour désigner les États récipiendaires de l'APD.

¹³² Reality of Aid Network. 2007. *Key Messages on the Paris Declaration*. Reality check, numéro de janvier 2007. [En ligne]. Adresse URL:

comme constituant « la base de l'édifice 'appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle' »¹³³. Or, de nombreuses analyses contestent le caractère démocratique des DSRP, et ce, pour de nombreuses raisons.

D'abord, il n'est pas aisé de tenir des consultations publiques, où que ce soit¹³⁴, et cette difficulté est accrue par la faiblesse institutionnelle des États, faiblesse notamment due à l'application des politiques du CW¹³⁵.

Ensuite, il existe une asymétrie structurelle importante entre les capacités de représentation des différents groupes sociaux (notamment entre ceux organisés (chambre de commerce, syndicat, association professionnelle, organisation confessionnelle, ...) et les groupes qui ne sont pas structurés de façon formelle et n'ont pas l'habitude de se représenter auprès des instances publiques¹³⁶.

< http://www.realityofaid.org/rchecknews.php?table=rc_jan07&id=1 > (page consultée le 20 décembre 2009)

¹³³ Marc Raffinot. 2009. « Ownership : l'appropriation des politiques de développement de la théorie à la mise en œuvre ». Paris : Développement, institutions et analyse à long terme (DIAL), DT/2009/02, p. 5.

¹³⁴ Les consultations publiques posent des défis importants tant en termes logistiques, que financiers, que d'efforts de mobilisation et d'information des citoyens, mais impliquent également un niveau relativement élevé de compréhension des enjeux et de leurs impacts par les citoyens (compréhension qui repose, entre autres, sur l'information du public, son éducation et l'existence de lieux de débats qui permettent aux citoyens de se forger une opinion préalable). De même, les processus de consultation demandent une importante maturité politique pour s'assurer que les débats ne dérapent pas, que le processus soit suffisamment souple pour s'adapter aux inévitables aléas et enfin, pour que ces consultations (et l'expression inévitable d'opinions contraires) ne mènent pas à une polarisation sociale ou une dégradation du tissu social. Selon nous, la Commission Taylor-Bouchard nous a récemment offert un exemple éclairant des difficultés inhérentes aux consultations publiques sur des enjeux centraux du vivre ensemble et ce dans un environnement institutionnel fort qui détonne avec la réalité de la majorité des pays dits en développement.

¹³⁵ Rebecca Roberts. 2009. *Reflections on the Paris Declaration and Aid Effectiveness in Afghanistan*. Afghanistan Research and Evaluation Unit, Research paper. p.9.

¹³⁶ Goran Hyden. 2008. « After the Paris Declaration : Taking on the Issue of Power » *Development Policy Review*, vol. 26, no. 3. pp. 259 à 274.

Au niveau empirique, les analystes constatent une grande similitude entre les DSRP des différents pays, de même qu'avec les politiques macroéconomiques de l'époque du CW et des prescriptions des IFI tant et si bien que plusieurs auteurs parlent de « donor-driven ownership ».

Malgré les proclamations de respect de l'appropriation, de nombreux indices laissent à penser que la rédaction des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), qui est censée authentifier l'appropriation, reste sous contrôle. Ceci a été largement dénoncé en ce qui concerne les DSRP [...] y compris par les départements d'évaluation des IBW¹³⁷ eux-mêmes. [...] Même si leur rédaction est effectuée au niveau des États, les DSRP restent étonnamment proches les uns des autres, et des orientations générales des IBW.¹³⁸

D'ailleurs, il est intéressant de noter que les spécialistes ayant comparé, analysé et suivi l'évolution des DSRP soulignent le fait que l'alternance politique ne donne à toute fin pratique jamais lieu à une révision du contenu des DSRP ce qui pousse M. Raffinot à questionner la prétention selon laquelle les DSRP « [...] traduisent réellement les opinions autonomes des gouvernements [...] »¹³⁹

De plus, de nombreuses organisations de la société civile sont critiques des processus des DSRP, de même que de leur contenu. Par exemple, le Reality of Aid Network affirmait concernant les DSRP :

The Paris Declaration's commitment to "country ownership" relies on donor alignment with partner governments' national development strategies. This alignment is usually the result of highly unequal and donor-directed policy dialogue, focusing on implementing World Bank/IMF-mandated Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs).¹⁴⁰

¹³⁷ IBW signifie institutions de Bretton Woods soient le Fonds monétaire international et le groupe de la Banque mondiale.

¹³⁸ Raffinot. 2009. « Ownership : l'appropriation des politiques de développement de la théorie à la mise en œuvre ». *Op. Cit.*, pp. 11 à 12.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 1.

¹⁴⁰ Reality of Aid Network. 2007. *Key Messages on the Paris Declaration*. *Op. Cit.*, p. 9.

D'autres encore critiquent le pilier de l'appropriation de manière plus fondamentale en soulignant que « [l']idée que des politiques décidées localement sont nécessairement supérieures à des politiques décidées de l'extérieur est pourtant discutable sur le plan économique »¹⁴¹ notamment en raison de la pression électorale qui peut pousser des gouvernements à prendre des décisions populaires, voire populistes (ou éviter des politiques impopulaires, mais nécessaires pour le maintien de la stabilité économique¹⁴²) malgré des impératifs empiriques.

Bref, l'analyse effectuée par de nombreux auteurs des processus réels liés à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des DSRP tend à démontrer qu'ils ne sont pas de nature à réaliser une véritable appropriation locale telle qu'appelée de leurs vœux par les signataires de la DP. Dans une étude sur les DSRP en Afrique effectuée par Oxfam America, on peut lire comme conclusion sur cet outil que :

*[...] beaucoup d'organisations de la société civile ayant participé dans les processus de DSRP au niveau national se disent frustrées par le fait que leurs préoccupations ne sont pas prises en compte dans les DSRP. La première préoccupation demeure l'absence de preuves d'une réorientation des politiques structurelles et macroéconomiques visant à relever le défi de la réduction de la pauvreté. Les DSRP sont de plus en plus remis en cause au niveau national comme une continuation des politiques économiques existantes avec un filet de sécurité plus large sous forme d'une augmentation du budget destiné aux services de base. Plutôt qu'un processus mettant en avant la réduction de la pauvreté et les Objectifs de Développement du Millénaire avant de développer ensuite des stratégies de mise en œuvre, les DSRP commencent par une stratégie macroéconomique du FMI avant de déterminer la manière dont on peut y adapter d'autres politiques.*¹⁴³

Enfin, notons que de nombreux auteurs soulignent également comme limite au DSRP que ces processus de consultation et, ultimement, d'appropriation se font dans un espace politique où l'univers des possibles est étroitement limité par la

¹⁴¹ Raffinot. 2009. « Ownership : l'appropriation des politiques de développement de la théorie à la mise en œuvre ». *Op. Cit.*, p. 7.

¹⁴² Qu'on pense par exemple à une hausse des taux d'intérêt en situation d'inflation galopante ou d'hyperinflation (plus de 20 % sur une base annualisée).

¹⁴³ Oxfam America. 2002. *Position sur les DSRP*. [pdf]. Adresse URL : < http://www.aidtransparency.org/at/images/docs/resarch_results/les_dsrp_et_la_societe_civile_africaine/pauvrete_et_hegemonismes/Booklet_Poverty_fr%28Oxfam%29.pdf > (page consultée le 21 janvier 2010).

compétition entre États pour l'attraction des investissements,¹⁴⁴ par différents accords, notamment commerciaux et de protection des investissements qui limitent la marge de manœuvre des États, de même que par l'émergence de nouveaux acteurs en Relations internationales entamant le monopole de l'État comme le soutient Susan Strange¹⁴⁵.

2) L'alignement

Définition

Par alignement, on entend que les politiques d'aide et les décaissements d'APD faits dans les pays partenaires sont déterminés par et cohérents avec les stratégies de développement de ceux-ci. Ce principe couvre non seulement les objectifs du développement, mais aussi dans une large mesure la façon dont ces objectifs sont atteints de façon à s'assurer que du respect des volontés démocratiques exprimées en vertu du principe d'appropriation. Ainsi, le principe d'alignement implique également l'utilisation par les pays donateurs des systèmes nationaux d'évaluation et de suivi, l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés publics, l'accroissement de la prévisibilité de l'aide et, enfin, la réduction de l'aide liée en proportion de l'aide totale. Réciproquement, les pays partenaires s'engagent eux à renforcer leurs systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, de passation des marchés et à renforcer leurs capacités de gestion des finances publiques pour les aligner sur les normes des pays donateurs. Dans les mots de la DP, l'harmonisation veut dire que « [l]es donneurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. »¹⁴⁶

¹⁴⁴ Michael E. Porter. 1998. *L'avantage concurrentiel des nations*. Op.Cit.

¹⁴⁵ Susan Strange. 1996. *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*. Cambridge: Cambridge University Press, coll. « Cambridge studies in international relations », 218 p.

¹⁴⁶ Comité d'aide au développement, Organisation de coopération et de développement économiques. 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*. Op. Cit., p. 4.

Objectif

L'objectif de ce principe est de garantir que les pays partenaires soient aux commandes de leur processus de développement et de s'assurer de la réalisation et du respect des demandes sociales issues des processus de consultation inhérents au principe d'appropriation. Ce faisant, ce principe fait en sorte que les priorités sont celles du pays qui reçoit l'APD et non celles du pays qui la fournit. Parallèlement, on vise aussi l'accroissement de l'efficacité de l'État et la bonne gouvernance afin de permettre aux pays partenaires d'être aux commandes via une gestion efficace et conforme aux normes de gestion élevées de leurs stratégies de développement. La réalisation de ces objectifs doit également permettre davantage de prévisibilité quant aux niveaux d'APD versée aux pays partenaires annuellement. Bref, ce pilier est un pivot qui articule les principes d'appropriation et d'harmonisation et garantit la cohérence dans le régime de la DP et est celui qui s'opérationnalise dans le plus de sous-objectifs, à savoir les huit suivants¹⁴⁷ :

- i. *Des systèmes nationaux fiables — Nombre de pays partenaires dotés de systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques qui soit (a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit (b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.*
- ii. *Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales — Pourcentage des apports d'aide destinés au secteur public qui est comptabilisé dans le budget national des partenaires.*
- iii. *Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné — Pourcentage de l'aide fournie par les donateurs à des fins de renforcement des capacités par le biais de programmes coordonnés compatibles avec les stratégies nationales de développement des pays partenaires.*
- iv. *Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques — Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires qui soit (a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit (b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.*
- v. *Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés — Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de passation des marchés des pays partenaires qui soit (a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit (b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.*

¹⁴⁷ Directement cités de *Ibid.*, pp. 13 à 14.

- vi. *Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles — Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets par pays.*
- vii. *L'aide est davantage prévisible — Pourcentage de versements opérés selon des calendriers convenus dans des cadres annuels ou pluriannuels.*
- viii. *L'aide est non liée — Pourcentage de l'aide bilatérale qui est non liée.*

Indicateurs de suivi

Ce pilier étant central à l'articulation des autres piliers de la DP, c'est celui qui dispose du plus d'indicateurs de suivi. Nous les avons tous nommés ci-haut, mais concentrerons notre commentaire et nos analyses sur ceux qui informent davantage sur le contenu de la DP et le modèle de développement qu'elle met en place.

D'abord, pour ce qui est de l'amélioration de la gouvernance chez les pays partenaires, la DP fixe comme cible que :

Gestion des finances publiques — La moitié des pays progressent d'au moins un degré (0.5 point) sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales).¹⁴⁸

Cet objectif qui peut sembler anodin a priori est en fait important en termes de politiques publiques puisque cet indicateur, l'EPIN, comprend des fourchettes cibles pour les déficits publics, pour les balances extérieures (courante et commerciale), les ratios dette sur produit intérieur brut et sur exportations et bien d'autres éléments encore. Bref, il assure le maintien de politiques économiques et monétaires conformes aux enseignements de l'économie libérale contemporaine, les mêmes principes qu'à l'époque du CW. Ainsi, cet indicateur permet de maintenir la pression sur les États partenaires pour s'assurer que leurs politiques économiques demeurent largement les mêmes que dans le régime du CW. Pour autant, cet indicateur est largement critiqué pour son incapacité à décrire efficacement la situation macro-économique et financière des pays du Sud¹⁴⁹ et apparaît davantage comme un outil

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 13.

¹⁴⁹ Organisation des Nations unies. 2004. « Considérations stratégiques en gestion de la dette publique pour le développement durable » New York, p. 7. [Pdf]. Adresse URL :

pour assurer le respect des principes libéraux de gestion des finances publiques. D'ailleurs, la Commission des Nations unies pour le commerce et le développement écrivait à son sujet que l'EPIN est « [...] calculé à partir d'un modèle économétrique qui ne prédit pas de manière très efficace la probabilité de surendettement, et les classifications utilisées sont assez sommaires et regroupent les pays en grandes catégories générales. [...] Le cadre actuel risque de remplacer l'ancienne « taille unique pour tous » par « quatre ou cinq tailles pour tous. »¹⁵⁰

Ensuite, concernant l'alignement en lui-même, plutôt que les conditions permettant un tel alignement comme l'EPIN, on constate que l'objectif pour les bailleurs est ambitieux. En effet, tous les donneurs doivent utiliser à l'horizon 2010 les systèmes nationaux de gestion des finances publiques (un seuil minimal de 90 % existe également) si et seulement si les pays partenaires sont conformes aux prescriptions de l'EPIN ou ont progressé selon les critères présentés ci-haut. Notons qu'il en va de même pour les systèmes de passation des marchés publics.

Enfin, quelques autres cibles s'imposent aux bailleurs pour le respect de ce principe et constituent des changements importants dans la gestion de l'APD. Ainsi, les bailleurs sont appelés à « réduire des deux tiers le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets »¹⁵¹ réduisant d'autant les frais de gestion découlant de ces projets ce qui libère davantage de ressources au profit du développement. De plus, ils s'engagent à accroître la prévisibilité de l'APD en « rédui[sant] de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire pour

< http://www.un.org/esa/ffd/msc/sovereigndebt/Debt_Issues_Paper-Final.pdf > (page consultée le 28 décembre 2009)

¹⁵⁰ Document préparé par la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement et déposé à l'Assemblée générale des Nations unies. 2007. « Évolution récente de la dette extérieure ». New York, A/65/151, p. 12.

¹⁵¹ Comité d'aide au développement, Organisation de coopération et de développement économiques. 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*. *Op. Cit.*, p. 14.

lequel il est prévu »¹⁵² et à continuer les efforts en matière de déliement de l'aide selon les modalités définies dans les accords antérieurs sur la question¹⁵³.

Critiques

Nous nous devons de reconnaître que peu de critiques sont adressées au principe d'alignement en lui-même puisqu'il se veut une modalité d'opérationnalisation effective de l'appropriation. Les critiques portent plutôt sur le caractère effectif de cet alignement et se situent à deux niveaux, les indicateurs de suivi adoptés (dont les critiques furent évoquées dans la section précédente avec les indicateurs eux-mêmes) et les limites à l'appropriation que pose la problématique de la conditionnalité et/ou de la sélectivité. En effet, de nombreux auteurs parlent de la perpétuation de la conditionnalité dans le cadre de la DP et soulignent que celle-ci est une violation directe du principe d'alignement notamment en affirmant que « selectivity is no more than ex-post conditionality; that is selectivity provides an incentive to follow good policies prior to receiving aid. »¹⁵⁴

3) L'harmonisation

Définition

L'harmonisation est la formalisation d'une conséquence logique des deux premiers principes de la DP. En effet, s'il y a alignement des politiques des donateurs sur la stratégie de développement du pays dit en développement, alors les politiques des donateurs sont de facto harmonisées. Toutefois, ce principe vise aussi à aller plus loin en demandant aux donateurs d'harmoniser leurs exigences en termes d'évaluation, notamment environnementale, et de production de rapports. La DP décrit l'harmonisation comme : « Les actions des donneurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective. »¹⁵⁵

¹⁵² *Idem.*

¹⁵³ Gabriel C. Goyette. 2008. « Le déliement de l'aide au développement canadienne » *Les cahiers de la Chaire C.-A. Poissant, Collection recherche*, 2009-01, 20 p.

¹⁵⁴ Paul Mosley et al. 2004. « Aid, Poverty Reduction and the 'New Conditionality' » *Op. Cit.*

¹⁵⁵ Comité d'aide au développement, Organisation de coopération et de développement économiques. 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Op. Cit.*, p. 10.

Objectif

Ce principe vise à répondre à une des responsabilités pour l'échec de l'aide que s'attribuait¹⁵⁶ la communauté des bailleurs dans l'analyse qu'ils faisaient de celle-ci et que nous avons présentée plus tôt dans ce chapitre. Selon cette analyse, la multiplication des objectifs de développement exogènes et les demandes distinctes pour la forme et le contenu des rapports faisaient peser de lourds fardeaux sur les administrations publiques des pays partenaires en plus de réduire la cohérence de l'action et donc son efficacité. Pour pallier ce problème, les bailleurs s'engagent à harmoniser leurs pratiques, notamment au niveau de l'évaluation environnementale, mais également les mécanismes de reddition de comptes et à partager le travail de développement entre eux en fonction de l'expertise de chacun, et ce, afin de réduire le pourcentage des budgets d'aide alloué à leur gestion plutôt qu'à la réalisation des objectifs du développement tels que définis dans la phase d'appropriation.

Dans les termes de la DP, l'harmonisation s'évalue via le « pourcentage de l'aide fournie par le biais d'approches fondées sur des programmes »¹⁵⁷ et via le « pourcentage a) de missions sur le terrain et/ou b) de travaux analytiques par pays, y compris les études de diagnostic, qui sont effectuées conjointement. »¹⁵⁸

Indicateurs de suivi

Les indicateurs évaluant le niveau d'harmonisation sont simples. La DP exige que « 66 % des apports d'aide so[ient] fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes » et que « (a) 40 % des missions des donateurs sur le terrain so[ient]

¹⁵⁶ Notons que cette analyse était également celle des pays partenaires et de nombreux autres acteurs du régime de l'aide (académiciens, représentants d'ONG, membres de la société civile au Nord comme au Sud, ...). C'était notamment l'analyse soutenue par Maxime Bellerive le ministre de la Planification et de la Coopération internationale d'Haïti lors d'un colloque en 2008. Maxime Bellerive. 2008.

« Impact de la Déclaration de Paris pour les pays partenaires » in *Efficacité de l'aide internationale : rôle des gouvernements et de la société civile*. Organisé par l'Observatoire des Amériques et l'OCDE : Montréal, Salle des boiseries (UQAM), 11 avril 2008.

¹⁵⁷ Comité d'aide au développement, Organisation de coopération et de développement économiques. 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*. *Op. Cit.*, p. 14.

¹⁵⁸ *Idem*.

effectuées conjointement » et finalement que « (b) 66 % des travaux analytiques par pays so[ient] effectués conjointement. »¹⁵⁹

Critiques

Que les analyses et les missions soient effectuées conjointement est de nature à réduire les coûts de la gestion et de la mise en œuvre des projets et programmes de développement, et donc, de concentrer les ressources là où elles ont le plus d'impacts de développement et sont donc des progrès pour rendre l'aide plus efficace.

Là où des problèmes peuvent émerger de cette approche est dans la réduction de la place des OSC et dans la perte de la diversité des interventions inhérentes à la présence de nombreuses organisations présentes sur le terrain et au fait des problématiques particulières et des transformations des conditions d'intervention. Ce faisant, un risque se pose que des groupes soient oubliés s'ils n'ont pas su ou eu les moyens de se représenter efficacement dans les processus d'appropriation. Or, l'ensemble des États s'est engagé à porter une attention particulière aux groupes les plus vulnérables dans le régime juridique des droits de l'Homme, dont l'un des principes de base est la non-discrimination¹⁶⁰. De même, le passage aux approches programmes pose aussi le problème de la perte d'autonomie des OSC qui perdent une source importante de fonds avec la décroissance des projets. Enfin, notons que ce faisant, les populations du Nord sont largement dépossédées de leur droit de regard sur l'utilisation des fonds de développement qui est faite en leur nom et, *in fine*, avec leur argent.

¹⁵⁹ *Idem.*

¹⁶⁰ Le principe de non discrimination dans le régime des droits humains vise évidemment à interdire la discrimination, intentionnelle ou non, mais implique également que les intervenants doivent prendre en compte les formes de discrimination avérées et intervenir de manière à les atténuer. Ainsi, une intervention égalitaire dans un cadre où existent des discriminations préalables est contraire au principe de non discrimination car elle perpétue lesdites formes de discrimination et/ou ne contribue pas à leurs réduction ou leurs éradication.

4) La gestion axée sur les résultats

Définition

Comme son nom l'indique, la gestion axée sur les résultats (GAR) est une approche de gestion qui vise à faire le lien entre objectifs, moyens et résultats dans le but d'assurer une amélioration constante des façons de faire.

Selon l'ACDI, la Gestion axée sur les résultats (GAR) est "un moyen d'améliorer l'efficacité et la responsabilité de la gestion en faisant participer les principaux intervenants à la définition de résultats escomptés, en évaluant les risques, en suivant les progrès vers l'atteinte de ces résultats, en intégrant les leçons apprises dans les décisions de gestion et les rapports sur le rendement".¹⁶¹

Dans le cadre de la DP, le pilier de la GAR implique pour les pays partenaires de mettre en place des mécanismes et structures qui permettent d'évaluer efficacement les impacts des projets et programmes mis en œuvre au nom du développement et d'en faire une évaluation objective de nature à permettre leur amélioration ou remplacement si ces derniers ne livrent pas les résultats attendus. De leur côté, les bailleurs sont appelés à aligner leurs résultats attendus sur ceux des pays partenaires, à harmoniser leurs exigences d'évaluation et à appuyer les pays partenaires dans l'application de la GAR dans leurs systèmes nationaux.

Objectif

La GAR est une composante transversale, i.e. s'appliquant à toutes les étapes de vie des projets et programmes de développement, qui vise à pallier à la perception selon laquelle les échecs de l'aide ne furent pas identifiés suffisamment rapidement, que les sommes investies dans le passé n'eurent pas les effets escomptés et à assurer la réussite des interventions de développement. Pour éviter de perpétuer les échecs, avérés ou perçus, les bailleurs et les pays partenaires sont donc appelés à adopter une approche dans laquelle ils évaluent leurs résultats de façon concertée et en lien avec les objectifs définis dans la phase d'appropriation et sur lesquels les bailleurs ont

¹⁶¹ Cité par _____, 2007. 7. *La Gestion axée sur les résultats*. Bruxelles : COTA. p.2 [en ligne]. Adresse URL: < http://www.cota.be/SPIP/IMG/pdf/fiche7_GCP_GAR.pdf > (page consultée le 21 décembre 2009).

aligné et harmonisé leurs pratiques. Dans les termes du CAD, la GAR consiste à « [g]érer les ressources et améliorer les processus de décision en vue d'obtenir des résultats. »¹⁶²

Dans les termes de la DP, le suivi se fait via l'analyse du « nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi, qui permettent d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne a) les stratégies nationales de développement et b) les programmes sectoriels. »¹⁶³

Indicateurs de suivi

La GAR étant une technique d'évaluation relativement récente dans le domaine de l'APD, l'objectif-cible pour 2010 dans ce cas consiste à « réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi. »¹⁶⁴

Critiques

Depuis l'introduction de la GAR et du cadre logique, un outil administratif et d'évaluation découlant de la GAR, de nombreuses critiques leur furent adressées. D'abord, ces outils se limitent le plus souvent, pour des raisons méthodologiques, à des analyses quantitatives et ne sont donc pas en mesure d'offrir une évaluation complète de l'impact des éléments évalués. Cette limite est commune à de nombreux outils d'évaluation et n'est pas indépassable si l'outil, la GAR dans ce cas, est employé en combinaison avec une autre méthode d'analyse qualitative ou si l'interprétation qui est faite des résultats de la GAR tient compte de ses limites inhérentes. Le problème avec la GAR n'est donc tant ses limitations propres à cet instrument que l'usage qui est fait de celui-ci et le sens qui est donné aux analyses informées par lui.

¹⁶² Comité d'aide au développement, Organisation de coopération et de développement économiques. 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*. *Op. Cit.*, p. 9.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 14.

¹⁶⁴ *Idem.*

Ensuite, en impliquant des évaluations à toutes les étapes du cycle d'un projet ou d'un programme, l'application de la GAR est lourde et coûteuse en ressources humaines, particulièrement pour des États dont les capacités sont relativement faibles pour les raisons mentionnées plus tôt. Or, nombreux sont ceux qui soulignent que les gains de productivité que la GAR peut apporter sont limités, voir carrément effacés, par les coûts induits par ce mode de gestion.¹⁶⁵

Enfin, la critique la plus fondamentale de la GAR est qu'elle n'évaluerait pas l'essentiel. En effet, la GAR est, contrairement à ce que son nom laisse à penser, une analyse de conformité de processus et les « résultats » qui sont évalués se limitent à ceux attendus par le processus analysé et non la finalité de l'action entreprise, le développement¹⁶⁶. En d'autres termes, on évalue si les résultats d'un projet ou d'un programme avec les attendus du projet ou programme tels que définis par les experts et non par rapport aux objectifs du développement tels que définis par les sujets du développement dans la phase d'appropriation. Or, la transposition d'objectifs complexes de développement en indicateurs quantitatifs pour un projet ou un programme est une opération délicate et profondément politique en ce qu'elle définit la réussite et l'échec, et donc, définit ce qui continuera à exister et ce qui est appelé à être abandonné comme pratique. Une telle approche à l'évaluation peut s'avérer fort utile dans le contexte administratif duquel elle est issue et peut très certainement apporter un éclairage intéressant sur l'analyse des opérations effectuées pour l'atteinte des objectifs du développement, mais peut également mener à des évaluations erronées dans le contexte complexe du développement international¹⁶⁷.

¹⁶⁵ _____, 2007. 7. *La Gestion axée sur les résultats*. *Op.Cit.*, p. 14.

¹⁶⁶ Voir à ce sujet : Jean-Pierre Olivier de Sardens. 2009. « Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : Le cadre logique, outil et miroir des développeurs » *Tiers Monde*, no. 198, pp. 383 à 406.

¹⁶⁷ Ainsi, il n'est pas impossible d'imaginer qu'un programme n'ayant pas atteint les cibles fixées par un expert international (pas nécessairement familier avec les spécificités locales du terrain d'opération) pour évaluer ses objectifs soit tout de même en mesure d'obtenir des résultats souhaitables de développement pour les sujets du développement eux-mêmes.

5) La responsabilité mutuelle

Définition

Le pilier de la responsabilité mutuelle est qualifié de « priorité essentielle »¹⁶⁸ dans la DP et constitue le second pilier transversal de la DP avec la GAR. Il s'agit de reconnaître que l'atteinte des objectifs du développement demande un engagement important de la part de tous les agents du régime de l'aide et exige, de part et d'autre, une grande transparence dans l'utilisation des fonds. Dans les mots de l'OCDE, la responsabilité mutuelle implique que « [l]es donateurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement. »¹⁶⁹

Objectif

Par la responsabilité mutuelle, et notamment le renforcement de la transparence, ce pilier est censé consolider l'appui aux politiques de développement au niveau national, au Nord comme au Sud. Elle vise aussi le renforcement des parlements et l'accroissement de l'information transmise aux citoyens de façon à permettre une pleine participation de leur part. Elle vise également à assurer l'engagement des politiciens envers les stratégies de développement, au Nord comme au Sud, en les rendant imputables des résultats de ceux-ci. Rappelons que selon l'analyse des bailleurs, l'une des causes de l'échec du CW était le manque d'engagement des élites dans les pays partenaires envers les politiques mises de l'avant par le CW et le modèle de développement sous-jacent.

Dans les termes de la DP, on évalue l'accomplissement de ce pilier par le « [n]ombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente Déclaration. »¹⁷⁰

¹⁶⁸ Comité d'aide au développement, Organisation de coopération et de développement économiques. 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*. *Op. Cit.*, p. 9.

¹⁶⁹ *Idem*.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 14.

Il est important de noter que ce principe constitue, de façon théorique, une révolution dans les rapports entre États développés et en développement. En effet, il induirait un dépassement des rapports de pouvoir traditionnels inhérents à la relation d'aide puisqu'il établit le principe de la responsabilité mutuelle, un principe propre à la logique d'action collective plutôt qu'aux rapports hiérarchiques habituels entre celui qui aide et le bénéficiaire de la générosité d'autrui dont le pouvoir est très limité (se limitant au droit de refus¹⁷¹) dans une relation de charité.

Dans les termes de la DP, la responsabilité mutuelle s'évalue par le « nombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente Déclaration. »¹⁷²

Indicateurs de suivi

L'objectif-cible pour 2010 concernant la responsabilité mutuelle telle que définie dans la section précédente est que « tous les pays partenaires se soumettent à des évaluations mutuelles. »¹⁷³

Critiques

Compte tenu de l'importance dans la vie de millions d'êtres humains dans les pays dits en développement de l'atteinte des résultats du développement, on ne peut que se réjouir en principe de l'adoption de la responsabilité mutuelle comme l'un des piliers de la DP. Cependant, quand on y regarde de plus près, on constate que la responsabilité dont il est question est *de facto*, en raison du choix de l'indicateur de suivi adopté, la responsabilité des États en développement face aux bailleurs et non une responsabilité partagée par les États (du Nord et du Sud) envers les populations des pays partenaires. À

¹⁷¹ Or, compte tenu de la situation de dénuement de nombreux États, un tel refus était souvent impensable politiquement et, ultimement, irresponsable par rapport aux populations en situation d'urgence et/ou de dépendance face à l'aide publique au développement notamment pour les pays qualifiés de dépendants de l'aide (*aid dependent country*).

¹⁷² *Idem.*

¹⁷³ *Idem.*

la limite, on pourrait soutenir que les États partenaires sont en fait davantage imputables envers les populations des pays du Nord qu'envers leurs propres populations puisque le principe de responsabilité mutuelle n'implique des obligations contractuelles que pour les États du Sud envers les bailleurs. Inversement, la responsabilité des États du Sud face à leurs propres populations se limite à la responsabilité diffuse¹⁷⁴ dans le cadre des élections. Ainsi, il semble que malgré des efforts dans cette direction, on ne peut pas dire que le principe de responsabilité mutuelle, tel qu'opérationnalisé par la DP, soit en de nature à dépasser les rapports de forces traditionnels inhérents au régime de l'aide.

Certains pourraient soutenir que les bailleurs se soumettent déjà à un mécanisme d'examen par les pairs dans le cadre du CAD de l'OCDE, et que donc, la responsabilité mutuelle est assurée par deux mécanismes similaires et dès lors, équitable. Cependant, ce serait passer sous silence le fait que le mécanisme d'examen par les pairs du CAD n'inclut que des bailleurs, alors que les évaluations auxquelles doivent se soumettre les pays partenaires sont, elles, conjointes avec les bailleurs. Le sens du terme de « partenaire » prend alors un autre sens quand on constate l'asymétrie dans l'opérationnalisation du principe de responsabilité mutuelle.

Dans ce chapitre, nous avons présenté la DP suivant la même démarche que pour le CW dans le Chapitre I. Nous avons d'abord fait la genèse de la DP. Puis, nous nous sommes arrêtés à présenter et analyser ses principes. Nous avons montré comment la DP permet de répondre aux échecs de l'aide tels que perçus par les bailleurs. De surcroît, nous avons expliqué la logique inhérente à la DP reposant sur le principe d'appropriation de manière à comprendre le « nouveau régime de l'aide » que la DP met en place selon les acteurs du régime. Ce faisant, il est désormais possible d'identifier et de comparer, dans le prochain chapitre, les normes, principes, règles et procédures dans le cadre de la DP avec ceux du CW et ainsi, de juger de la validité des hypothèses.

¹⁷⁴ Dans ce cas, la responsabilité est qualifiée de diffuse puisque l'imputabilité électorale ne se limite pas aux enjeux d'APD et de gestion de celle-ci, mais regroupe l'ensemble des éléments de la vie politique nationale comme c'est le cas au Nord également.

CHAPITRE III

OPÉRATIONNALISATION DES CONCEPTS

Ce chapitre vise à faire le lien entre le contenu théorique et empirique du mémoire en explicitant ce que sont les normes et principes, de même que les règles et procédures dans le cadre du régime de l'aide. Suite à l'établissement de ces distinctions, nous analyserons ce que sont ces éléments dans les deux cas étudiés, CW et DP. Ce faisant, nous pourrons comparer les deux modèles et déterminer si l'hypothèse s'avère fondée.

3.1 Opérationnalisation des concepts de la théorie des Régimes internationaux

Dans cette première section, nous effectuerons une opérationnalisation des concepts de la théorie des Régimes internationaux dans le cas de l'aide publique au développement, et ce, de façon théorique. Nous éviterons dans cette première section de faire référence aux deux modèles étudiés dans ce mémoire, le CW et la DP, de manière à ne pas biaiser l'analyse par la suite.

Pour ce faire, nous débiterons par la présentation des définitions offertes par la littérature et les principaux auteurs des binômes règles et procédures, puis de normes et principes. Par la suite, nous définirons ce que ces différents concepts représentent dans le cas particulier d'un régime de l'aide publique au développement.

3.1.1 Les normes et principes

Les normes et principes constituent le cœur d'un régime, ce qui le définit et demeure immuable dans ce dernier. « Les normes tout à la fois contiennent des injonctions claires concernant ce qui est légitime ou illégitime et fixent des responsabilités et des obligations en termes généraux. »¹⁷⁵ Dans le même ordre d'idée, S. Krasner ajoute au sujet des normes et principes que : « [they] provide the basic defining characteristic of a regime. »¹⁷⁶ Bref, dans le cadre d'un régime, les normes et principes sont les éléments essentiels de ce dernier, autour desquels il existe un large consensus et une convergence des attentes.

Dans le cadre du régime de l'aide, les normes et principes sont associés au modèle de développement et aux rôles des acteurs impliqués (États (du Nord et du Sud), ONG et secteur privée). Ils répondent aux questions « qu'est-ce que le développement? » ce qui implique « quel est le moteur du développement ? » mais aussi, « quel est le rôle de l'aide? » et « quel est le rôle des différents acteurs du régime? ». Bref, il s'agit de la vision du développement et de ses dynamiques, de même que du rôle des principaux acteurs et de la manière dont ils gèrent leurs rapports de force (eux-mêmes définis par le régime, la position dans le système international contemporain et les rapports historiques) dans la réalisation de ce modèle.

3.1.2 Les règles et procédures

Les règles et procédures constituent les modalités d'opérationnalisation du régime, les moyens qu'il met en œuvre pour atteindre les finalités définies par les normes et principes. Ce sont des éléments qui peuvent être variables, car comme le dit S. Krasner : « There may be

¹⁷⁵ Gérard Kebabdjian. 1999. *Les théories de l'économie politique internationale*. Paris : Le Seuil, p. 138.

¹⁷⁶ Stephen D. Krasner. 1982. « Structural causes and regime consequences: regimes as intervening variables » *Op. Cit.*, p.187.

many rules and decision-making procedures that are consistent with the same principle and norms. »¹⁷⁷

*Les règles et procédures de décision se réfèrent, de leur côté, aux instruments du régime, donc à des éléments qui peuvent être variables dans un régime. Les règles sont des prescriptions pour l'action. Les procédures de décision concernent les pratiques en vigueur pour la formation des choix collectifs.*¹⁷⁸

Dans le cadre du régime de l'aide, les règles et procédures réfèrent donc aux moyens mobilisés par les acteurs pour réaliser les objectifs du développement définis par le modèle de développement mis en œuvre (les normes et principe du régime). Ces derniers répondent donc aux questions : « Par quels moyens les acteurs réalisent-ils les objectifs du régime? » et « suivant quelles règles? ».

Bref, dans le cadre du régime de l'aide, il s'agit des modalités de décaissement (outils de mise en œuvre, vecteur de l'aide) et des règles que doivent suivre les acteurs du régime. Cela comprend donc aussi le niveau d'analyse waltzien (étatique) via lequel passent les décaissements, l'identification des maîtres d'œuvre dans la gestion des sommes d'APD et le type de document et/ou procédures via lesquels s'opérationnalisent les modèles de développement dans les pays recevant de l'APD.

3.2 Analyse empirique des concepts

Ayant transposé de façon théorique ce que représentent les différentes composantes d'un régime dans la section précédente, nous analyserons ce que sont ces éléments au niveau empirique, tant pour le consensus de Washington que pour la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*.

¹⁷⁷ *Idem.*

¹⁷⁸ Gérard Kebabdjian. 1999. *Les théories de l'économie politique internationale*. Op.Cit., p. 137.

Pour ce faire, nous traiterons de manière distincte les normes et principes, de même que les règles et procédures. En plus de séparer ces éléments, nous débiterons chacune des sections par une analyse autonome pour le CW et la DP avant de comparer les deux régimes, encore une fois en se gardant de traiter en bloc les normes, principes, règles et procédures pour favoriser la précision de l'analyse. Se faisant, nous pourrions conclure sur la validité de l'hypothèse et de la sous-hypothèse qui constitue, *in fine*, une variable de contrôle de l'hypothèse principale.

Enfin, notons que nous ne décrirons pas l'ensemble des deux régimes (CW et DP) puisque la description de ces derniers a fait l'objet de deux chapitres dans le présent mémoire, nous tentons plutôt d'identifier ici les composantes d'un régime dans ces deux cas.

3.2.1 Les normes et principes dans le cadre du CW

Un modèle de développement n'est pas un objet aisé à saisir, car le développement est un objectif des plus complexes. Cependant, un certain nombre d'éléments sont centraux dans un modèle de développement et doivent ici faire l'objet d'analyse. Ce que nous tenons minimalement pour essentiel dans ces derniers tels que financés par l'APD est (i) la vision du développement, (ii) le moteur de ce développement (ce qui inclut le caractère exogène ou endogène du dit développement), (iii) le rôle des États, bailleurs et receveurs de l'APD, de même que des OSC, et enfin, (iv) le rôle de l'APD.

D'abord, comme nous l'avons vu dans le chapitre I, le modèle de développement du CW est un modèle dans le cadre duquel le développement est associé à la croissance économique (largement limitée à la croissance du produit intérieur brut, et donc, de la production marchande¹⁷⁹) et la stabilité macroéconomique. Il s'agit, selon ce modèle, pour les pays dits

¹⁷⁹ Rappelons que le PIB mesure la croissance de la production marchandisée (ce qui exclu la production pour l'autoconsommation, le bénévolat et toute forme de production qui n'est pas

en développement de rattraper leur retard sur les pays développés et de transposer dans leurs frontières les mêmes formes de gouvernance économique que l'on retrouve dans les économies avancées.

Ensuite, le moteur de ce développement est perçu comme étant essentiellement la croissance de l'activité privée et non l'extension des fonctions productives et sociales de l'État comme ce pouvait être le cas dans les économies planifiées ou à l'époque d'application du keynésianisme. Cette croissance privée, moteur du développement économique, vient des IDE et du commerce international et non des interventions directes de l'État comme dans l'ISI ou le *desarrollismo*. Ce faisant, les dynamiques économiques sont essentiellement vues comme étant exogènes. En effet, la croissance viendrait des investissements étrangers et viserait à répondre aux besoins des marchés d'exportation et non avant tout aux marchés locaux comme l'illustre, notamment, la prolifération des zones franches¹⁸⁰ à cette époque.

Dans ce modèle de développement, le rôle des États en développement est d'assurer une stabilité macroéconomique et de mettre en place les conditions propices à l'attraction des investissements, i.e. de libéraliser les conditions d'exploitation de ces entreprises. À cette époque, on conçoit la réalisation de ces objectifs comme passant par la réduction de la taille des États receveurs de l'aide, car nombreux étaient ceux qui étaient en situation de déficit structurel, situation qui engendrait de l'incertitude sur les marchés et nuisait à la stabilité macroéconomique, et donc, accroissait l'incertitude et les risques pour les investisseurs

monétarisé sur le marché) et exclue la question de la qualité de la production et sa répartition pour ne nommer que ces quelques limites de cet indicateur.

¹⁸⁰ Les zones franches sont des zones, généralement près d'un port ou d'un aéroport, dans lesquelles des entreprises s'installent afin de produire pour les marchés d'exportations. Les entreprises bénéficient de taux d'imposition préférentiels et d'environnement juridique favorable, peuvent importer des biens intermédiaires sans frais de douanes et peuvent exporter sans frais de douanes leur production finale. Cependant, elles doivent s'engager à produire pour les marchés extérieurs et n'ont, le plus souvent, pas accès aux marchés locaux. Ce type d'arrangement vise à favoriser une croissance du taux d'emploi dans les régions urbaines et périurbaines des PED et se concentrent dans les secteurs manufacturier à haute intensité de main d'œuvre et faible intensité de capital comme la confection de vêtement ou l'assemblage manufacturier dit de première génération. Le terme anglais de « export processing zone » est plus explicite quant à la nature de ces dernières. À ce sujet, consulter : Dorsati Madani. 1999. « A Review of the Role and Impact of Export Processing Zones » *World Bank Policy Research Working Paper*, no. 2238, 108 p.

étrangers. De leur côté, les États développés sont appelés à fournir de l'aide au développement et à ouvrir leurs marchés de façon à permettre l'insertion des économies dites en développement dans le marché mondial. Enfin, toujours au niveau des acteurs de l'aide, les OSC ne sont pas véritablement sujettes à prescription dans le modèle du CW qui ne les considère que comme des exécutants des projets de développement.

Le rôle de l'aide, quant à lui, est avant tout de permettre l'ajustement des structures économiques et politiques aux marchés mondiaux et de leurs permettre d'attirer les investissements nécessaires au développement ce qui passe notamment par la réduction de la taille de l'État et de ses interventions sur le marché, interventions qui perturberaient le calcul rationnel des acteurs. Ce faisant, l'aide contribue à la croissance qui elle-même améliore les conditions de vie de tous suivant la théorie des effets multiplicateurs bien résumée par l'aphorisme attribué à John F. Kennedy : « The rising tide lifts all boats » [la marée montante soulève tous les bateaux].

3.2.2 Les normes et principes dans le cadre de la DP

La vision du développement sur laquelle repose la DP est une vision largement économique de ce dernier, comprise comme la croissance et la stabilité macroéconomique. Cependant, elle inclut également la réduction de la pauvreté comme élément central du discours sur le développement et extrant de ce processus de croissance et d'application des stratégies de réduction de la pauvreté (SLP ou DSRP). Enfin, notons que la notion d'efficacité de l'aide est également centrale au discours sur la DP.

Cette importance mise sur la réduction de la pauvreté vise à garantir que l'APD aura des effets concrets et mesurables par opposition aux constats faits dans *Le rôle de la coopération au XXI^e siècle* évoqués au Chapitre II. Cependant, cette emphase a aussi comme conséquence d'opérer une technicisation de l'aide et un rétrécissement de son champ d'application, ce qui

délégitime le discours citoyen au profit de celui des experts du développement, de même que les demandes des « non-pauvres », i.e. ceux qui ne cadrent pas avec les définitions officielles du « pauvre »¹⁸¹. Cette emphase sur la réduction de la pauvreté n'est donc pas sans poser problème avec le pilier de l'appropriation, sensé être la base du « nouveau régime » de l'efficacité de l'aide (DP).

Dans le cadre de la DP, les moteurs du développement sont les IDE et le commerce, particulièrement parce que les ressources d'APD doivent désormais répondre de façon prioritaire aux besoins des pauvres¹⁸², en plus d'assurer leur rôle traditionnel d'outils au service de la croissance et de la promotion de l'activité économique. Les marchés des PED n'étant pas suffisamment porteurs et dotés en capitaux pour le développement d'une économie à dynamique endogène, la croissance des investissements, de la production et du commerce demeurent soumis à des dynamiques exogènes. Ceci renvoie à l'idée que l'on produit pour les marchés extérieurs, avec des capitaux étrangers et selon les stratégies mondialisées de firmes le plus souvent sous contrôle extérieur.

Dans le cas de la DP, les rôles des États en développement sont d'assurer la stabilité macroéconomique, notamment vérifiée par la progression dans l'EPIN évoqué au chapitre II, de produire une stratégie de lutte à la pauvreté conforme aux conditionnalités harmonisées des bailleurs multilatéraux¹⁸³ et de s'engager pour l'atteinte des résultats de la stratégie

¹⁸¹ Ricardo Peñafiel. 2000. « Analyse du discours de lutte contre la pauvreté émanant de la Banque mondiale » in Bonnie Campbell (éd.), *Gouvernance, reconceptualisation du rôle de l'État et émergence de nouveaux cadres normatifs dans le domaine social, politique et environnemental*. Montréal : Centre d'études sur le droit international et la mondialisation, pp. 97 à 126.

¹⁸² Cela a aussi comme objectif d'assurer la stabilité politique et sociale interne. Ce faisant, l'APD est facteur de stabilité à même d'améliorer le climat d'affaire et la perception des investisseurs concernant les pays receveurs de l'APD en réduisant l'incertitude, et donc, les coûts de transaction associés.

¹⁸³ Comme nous l'avons dit au chapitre II, les stratégies de lutte à la pauvreté passent par les DSRP développés sous le leadership des IFI qui comprennent des conditionnalités macroéconomiques. « La conditionnalité structurelle des programmes appuyés par le FMI reflètera ou étoffera les mesures structurelles prévues par les DSRP ». Fonds monétaire international. 2000. *Rapport annuel 2000; l'économie mondiale au service de tous*. Washington, p. 62. [pdf]. Adresse URL : http://books.google.ca/books?id=LJNaovbPC8AC&pg=PA62&lpg=PA62&dq=dsrp+conditionnalit%C3%A9&source=bl&ots=UjYQnmkyTX&sig=siWFnwZf00oqJF3k8_dZ69_eJho&hl=fr&ei=59lVS6ftD9De8AbJ0r2kBA&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=1&ved=0CAcO6AEwAA#v=onepage&q=dsrp%20conditionnalit%C3%A9&f=false > (page consultée le 2 janvier 2010).

nationale de développement au titre de la responsabilité mutuelle, notamment par un renforcement de leurs capacités institutionnelles¹⁸⁴. Quant à eux, les rôles incombant aux États développés sont de s'engager à accroître la prévisibilité de l'aide, d'aligner leurs politiques d'aide sur les stratégies des pays dits partenaires et d'harmoniser leurs politiques et pratiques entre eux. On leur demande également d'employer les systèmes nationaux de passation des marchés et de suivi budgétaire quand ceux-ci « [...] soit (a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit (b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif. »¹⁸⁵

Enfin, pour ce qui est des OSC, leur rôle en est un de partenaires importants du développement au niveau discursif comme l'illustre cette citation tirée du programme d'action d'Accra adopté en septembre 2008 dans le cadre du suivi de la DP:

*Nous raffermirons notre engagement auprès des OSC, considérées comme de véritables acteurs indépendants du développement produisant des efforts complémentaires de ceux des pouvoirs publics et du secteur privé. Nous avons un intérêt commun à nous assurer que la contribution potentielle des OSC au développement est pleinement mobilisée.*¹⁸⁶

Cependant, le rôle qui leurs est attribué empiriquement dans le « nouveau régime » mis en place par la DP en est fondamentalement un d'exécutant et est largement critiqué par ces organisations, même celles qui furent parties prenantes aux discussions¹⁸⁷. En effet, elles furent intégrées très tard dans le processus d'élaboration de la DP, au moment des discussions sur la DP elle-même, alors que tous les éléments majeurs étaient déjà en place¹⁸⁸. Cette

¹⁸⁴ Notamment les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics.

¹⁸⁵ Comité d'aide au développement, Organisation pour la coopération et le développement économique. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et programme d'Action d'Accra. Op.Cit.*, p. 13.

¹⁸⁶ Cette citation vient du programme d'Accra pour l'action (mieux connu sous son appellation anglaise d'Accra Agenda for Action). *Ibid.*, p. 21.

¹⁸⁷ Voir par exemple la conférence : Brian Tomlinson. 2008. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : Quelle place pour les organisations de la société civile après Accra ?* Conférence organisée par la Chaire C.-A. Poissant, Université du Québec à Montréal, vendredi 12 septembre 2008. [vidéo]. Adresse URL : < http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?page=article-poissant&id_article=4418 > (page consultée le 15 janvier 2010).

¹⁸⁸ Voir chapitre II pour une explication complète du processus d'élaboration de la DP qui dure près de 10 ans.

situation a menée à de nombreuses critiques de la part de ces organisations exposées au chapitre II.

Finalement, en ce qui a trait au rôle de l'APD dans la DP, il est de contribuer à la réalisation des objectifs de lutte à la pauvreté via la réalisation de la stratégie nationale de lutte à la pauvreté développée dans la phase d'appropriation et d'améliorer les conditions d'opération du secteur privé. Donc, son rôle empirique est largement tributaire du contenu des stratégies adoptées par les pays partenaires pour la lutte à la pauvreté. Or, comme nous l'avons démontré au chapitre II, le point de départ des DSRP demeure les politiques de stabilité macroéconomique des IFI et il en va de même pour leur approbation : « Le problème de base est que ces DSRP censés traduire l'appropriation sont « approuvés » en fin de compte par les Institutions de Bretton Woods. »¹⁸⁹ Bref, on peut légitimement s'attendre selon l'ONU à ce que l'APD « p[uisse] être un facteur majeur d'amélioration des conditions dans lesquelles se déroulent les opérations du secteur privé et ouvrir ainsi la voie à une croissance vigoureuse. »¹⁹⁰

3.2.3 Comparaison et analyse

On le constate, il y a un passage important dans les objectifs explicités et dans le discours autour des normes et des principes du consensus de Washington à la Déclaration de Paris sur l'aide. Ces évolutions discursives tendent à appuyer les perceptions des acteurs présentés dans le tableau I.2 intitulé « Les perceptions des acteurs du secteur de l'aide au développement quant au « nouveau régime de l'aide » par niveau d'analyse » présentées dans l'introduction du présent mémoire selon lesquelles l'adoption de la DP marque un

¹⁸⁹ Marc Raffinot. 2009. « Ownership : l'appropriation des politiques de développement de la théorie à la mise en œuvre ». *Op. Cit.*, p. 2.

¹⁹⁰ Assemblée générale, Organisation des Nations unies. 2002. *Consensus de Monterrey. Op. Cit.*, p. 9. La citation a d'origine débutait par « L'APD peut être [...] », la conjugaison a été modifiée pour assurer la concordance des temps.

changement de régime de l'aide. Le tableau 3.1 ci-après compare les normes et principes du CW et de la DP tels qu'énoncés.

Tableau 3.1 : Comparaison des normes et principes du consensus de Washington et de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*

	Consensus de Washington	Déclaration de Paris
Conception du développement	Croissance économique	Lutte à la pauvreté par la croissance économique
Moteur du développement	Investissements directs étrangers et commerce international	Secteur privé (investissements, IDE et commerce international)
Dynamique économique	Exogène	Exogène
Rôle de l'État (receveur de l'aide)	Faciliter le développement du secteur privé et assurer la stabilité macroéconomique	Mettre en place les conditions pour favoriser le développement du secteur privé
Rôle de l'aide	Stabilité macroéconomique et ajustement structurel	Réalisation de la SLP (le plus souvent, un DSRP)

Cependant, même si pour de nombreux auteurs idéalistes¹⁹¹, dans la tradition hégélienne par exemple, les évolutions discussives sont significatives ou sont considérées comme l'étape préalable aux transformations empiriques, nous avons pris le parti dans notre cadre théorique de comparer les régimes, et donc les modèles de développement¹⁹² eux-mêmes, et non la façon dont ils sont présentés par ceux qui les portent ou les mettent en œuvre.

Ce faisant, il nous apparaît à la lecture des éléments fondamentaux présentés en première partie de ce chapitre concernant les modèles de développement analysés dans ce mémoire (CW et DP), qu'il y a continuité entre ceux-ci. En effet, les deux régimes, mobilisent la même vision du développement, qu'ils assimilent tous deux à la croissance économique. Dans les deux cas, cette croissance ne peut venir de l'APD, mais elle tire plutôt sa source dans les investissements (étrangers dans la majorité des cas) et le commerce (majoritairement extérieur) et elle répond donc à des logiques exogènes.

¹⁹¹ Le terme « idéalisme » renvoie ici à son sens épistémologique et non à la théorie des Relations internationales dans laquelle l'idéalisme est un courant très en vogue dans l'entre deux guerres (1918 à 1939) et dans lequel s'inscrivait W. Wilson et son projet de Société des nations (SDN) par exemple.

¹⁹² Puisqu'ils représentent les normes et principes dans les régimes de l'aide.

D'un point de vue fondamental, l'APD sert également les mêmes objectifs, mais par des moyens différents, c'est-à-dire qu'elle vise à permettre la mise en place des conditions qui favorisent la croissance privée. À l'époque du CW, cela se limitait à des ajustements structurels visant à réduire la place de l'État dans l'économie, mettre en place un environnement d'affaire propice (i.e. libéralisé) et à garantir la stabilité des équilibres extérieurs et macroéconomiques. À l'époque de la DP, cet environnement favorable passe par un renforcement de l'État et de ses capacités de gestion (incluant notamment une gestion économique susceptible d'assurer une stabilité macroéconomique et des comptes extérieurs), de même que par la lutte à la pauvreté qui assure la stabilité politique interne et légitime le modèle économique mis en place qui demeure largement le même pour tous les pays comme à l'époque du CW.

Enfin, pour ce qui est des rôles des acteurs, ils demeurent également amplement les mêmes comme nous avons pu le voir. Les États récipiendaires de l'aide sont toujours responsables de l'application des programmes de stabilité et de la mise en place des conditions favorables à la croissance, dont la logique a été modifiée, mais qui visent les mêmes objectifs. Certes, jadis les conditions de cette croissance passaient selon les IFI par la réduction de la taille de l'État et de ses champs d'intervention en plus de la libéralisation des conditions d'exploitations (intérieures et liées au commerce transfrontalier), alors qu'elle passe aujourd'hui par le renforcement de l'État pour lui permettre de disposer des capacités pour mettre en place les conditions propices au développement du secteur privé. Cependant, *in fine*, le rôle de l'État demeure le même c'est-à-dire de mettre en place les conditions d'une croissance privée vecteur de développement pour les pays dits en développement. Dans le même ordre d'idées, le rôle des États développés demeure de fournir des fonds d'APD. La DP fixe des objectifs pour l'amélioration qualitative de cette aide (en accroissant sa prévisibilité par exemple) et rend les États développés coresponsables des objectifs du développement. Cependant, comme nous l'avons vu dans le chapitre II, cette responsabilité mutuelle demeure au niveau discursif et ne dispose pas d'objectif-cible dans le mécanisme de suivi de la DP pour les États bailleurs.

À la lecture de ces éléments, et en tenant compte du processus d'élaboration et d'adoption de la DP présenté au chapitre précédent, nous considérons que notre hypothèse secondaire selon laquelle le modèle de développement inhérent à la DP se situe dans la continuité du modèle antérieur, généralement connu sous l'appellation consensus de Washington (CW), est vérifiée par l'analyse.

Le régime de l'aide, au-delà du modèle de développement qu'il met en œuvre a également un autre élément essentiel d'une importance telle qu'il se situe très certainement au cœur du régime dans ses principes et normes, à savoir la gestion des rapports de pouvoir entre bailleurs et receveurs de l'aide qu'il institue. Les relations internationales, et particulièrement dans le contexte de l'aide au développement, sont inégales entre autre en raison du différentiel de puissance entre ces États, de la place qu'ils occupent dans le système international contemporain aux niveaux politique, économique, commercial et financier, de leur place dans le régime de l'aide et des relations de pouvoir historiques entre les pays concernés¹⁹³. En effet, le pays qui donne de l'aide dispose d'une position de force par rapport au pays qui reçoit l'aide, particulièrement dans le cas des pays dits dépendants de l'aide, i.e. dans lesquels l'APD représente une partie importante de leur économie et/ou du budget des administrations publiques.

Les rapports de force traditionnels dans le contexte du CW étaient très clairs : les pays donateurs disposaient non seulement d'un pouvoir institutionnel important en raison du rôle qu'ils occupaient dans les forums dédiés à l'aide (notons qu'il n'y a que des bailleurs au CAD, mais aussi que les bailleurs détiennent et détiennent toujours la majorité des votes au Conseil d'administration du FMI et de la BIRD)¹⁹⁴. De surcroît, les bailleurs utilisaient ce

¹⁹³ Les pays receveurs de l'aide sont, dans de nombreux cas, d'anciennes colonies de membres du CAD. Ces rapports ont souvent été remplacés par des rapports qualifiés de « néocoloniaux » par de nombreux auteurs ou encore par des relations s'apparentant à du clientélisme dans le cadre de l'affrontement idéologique et géopolitique Est-Ouest.

¹⁹⁴ Par exemple, depuis la modification *ad hoc* des quotas du FMI le 28 avril 2008, les membres du CAD disposent désormais d'environ 57.25% des droits de vote au FMI. Notez que ce calcul exclut les votes par procuration de ses États dont plusieurs représentent différents États au Conseil d'administration et disposent donc de leurs droits de vote. Calcul de l'auteur basé sur les données fournies par le FMI : Fonds monétaire international. 2010. *IMF Members' Quotas and Voting Power*,

pouvoir structurel qui devenait très explicite avec le système de conditionnalités rattachées à l'APD, dans le cadre duquel l'obtention d'aide était liée à de nombreuses conditionnalités macroéconomiques précises¹⁹⁵ et à l'adoption de politiques publiques particulières.

Il nous apparaît que le régime de Paris ne permet pas de dépasser les rapports de forces traditionnels inhérents à la relation d'aide. En effet, la conditionnalité est toujours présente comme le démontre l'énoncé 25 du programme d'Accra pour l'action (connu sous son acronyme anglais d'AAA (Accra Agenda for Action)) : « Nous continuerons de modifier la nature de la conditionnalité afin de favoriser l'appropriation. »¹⁹⁶ Cet énoncé reconnaît non seulement la perpétuation de la conditionnalité dans le cadre de la DP, mais démontre également que les bailleurs n'ont pas l'intention d'abandonner la conditionnalité, une réalité pourtant contraire à la notion d'appropriation qui constitue le pilier de base de la DP, mais aussi contraire au pilier de la responsabilité mutuelle puisque la conditionnalité n'induit que des obligations pour les pays dits partenaires. De même, la DP mène à l'introduction du principe de sélectivité que d'aucun associe à de la conditionnalité ex-post comme Paul Mosley et al., qui écrivent que «[...] selectivity is no more than ex-post conditionality; that is selectivity provides an incentive to follow good policies prior to receiving aid. »¹⁹⁷ Se faisant, elle renforce le pouvoir des bailleurs en amont des processus politiques et techniques liés au développement. « The Paris Declaration emphasises greater recipient control over the funds provided, thus confining donors' influence to upstream points in the policy process, where political aspects of development co-operation become more important. »¹⁹⁸ Bref, on assisterait à une érosion de la conditionnalité précise et en aval des processus liés à l'aide et à l'émergence d'une conditionnalité davantage « macro » et en amont des processus liés à l'aide. N'en demeure pas moins que les rapports entre bailleurs et receveurs de l'aide restent

and IMF Board of Governors. Mis à jours le 26 janvier 2010. [en ligne]. Adresse URL:

< <http://www.imf.org/external/np/sec/memdir/members.htm> > (page consultée le 27 janvier 2010)

¹⁹⁵ Maintient de balance commerciale et courante positive, de réserves de devises élevées, de soldes financiers des administrations publiques positifs, cible de taux de change et de taux d'intérêts, ...

¹⁹⁶ Comité d'aide au développement, Organisation pour la coopération et le développement économiques. 2008. *Programme d'action d'Accra*. p. 7. [pdf]. Adresse URL :

< <http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1217425866038/FINAL-AAA-in-French.pdf> > (page consultée le 26 janvier 2010)

¹⁹⁷ Paul Mosley et al. 2004. « Aid, Poverty Reduction and the 'New Conditionality', *Op.Cit.*, p. 259.

¹⁹⁸ Goran Hyden. 2008. « After the Paris Declaration: Taking on the Issue of Power » *Op.Cit.*, p. 259.

marqués par les rapports de force traditionnels que l'application du principe de sélectivité démontre, bien qu'elle soit une méthode de contrôle distincte et plus diffuse que la conditionnalité, et que, malgré le principe de responsabilité mutuelle, le régime de l'aide demeure contrôlé par les bailleurs. D'ailleurs, le principe de responsabilité mutuelle, au cœur de la DP, est non seulement le principe dont l'indicateur de suivi est le plus sommaire (probablement en raison du biais institutionnel du CAD où ne sont pas représentés les pays partenaires), mais en plus, il n'implique que des obligations pour les pays partenaires ce qui constitue une violation manifeste du dit principe et appui l'analyse développée ici selon laquelle, bien que les manifestations de l'ascendant des bailleurs sur le régime de l'aide et sur les pays receveurs passent par de nouveaux canaux, les rapports de forces traditionnels et leurs impacts sur le régime de l'aide et sur le modèle de développement mis en œuvre demeurent.

3.2.4 Les règles et procédures dans le cadre du CW

Les modalités de mise en œuvre du modèle de développement et les procédures par lesquelles sont décaissés les fonds d'APD représentent les règles et procédures du régime de l'aide. Plus particulièrement, nous développerons sur les outils de mise en œuvre de l'APD, le niveau d'analyse waltzien par lequel est mis en œuvre le modèle de développement, les vecteurs employés, les documents par lesquels s'opérationnalisent le modèle de développement et sur la question du contrôle des opérations faites au nom du développement. Cependant, il est important de noter que les catégories, acteurs et outils discutés ici sont employés dans les deux périodes étudiées, mais dans des proportions et avec une centralité différentes. Ce sont ces transformations quantitatives, dans le cas des sommes décaissées, et qualitatives, dans le sens de la primauté d'un acteur ou du recours à un instrument en particulier, qui nous apparaissent significatifs.

D'abord, en ce qui a trait aux outils de mise en œuvre du modèle de développement dit du CW, il s'agit majoritairement du mode « projet » pour ce qui est de l'opérationnalisation des modèles de développement visant comme bénéficiaires les populations des pays recevant de l'APD. Malgré les séries statistiques limitées disponibles sur cet enjeu pour la période, l'analyse des données fournies par le CAD démontrent qu'en 1995, les sommes décaissées sous forme de projets représentaient près du double de celles décaissées sous forme de programme¹⁹⁹. De même, au-delà des considérations quantitatives, les programmes visaient généralement les pays recevant de l'aide à l'ajustement structurel dans le cadre des programmes multilatéraux (programmes d'ajustement structurel et programmes d'ajustement structurel renforcés) plutôt que des programmations développementales ayant pour bénéficiaires les sujets du développement.

Ensuite, pour ce qui est du niveau par lequel sont contrôlées les sommes d'APD décaissées dans le cadre du CW, la période se caractérise par l'importance du niveau bilatéral, bien qu'en fin de période, le niveau multilatéral ait pris de l'ampleur dans plusieurs pays membres du CAD comme par exemple au Canada. En effet, la période du CW est caractérisée par la présence de stratégies nationales de développement largement autonome chez les pays bailleurs de fonds dont les objectifs et les priorités sont distinctes d'un pays à l'autre. En effet, bien qu'elles reposent sur une même vision du développement et des conditions pour l'atteindre, les priorités des bailleurs leurs étaient propres et reposaient le plus souvent sur des considérations de politiques internes et/ou de politique étrangère, y compris commerciale. C'est justement ces caractéristiques qui viendront être critiquées par les bailleurs dans leur réflexion qui mènent à l'introduction des principes d'alignement et d'harmonisation dans la DP.

¹⁹⁹ Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 2009. *International Development Statistics 2009*. [Base de données en ligne]. Adresse URL : < http://www.oecd.org/document/33/0,2340,en_2649_34447_36661793_1_1_1_1,00.html > (page consultée le 10 janvier 2010). Les traductions et calculs sont de l'auteur.

À l'époque du CW, les bailleurs supportaient de nombreuses organisations de la société civile avec des projets sur le terrain, ce qui représentait une part importante de leur APD en aide directe aux populations. L'aide fournie à l'État visait directement l'application et la réalisation des programmes d'ajustement structurel et le respect des engagements financiers de ces derniers auprès de leurs créanciers privés et publics, plutôt que l'atteinte directe des objectifs du développement. D'ailleurs, cette situation a engendré beaucoup de craintes d'être marginalisé dans le milieu des OSC comme le décrit Odile Castel :

Les OCI²⁰⁰ et les OSC sont considérées comme de « simples exécutants » qui n'ont pas leur mot à dire dans les politiques de développement élaborées par les États donateurs et bénéficiaires. Dans cette évolution, les OSC du Sud craignent d'être marginalisées et les OCI risquent de voir leur rôle réduit à celui de fournisseur de service.²⁰¹

Les programmations de développement qui visaient à appliquer le modèle de développement aux conditions spécifiques des différents États appuyés par l'APD passaient par des programmes d'ajustement structurel et plus tard, par les programmes d'ajustement structurel renforcés. Ces documents de stratégie opérationnelle reposaient sur les dix principes évoqués et analysés au chapitre I et développaient la manière dont ces principes devaient s'appliquer dans le cadre national spécifique. Il est important de noter que l'une des principales critiques de ces documents est qu'ils étaient très standardisés et ne prenaient pas en compte les spécificités locales, mais appliquaient les mêmes « recettes » à tous les pays. D'ailleurs, parlant de ces PAS, I. Sachs écrivait :

Une autre caractéristique de la pensée économique dominante est qu'elle se considère comme universellement valide, ce qui lui confère en réalité un caractère ahistorique et atopique. Dans la pratique, cela revient à nier un champ propre aux théories du développement et à maintenir, contre vents et marées, que la transposition mimétique des expériences des pays industriels au reste du monde constitue la bonne voie vers le développement. Les coûts sociaux prohibitifs de l'ajustement structurel appliqué d'une façon uniforme à travers la planète viennent d'infliger un démenti de plus à cette prétention sans que l'on voie un changement

²⁰⁰ Organisation de coopération internationale

²⁰¹ Odile Castel. 2008. *Anciennes et nouvelles coopérations internationales à l'heure de la Déclaration de Paris; y-a-t-il encore un espace pour les organisations de coopération internationales?*. Texte de la conférence prononcée dans le cadre du colloque « Initiatives des communautés, politiques et publiques et refondation de l'État social au Sud et au Nord : les défis de la prochaine décennie », Gatineau 24-25 septembre 2008, p. 9.

*dans les pratiques des organisations internationales fondées sur le « consensus de Washington ».*²⁰²

Enfin, en ce qui a trait au contrôle de la mise en œuvre des activités de développement opérationnalisant le modèle de développement. Il n'est pas question d'interroger qui définit les modèles de développement, mais bien qui contrôle l'opérationnalisation des modèles de développement. Dans le contexte du CW, le contrôle de l'opérationnalisation du modèle de développement dans les projets de développement, et non des programmes liés à l'ajustement structurel, relève des pays donateurs et leurs propres stratégies de développement international. Les OSC ont également un certain rôle en raison de l'autonomie programationnelle dont elles disposent dans quelques uns des pays donateurs et de leur position sur le terrain, mais ce rôle autonome reste en marge du régime de l'aide et n'est pas de nature à modifier significativement ou durablement ce dernier.

3.2.5 Les règles et procédures dans le cadre de la DP

Dans le cadre de la Déclaration de Paris, on assiste à la consolidation des approches programmes comme principal vecteur de l'APD. Cette tendance débute légèrement avant l'adoption de la DP, cependant, comme nous l'avons démontré au chapitre II, les principaux piliers de la DP étaient en émergence avant leur adoption formelle dans la cadre structuré de la DP. En fait, les sommes décaissées sous forme de programme ont connu une croissance de 651% depuis l'adoption de la DP par opposition à une croissance de 145,2% pour ce qui est des approches projets²⁰³. De plus, la DP marque l'émergence de l'utilisation du support budgétaire comme outils de mise en œuvre important comme le démontre la figure 3.1. La

²⁰² Ignacio Sachs. 1995. *Searching for New Development Strategies - The Challenges of the Social Summit*. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Policy Paper Serie no. 1. [En ligne]. Adresse URL : < <http://www.unesco.org/most/isachsfr.htm#note16> > (page consultée le 12 février 2010).

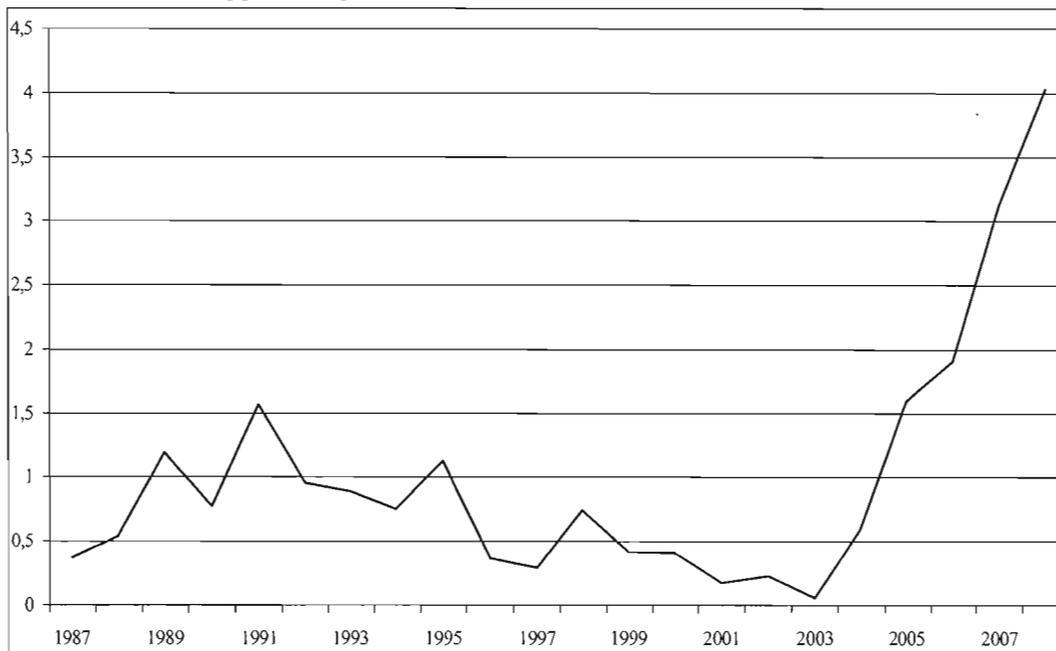
²⁰³ Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 2009. *International Development Statistics 2009*. [Base de données en ligne]. Adresse URL : < http://www.oecd.org/document/33/0,2340,en_2649_34447_36661793_1_1_1_1.00.html > (page consultée le 10 janvier 2010). Les traductions et calculs sont de l'auteur.

croissance importante qu'on enregistre dans le recours à ce type d'outil de mise en œuvre de l'aide s'explique tant par la volonté de respecter le principe d'appropriation²⁰⁴ que par la volonté d'accroître l'efficacité de l'aide. En effet, en faisant transiter les sommes d'APD via les budgets nationaux on élimine la nécessité d'une présence terrain pour le pays donateur, présence par ailleurs nécessaire pour gérer la mise en œuvre des projets ou des programmes. De même, on renforce les capacités de l'État partenaire et l'impression²⁰⁵ chez les populations des pays dits en développement que leurs États sont effectivement pourvoyeurs de biens et de services publics renforçant d'autant leur légitimité.

²⁰⁴ On peut en effet soutenir que le support budgétaire est la forme la plus poussée d'appropriation puisque le pays récipiendaire de l'aide décide des priorités, gère et dépense les sommes impliquées et assure l'évaluation de l'efficacité de ces dépenses lui-même. Le rôle des bailleurs est alors limité à sa plus simple expression à savoir le décaissement initial vers le pays partenaire.

²⁰⁵ Ce renforcement de la confiance des populations envers leurs États est une condition nécessaire à la formalisation de l'économie (i.e. le passage d'une économie informelle vers une économie formelle dans laquelle sont notamment exigés le paiement des taxes et impôts) et donc, le renforcement des capacités de financement autonome des États partenaires (dans un contexte où les différents cycles de négociations commerciales ont fait baisser les revenus que tiraient traditionnellement les États des droits de douanes et où les vagues de libéralisation des conditions d'exercices des entreprises étrangères ont réduit les revenus tirés des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles de manière relative).

Figure 3.1 : Évolution de l'APD fournie par les membres du CAD sous forme de support budgétaire en milliards de dollars américains courants



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. *International Development Statistics 2009. Op. Cit.*

Ensuite, en ce qui a trait au niveau d'analyse par lequel passent les sommes d'APD, on constate un passage vers le multilatéral (qu'il s'agisse des organisations liées à l'Organisation des Nations unies et de ses institutions spécialisées, aux IFI ou encore aux banques régionales de développement). De même, on assiste également à l'accroissement de l'emploi des financements conjoints (*pool funding*) dans le cadre desquels plusieurs bailleurs harmonisent leurs objectifs et exigences et mutualisent la gestion pour réduire les frais inhérents à l'administration du projet ou du programme, notamment la présence sur le terrain d'employés des agences nationales d'aide telles l'ACDI.

Ces transformations dans les outils de mise en œuvre ont inévitablement des conséquences sur les vecteurs cette aide. Ainsi, on assiste à une marginalisation des OSC comme agent de développement, tant au niveau programmationnel²⁰⁶ qu'au niveau des opérations sur le terrain. Cette marginalisation est également la conséquence de la multilatéralisation croissante de l'APD puisque dans ces cas, l'APD passe par les agences multilatérales qui opèrent le plus souvent soit directement sur le terrain, soit en partenariat avec les États dits en développement plutôt que via des OSC. D'ailleurs, l'analyse des processus liés au Forum de haut-niveau d'Accra en 2008 démontre, et tente de trouver une solution, à la marginalisation des OSC dans le régime de Paris.

Un autre élément pour lequel la DP induit des changements est le type de document ou d'accord par lequel s'opérationnalise le modèle de développement dans les pays partenaires. Ainsi, si pendant longtemps les PAS étaient au cœur de l'intervention des bailleurs dans les pays dits en développement, ce sont aujourd'hui les stratégies de lutte à la pauvreté (SLP), le plus souvent des DSRP, qui jouent ce rôle.

Les piliers de la DP, de même que les mécanismes de fourniture de l'aide qu'induit son adoption et son application transforment les rôles de certains des acteurs du régime international de l'aide. Ainsi, on assiste à une transformation dans le contrôle des opérations au service du développement. En conformité avec le principe d'appropriation, la maîtrise des projets et leur évaluation relèvent d'abord des pays partenaires. Cette responsabilité est partagée avec les bailleurs en vertu du principe de responsabilité mutuelle, lui aussi un pilier de la DP. Cependant, il est important de rappeler, comme nous l'avons démontré plus tôt, que ce contrôle sur la mise en œuvre des opérations au service du développement demeure un contrôle partiel qui doit être analysé en gardant à l'esprit le contrôle des bailleurs et leurs institutions sur le modèle de développement lui-même et les rapports de forces inhérents à la relation d'aide au niveau international comme le rappelle G. Hyden dont les travaux sont cités plus tôt dans ce chapitre.

²⁰⁶ Puisque la DP met l'accent sur l'appropriation et l'alignement, les États dits en développement sont, en principe, davantage aux commandes des processus liés à la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies de développement et/ou de lutte à la pauvreté.

3.2.6 Comparaison et analyse

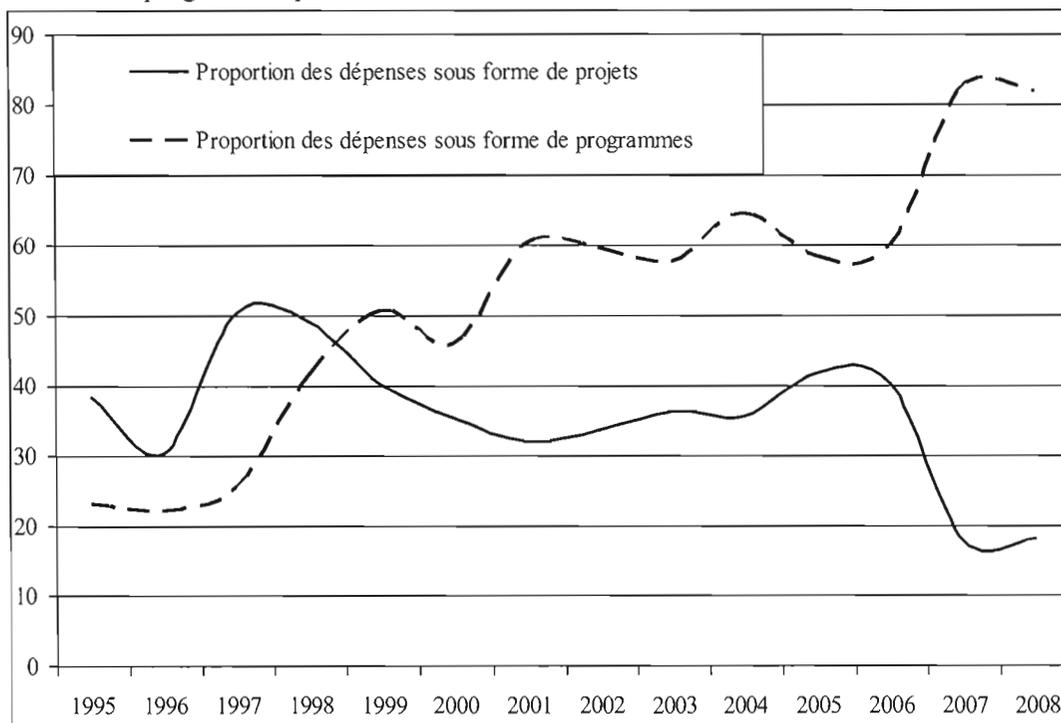
On le constate à la lecture des descriptions des règles et procédures dans le cadre du CW et de la DP, les pratiques ont été modifiées de façon importante avec l'adoption de la DP. Le tableau 3.2 résume lesdites modifications et compare les principaux types de règles et procédures dans les deux régimes développés dans les sections précédentes.

Tableau 3.2 : Comparaison des principales règles et procédures du consensus de Washington et de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*

	Consensus de Washington	Déclaration de Paris
Outils de mise en œuvre	Projet	Programme
Niveau d'analyse waltzien via lequel passe l'APD	Bilatéral	Multilatéral et consortium de bailleurs (<i>pool funding</i>)
Vecteur de l'aide	OSC	Support budgétaire et OSC (plus marginales empiriquement)
Document opérationnalisant le modèle de développement pour le pays recevant l'APD	Programme d'ajustement structurel	Stratégie de lutte à la pauvreté (SLP) et document stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP)
Maître d'œuvre des interventions	Bailleurs (notamment via OSC)	États partenaires

Le passage des approches projets vers les approches programmes comme outils de mise en œuvre de l'APD dans le cadre de la DP est un processus qui se concrétise en marge de la finalisation de la DP dans le cadre du processus décrit dans le chapitre précédent, mais qui ne se consolide qu'après l'adoption de la DP. L'évolution de ces tendances quantitatives est illustrée dans la figure 3.2 ci-après.

Figure 3.2 : Évolution des proportions de l'APD décaissées sous forme de projets et de programmes pour l'ensemble des membres du CAD de 1995 à 2008.



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. *International Development Statistics 2009. Op. Cit.* Les traductions et calculs sont de l'auteur²⁰⁷.

Ce transfert des approches projets vers les programmes vise principalement la réalisation de deux piliers de la DP. D'abord, ce type de vecteur est plus favorable à la réalisation des objectifs d'harmonisation, car il se prête davantage aux financements multi-donneurs notamment en raison de l'ampleur desdits programmes et parce qu'ils sont davantage mis en œuvre en fonction des programmations des pays partenaires que celles des OSC des pays donateurs. Ensuite, les programmes sont présentés comme plus cohérents avec la GAR puisqu'ils réduisent les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre par unité d'extrant. Se faisant, ils permettent d'accroître l'efficacité de l'aide comprise comme un rapport entre les ressources investies et la quantité d'extrants produits. Il est important de noter ici qu'il est question d'efficacité de l'aide et non d'efficacité du développement, puisque la GAR est

²⁰⁷ Notez que les données disponibles auprès de l'OCDE ne permettent pas d'illustrer les tendances pour la période antérieure à 1995.

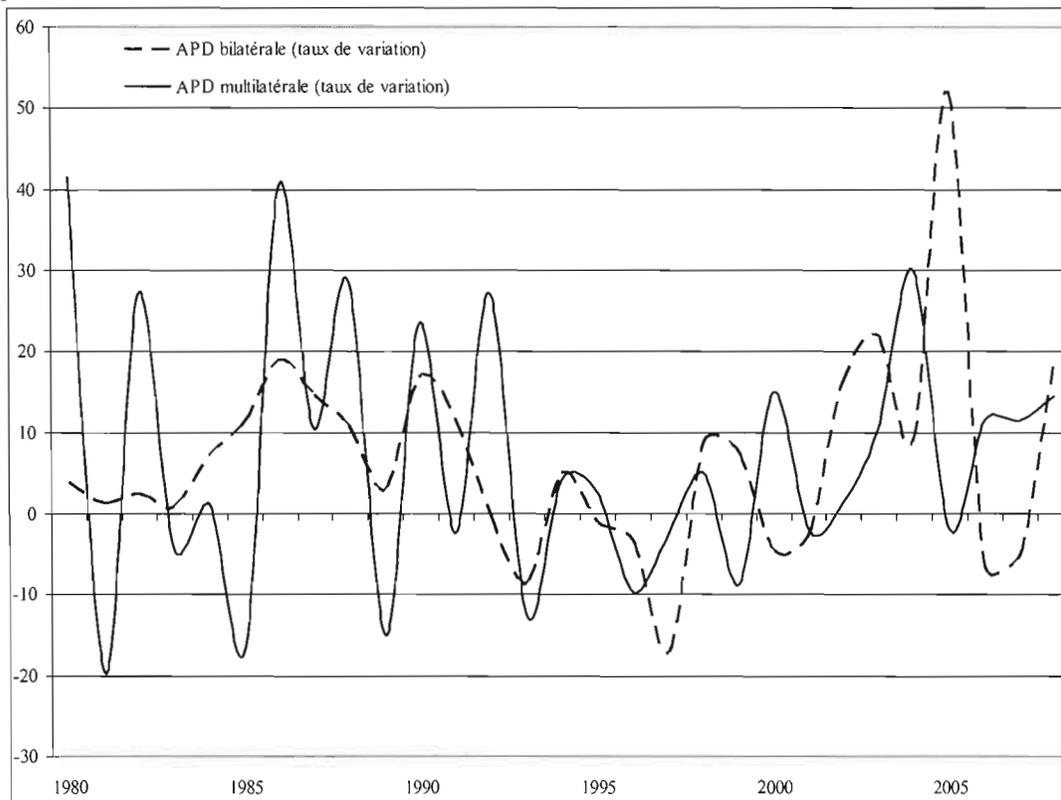
davantage une analyse quantitative (des coûts de gestion et de mise en œuvre) qui cantonne l'analyse qualitative au niveau de la conformité des processus, et non une analyse des impacts développementaux²⁰⁸.

Ensuite, en ce qui a trait au niveau d'analyse par lequel passe l'aide, il est important de noter la grande volatilité de ces variables telles qu'illustrées par la figure 3.3. Cependant, on constate également que dans la période du CW, il n'était pas rare de voir un taux de variation de l'APD multilatérale négatif, ce qui correspond à une baisse dans les sommes absolues décaissées via ce niveau. Inversement, dans la période de la DP, les années de décroissance sont non seulement plus rares, mais se font également à des taux beaucoup moins élevés (près de 0 dans la majorité des cas). Notons également que la très importante hausse de 2004 dans le taux de croissance de l'APD bilatéral est résolument conjoncturelle et s'explique par l'annulation de la dette extérieure irakienne ce qui représentait, dans le cas de la dette extérieure due aux États-Unis d'Amérique uniquement, 4,1 milliards de dollars américains courants²⁰⁹. Cependant, d'une manière générale on constate, malgré que l'aide bilatérale demeure importante, une croissance significative dans le recours au niveau multilatéral, un niveau plus compatible avec les mécanismes de livraison et la philosophie derrière la DP. Cette tendance à la croissance de l'APD multilatérale répond en effet aux préoccupations d'efficacité de l'aide, telles que décrites dans la discussion sur les approches programme, de même qu'aux engagements souscrits dans la DP en matière d'harmonisation de l'aide entre les bailleurs. Toutefois, certains questionnent l'érosion de la responsabilité des bailleurs induite par le recours au niveau multilatéral en passant d'une responsabilité directe à une responsabilité diffuse. Une telle érosion serait évidemment contraire à l'esprit du principe de responsabilité mutuelle quoiqu'elle puisse demeurer conforme aux obligations limitées induite par ce principe dans la DP.

²⁰⁸ Ainsi, dans le cadre de cette logique, il est préférable d'avoir un programme dont la gestion est conforme aux attendus dudit programme et dont les frais de gestion représentent une proportion faible du coût total mais ayant peu d'impact de développement qu'un projet dont la gestion serait coûteuse mais produisant effectivement du développement.

²⁰⁹ Pour le détail des annulations des dettes bilatérales irakiennes, voir John Kirton et al. 2005. « Debt Relief : Iraq » in *2005 Gleneagles Final Compliance Report*, p. 5. [Pdf]. Adresse URL: < http://www.g7.utoronto.ca/evaluations/2005compliance_final/2005-14-g8-f-comp_iraq.pdf > (page consultée le 01 mars 2010)

Figure 3.3 : Évolution des taux de variation de l'APD bilatérale et multilatérale décaissées par les membres du CAD de 1980 à 2008



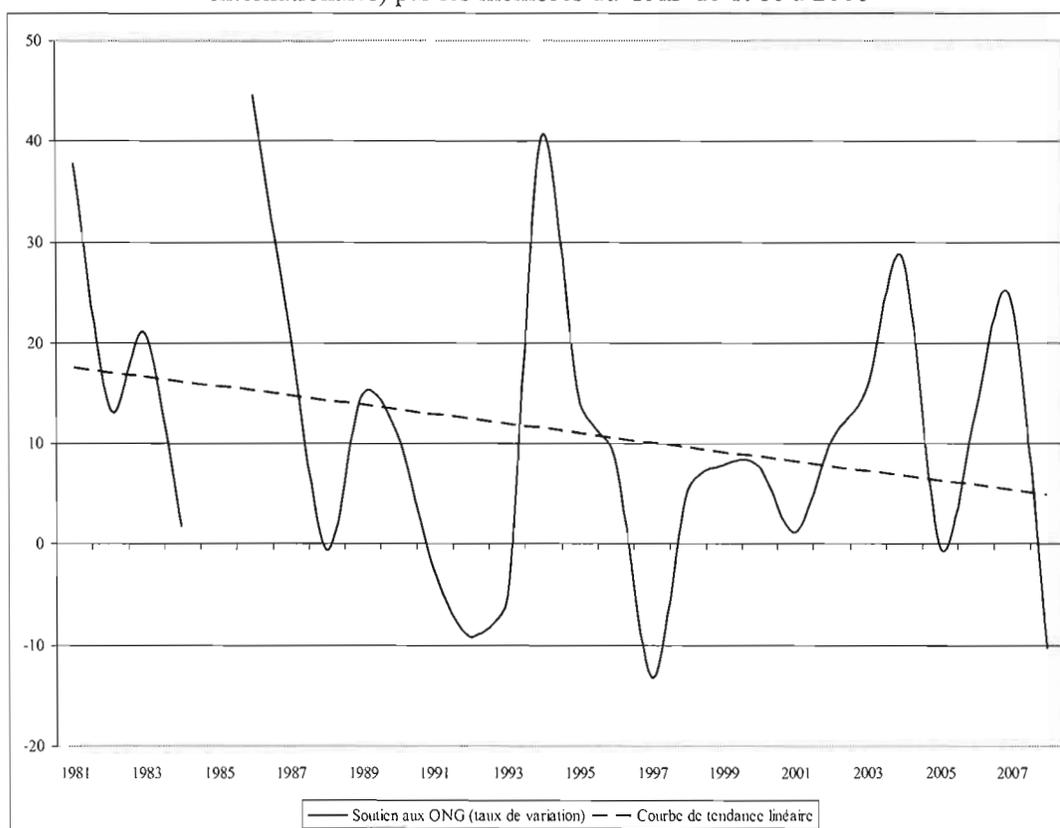
Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. *International Development Statistics 2009. Op. Cit.* Les traductions et calculs sont de l'auteur.

Puis, concernant les vecteurs de l'APD on assiste à une marginalisation croissante de la place des OSC comme vecteur d'APD tel qu'illustré par la figure 3.4. Cette marginalisation se fait notamment à cause de l'émergence du support budgétaire comme un vecteur privilégié par les bailleurs, notamment en raison des faibles coûts de gestion qui y sont associés (ce qui en fait un vecteur très efficace selon les critères de la GAR) et parce que ce vecteur apparaît comme plus compatible avec les engagements dans le cadre de la DP. D'ailleurs, l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) décrivait ainsi le support budgétaire :

The Paris Declaration on Aid Effectiveness that was agreed at the High-level Meeting in Paris in March 2005 is particularly important for all development cooperation. The key principles of the Paris Declaration are (1) Ownership; (11)

*Alignment with Partner country policies and priorities; (III) Harmonisation and coordination of donor procedures and practices; (IV) Managing for results; and (V) Mutual Accountability. **Budget support is the instrument which to the highest degree promotes these principles.** Compared to other forms of aid support, budget support is better aligned with the recipient countries and their poverty reduction strategy. General budget support has shown to have an empowering effect on governments by working with government-owned policies and strategies rather than seeking to impose donor agendas.*²¹⁰

Figure 3.4 : Évolution du taux de variation du soutien aux ONG (nationales et internationales) par les membres du CAD de 1980 à 2008



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. *International Development Statistics 2009. Op. Cit.* Les traductions et calculs sont de l'auteur²¹¹.

²¹⁰ Agence norvégienne de coopération pour le développement. 2010. *Budget Support*. [En ligne]. Adresse URL : < <http://www.norad.no/en/Thematic+areas/Macroeconomics+and+public+administration/Budget+support/124431.cms> > (page consultée le 9 mars 2010) L'emphase est ajoutée par l'auteur.

²¹¹ Notez que pour 1985, le taux de croissance était de 359,4757%. Cependant, cette donnée n'apparaît pas au graphique pour éviter que les changements induits à l'échelle ne nuisent à la compréhension du

Cependant, la marginalisation des OSC va plus loin que la seule érosion quantitative de la proportion de l'APD totale qu'elles gèrent. En effet, cette réduction quantitative du support aux OSC s'accompagne d'une transformation qualitative de leur rôle comme acteur de développement et de leurs rapports aux agences d'aide. La réduction quantitative évoquée plus tôt a eu pour effet de précariser la situation financières des OSC et d'accroître la compétition entre celles-ci, d'ailleurs de plus en plus nombreuses au niveau international. Cette situation réduit leur capacité à gérer des projets et programmes autonomes et à jouer pleinement leurs rôles en tant qu'agent de développement, particulièrement au niveau du plaidoyer politique, en les cantonnant dans un statut d'exécutants. L'Agenda d'Accra pour l'action avait d'ailleurs comme objectif de favoriser une meilleure prise en compte des OSC comme agents légitimes de développement. Enfin, notons que malgré les nombreuses critiques contre cette marginalisation des OSC, on peut également soutenir que cette marginalisation est un pas de plus vers l'appropriation des stratégies de développement²¹² par les pays partenaires et que le déplacement des sommes des OSC vers le États locaux, via le support budgétaire par exemple, a pour conséquence de remettre les États dits en développement aux commandes de ce dernier et éviter que ce soit des OSC, souvent étrangères, qui assument les fonctions de l'État. On peut d'ailleurs légitimement soutenir que cette situation, particulièrement dans le cas des fonctions régaliennes, avait pour effet d'affaiblir la légitimité des États et de nuire au processus de formalisation de l'économie si essentiel au développement durable et au renforcement de l'État.

graphique, de même que pour éviter de biaiser le calcul de la courbe de tendance (nous considérons cette donnée comme une aberration statistique aux fins de calcul). D'ailleurs, un tel taux de croissance était envisageable à cette époque en raison des montants relativement peu élevés qui étaient décaisés de même qu'en raison de la décroissance de l'année précédente (qui accroît donc le taux de croissance que représente un même décaissement nominal).

²¹² C'est particulièrement le cas des OSC thématiques dont les interventions sont motivées par des objectifs propres et non les priorités et les demandes des pays dits en développement qui, bien que les domaines de concentration des OSC thématiques n'étaient pas nécessairement une priorité pour eux, étaient dans une position de dénuement telle, particulièrement pour les pays dits "dépendants de l'aide" (*aid dependent country*), qu'ils acceptaient la réalisation de ces projets et programmations thématiques non seulement non-prioritaires, mais en plus exogènes.

Avec le passage des PAS vers les SLP, on assiste à l'adoption d'un processus dont l'esprit et les modalités théoriques d'opérationnalisation sont significativement plus inclusifs et pluralistes. Alors que les PAS étaient des documents préparés par les exécutifs, et largement par les chefs d'État et leurs ministres des finances, les SLP doivent être des processus ouverts et inclusifs qui sortent non seulement du cadre de l'exécutif, mais aussi des autorités politiques pour y inclure tous les intervenants de la société civile intéressés à en être partie prenante. Nous avons évoqués les problèmes que soulevaient les SLP en termes de participation du public et de légitimité à l'heure actuelle, n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une évolution appelée de leurs vœux par plusieurs et qui ouvre des possibilités intéressantes de participation et ont le potentiel de devenir des modalités d'appropriation des stratégies et modèles de développement par les sujets du dit développement eux-mêmes. Toutefois, entre temps, ces SLP demeurent des documents faisant la promotion des mêmes politiques, opérationnalisant le même modèle de développement que les PAS et dont le processus d'élaboration est largement sous le contrôle des autorités. De même, ils demeurent des documents largement exogènes et sous contrôle par les IFI et/ou les bailleurs desquels M. Raffinot écrit : « Mais plus profondément, cela reflète probablement une conception suivant laquelle un DSRP est un document à usage externe, rédigé de manière à obtenir l'aide souhaitée et pour cela rédigé en fonction des préférences de partenaires. »²¹³ Cette situation est un reflet d'un effet pervers du système mis en place par la DP pour remplacer la conditionnalité tout en garantissant l'application de politiques publiques nécessaires à la réussite du développement, la sélectivité. Or, cette sélectivité, décrite et analysée dans la figure 3.5, repose sur les mêmes politiques macroéconomiques que le CW. Bref, via la sélectivité, on assiste à la mise en place d'une nouvelle forme de conditionnalité permettant l'imposition d'un modèle de développement conforme aux attentes des IFI et des bailleurs (desquels viennent cette approche).

Même si l'« alignement » des bailleurs sur les DSRP et la coordination au sein de la communauté internationale sont en principe acquis, beaucoup d'efforts restent à faire de la part, en particulier, des IFI elles-mêmes. Deux domaines sont particulièrement soulignés : les bailleurs continuent de vouloir disposer d'un contrôle de bonne utilisation de leurs financements (cela ne se marie pas facilement avec les déclarations d'intention sur la nécessaire appropriation par les pays des

²¹³ Marc Raffinot. 2009. « Ownership : l'appropriation des politiques de développement de la théorie à la mise en œuvre ». *Op. Cit.*, p. 13.

*processus enclenchés) ; un ensemble de conditionnalités continue d'être imposé aux pays à l'occasion des financements du Fonds et de la Banque pour l'accompagnement des DSRP.*²¹⁴

Figure 3.5 : La sélectivité²¹⁵

La sélectivité est un principe adopté par les IFI et les bailleurs pour remplacer la conditionnalité tout en garantissant la réussite des interventions de développement en s'assurant que les pays recevant de l'aide adoptent les « bonnes politiques de gouvernances et macroéconomiques ».

Cette approche repose sur les travaux économétriques de C. Burnside, anciennement de la BIRD, et D. Dollar, un analyste de la BIRD. Dans leurs écrits, les auteurs ont comparé la croissance dans les pays dits en développement ayant un « bon environnement institutionnel » et les autres par unité d'aide et en tenant compte de la taille et du niveau de développement antérieur. Leurs études démontrent que la croissance est plus robuste, et donc l'aide plus efficace, dans les pays qui adoptent les « bonnes politiques ». Ils concluent d'ailleurs que :

The evidence supports the view that the impact of aid depends on the quality of state institutions and policies [...]. The interaction of aid and institutional quality has a robust positive relationship with growth that is strongest in instrumental variable regressions. There is no support for the competing hypothesis that aid has the same positive effect everywhere.

Par « bonnes politiques » les auteurs font référence (i) au contrôle de l'inflation (comme indicateur de la bonne gestion des taux d'intérêts et de la masse monétaire. Or, il ne prend pas en compte l'impact des variations exogènes sur l'inflation comme la variation des prix internationaux des importations clefs; pensons à l'énergie par exemple), (ii) au contrôle des dépenses publiques évaluées par le solde financier des administrations publiques et au poids des dépenses publiques sur le PIB et enfin, (iii) à l'ouverture de l'économie, qui est une variable binaire dans leur formule (i.e. que le pays est considéré ouvert ou fermé), déterminée via le niveau moyen des tarifs industriels imposés (la limite étant de 40%) et/ou la différence de prix entre les marchés formels et informels (la limite étant de 20%) et/ou l'existence de « pervasive government control of key tradables » un concept jamais défini par les auteurs mais qui trahit trois des aprioris de l'étude.

²¹⁴ Philippe Coquart. 2002. *Le point sur les DSRP*. [pdf]. Adresse URL : http://www.esf.asso.fr/portail/IMG/Art_Coquart_du_16_12_02.pdf > (page consultée le 15 septembre 2009)

²¹⁵ Cet encadré est une synthèse des travaux de Burnside et Dollar dans lesquels ils revisitent leurs conclusions via de nouvelles séries de données et/ou répondent aux critiques. Craig Burnside et David Dollar. 2004. « Aid, Policies, and Growth ». Washington: Banque mondiale, *World Bank Policy Research Working Paper*, no. 569252, 52 p; Craig Burnside et David Dollar. 2000. « Aid, Growth, the Incentive Regime, and Poverty Reduction » in Christopher L. Gilbert et al. *The World Bank: Structure and Policies*. Cambridge: Cambridge University Press. pp. 2 à 16; Craig Burnside et David Dollar. 2000. « Aid, Policies, and Growth. » *American Economic Review*. vol. 90, no. 4, pp. 847 à 868; Craig Burnside et David Dollar. 2004. « Aid, Policies, and Growth: Revisiting the Evidence ». Washington: Banque mondiale, *World Bank Policy Research Working Paper*, no. 3251, 36 p. Note: Toutes les citations de l'encadré proviennent de l'article original de 1997.

Ces derniers sont que (i) le marché est la modalité optimale d'allocation des ressources productives alors que l'État est un élément perturbateur dont l'intervention est essentiellement négative, (ii) que ledit caractère perturbateur est renforcé dans le cas des PVD par la corruption et le clientélisme inhérents à ces derniers (vision s'appuyant sur la théorie de la société des rentes de A. Krueger évoqué au chapitre I) et (iii) une économie ouverte est nécessairement supérieure en termes économiques à une économie fermée.

En dernière analyse, la sélectivité est une forme de conditionnalité respectant les principes de la DP, particulièrement ceux d'appropriation, de responsabilité mutuelle et de gestion axée sur les résultats tout en continuant à exiger l'application des mêmes politiques qu'au temps du CW. En effet, pour garantir l'efficacité de l'aide, certaines politiques doivent être adoptées. Hors, la notion même de conditionnalité est contraire au principe d'appropriation. Pour que l'aide demeure efficace, seuls les pays adoptant les bonnes politiques sont donc aidés, mais les autres sont libres de refuser lesdites politiques et l'APD associée.

Ainsi, même si avec la sélectivité on quitte le terrain des micro-conditionnalités²¹⁶ qui caractérisaient les PAS pour se concentrer sur une forme plus générale, souple et politique de conditionnalité, cette dernière a la même fonction dans le régime de l'aide. Il apparaît pertinent de rappeler ici l'analyse à ce sujet de Mosley, Hudsons et Verschoor présentée plus tôt.

*Reflecting this Collier and Dollar derive a poverty-efficient allocation of aid that assumes that donors have no influence whatsoever over recipients' policies. This has always seemed unlikely as to an extent selectivity is no more than ex-post conditionality. That is selectivity provides an incentive to follow good policies prior to receiving aid.*²¹⁷

Enfin, en ce qui a trait aux maîtres d'œuvre des interventions, et non des stratégies et/ou modèles de développement, on passe des OSC vers les États partenaires de plus en plus. La DP met l'accent sur l'appropriation des stratégies de développement et de lutte à la pauvreté, mais aussi sur l'importance de s'appuyer sur les systèmes nationaux le plus souvent possible sans pour autant marquer la fin des OSC, comme le démontre clairement l'Agenda d'Accra pour l'action et les données quantitatives présentées et discutées plus tôt dans cette

²¹⁶ À l'époque du CW, les conditionnalités étaient nombreuses, précises et très contraignantes. Elles engendraient des coûts de transaction et d'opportunité importants. De plus, elles faisaient peser des contraintes programmationnelles importantes et restreignaient la capacité des États à faire face aux situations économiques conjoncturelles.

²¹⁷ Paul Mosley et al. 2004. « Aid, Poverty Reduction and the 'New Conditionality' ». *Op. Cit.*, p. 259.

section, simplement une transition vers l'État partenaire à chaque fois que cela est possible de le faire. Force est de constater que cette transition marque un renforcement du rôle des États partenaires, renforcement appelé de leurs vœux par plus d'un dans le régime de l'aide. Force est également de constater que cette transformation crée toutefois une situation paradoxale dans laquelle, les États donateurs perpétuent un contrôle effectif important sur le modèle de développement et les stratégies pour le mettre en œuvre et que l'appropriation se fait plutôt au détriment de la place des OSC, pas des États du Nord.

Ainsi donc, l'analyse nous permet de constater que le passage du CW à la DP implique un nombre important de transformations dans les règles et procédures afin de se conformer aux piliers de la DP. Pourtant, ces changements dans les règles et procédures ne s'accompagnent pas de transformations significatives des normes et principes sur lesquels repose le régime de l'aide. De même, compte tenu de la distinction théorique entre changement de régime et changement dans un régime effectuée par S. Kasner, et développée dans le cadre théorique, que nous nous permettons de rappeler ici :

[...] change within a regime involves alterations of rules and decision making procedures, but not of norms or principles; change of a regime involves alteration of norms and principles; and weakening of a regime involves incoherence among the component of the regime or inconsistency between the regime and related behaviour.²¹⁸

Il nous apparaît clair que notre hypothèse principale selon laquelle la DP n'induit pas véritablement un nouveau régime de l'aide au sens où l'entend la théorie des Régimes en Relations internationales, car la DP introduit des changements qui, selon nous, transforment les règles et procédures et non les principes et les normes et se situe donc en continuité avec le régime de développement antérieur est vérifiée par l'analyse.

²¹⁸ Stephen D. Krasner. 1982. « Structural causes and regime consequences: regimes as intervening variables » *Op. Cit.*, p. 189.

CONCLUSION

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons cherché à savoir si le passage de ce qu'il est convenu d'appeler le consensus de Washington vers la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide constituait un changement de régime au sens où l'entend la théorie des Régimes internationaux en Relations internationales comme le laissaient entendre de très nombreux acteurs impliqués dans l'APD. Tout en suggérant que le passage du CW à la DP instituait un « nouveau régime de l'aide », ces acteurs représentaient tous les niveaux d'analyse waltziens (international, national et infranational) en plus d'être représentants d'institutions tant publiques et privées. Bref, il y avait une véritable convergence dans la perception des acteurs impliqués dans l'APD que ce passage représentait effectivement un changement de régime.

Pour vérifier que ce passage du CW vers la DP constituait un changement de régime, nous sommes basés sur la théorie des Régimes internationaux telle qu'acceptée et définie en Relations Internationales tant par les travaux de S. Krasner, que ceux de J. Ruggie et de G. Keabadjan. De même, nous avons intégré les critiques principales, notamment celles de S. Strange, et les réponses de S. Krasner sur les dynamiques de changement de régime. Ces critiques soulevaient justement la question des changements de régime, notamment via la distinction établie entre d'une part règles et procédures, et de l'autres normes et principes.

De manière à pouvoir évaluer s'il y avait effectivement changement de régime, nous avons développé deux hypothèses. L'hypothèse principale était qu'il ne s'agit pas véritablement d'un nouveau régime de l'aide au sens où l'entend la théorie des régimes en Relations internationales, car la DP introduit des changements qui, selon nous, transforment les règles et procédures et non les principes et les normes et se situe donc en continuité avec le régime de développement antérieur. Cette hypothèse faisait un lien direct entre la théorie et l'objet d'étude.

De manière à valider cette hypothèse hors de tout doute raisonnable, nous avons développés une seconde hypothèse, secondaire celle-là, qui jouait le rôle de variable de contrôle. En effet, s'il y avait changement de régime, il devait nécessairement y avoir changement dans le modèle de développement mis en œuvre par les deux prétendus régimes, le modèle de développement constituant le cœur du régime de l'aide. Ainsi, notre hypothèse secondaire, prenant le même parti que notre hypothèse principale, énonçait que le modèle de développement sous-jacent à la DP se situait dans la continuité du modèle antérieur, généralement connu sous l'appellation consensus de Washington (CW).

Avec comme objectif de pouvoir se prononcer définitivement sur ces hypothèses, nous avons d'abord développé sur les deux régimes en question de manière théorique. Une telle approche, largement conceptuelle, était nécessaire pour traiter équitablement les deux régimes puisque la mise en œuvre de la DP est, encore aujourd'hui, incomplète alors que le CW a largement été mis en œuvre, étudié et analysé empiriquement, voire même dépassé selon les perceptions des acteurs de l'aide dont ceux présentés dans ce mémoire. La description du consensus de Washington a donc fait l'objet du Chapitre I de ce mémoire. Quant à la *déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, elle a fait l'objet d'une description détaillée dans le Chapitre II du présent mémoire.

Par la suite, dans le Chapitre III, nous avons procédé à l'opérationnalisation des concepts et à leur liaison à la théorie des Régimes internationaux. Nous avons d'abord défini ce que représentaient, de manière abstraite, les normes, principes, règles et les procédures dans le cadre de l'APD. Puis, dans un deuxième temps, nous appuyant sur les descriptions fournies dans les chapitres I et II, nous avons identifié, analysé et comparé ces éléments pour les deux prétendus régimes. Puisque les règles et procédures se prêtaient à une analyse empirique et statistique, nous avons également intégrés ces éléments de manière à enrichir l'analyse et à appuyer notre propos sur des éléments les plus tangibles possibles, en plus de mobiliser les travaux de plusieurs experts de la discipline de l'économie politique du développement, des études de développement, de l'économie et de la science politique. Cette approche

multidisciplinaire a été possible grâce à la cohérence offerte et la solidité théorique de la théorie des Régimes internationaux, de même qu'aux outils méthodologiques qu'elle offre.

La description des deux prétendus régimes, leur analyse et leur comparaison nous a permis de valider l'hypothèse principale à savoir que le passage du CW à la DP ne constituait pas la mise en place d'un nouveau régime de l'aide, car elle introduisait des changements qui, selon nous, transformaient les règles et procédures et non les principes et les normes et se situait donc en continuité avec le régime de développement antérieur.

De même, la description, l'analyse et la comparaison des normes et principes sur lesquels s'appuyaient les deux prétendus régimes, de même qu'une analyse historique des processus d'élaboration, d'adoption et de bonification de la DP nous a permis de conclure à la validité de l'hypothèse secondaire selon laquelle le modèle de développement promu et mis en œuvre par la DP se situe en continuité avec le modèle promu et mis en œuvre par le CW. Se faisant, elle confirme la validité de l'hypothèse principale dont elle découle.

Bien que la problématique concernant les raisons pour lesquelles les changements récents aient induit des changements *dans* le régime et non un changement *de* régime avec le passage du CW vers la DP se situe clairement hors du champ de ce mémoire, ce dernier offre tout de même des pistes de réflexions sur les raisons potentielles pour cette situation que nous nous proposons d'élaborer dans les prochaines pages. Il s'agit de la convergence épistémique parmi les agents disposant d'un pouvoir structurel fort dans le régime, de la composition homogène de ces agents, du rôle du régime de l'aide internationale dans le cadre du système international contemporain et des intérêts des acteurs qui constituent les agents ci-haut mentionnés, de même que l'impact de ces éléments sur le processus d'élaboration de la DP. Nous proposerons également une explication structuraliste inspirée de Haggard.

D'abord, l'appartenance à un régime implique une convergence dans les perceptions des attentes et les perceptions des acteurs du dit régime. Dans le cadre du régime de l'aide, il y a parmi les acteurs ayant un pouvoir structurel fort une convergence importante concernant la

conception du développement, qui est assimilée à la croissance, et sur les modalités pour l'atteindre, modalités largement analysées dans ce mémoire. Or, cette convergence teinte les perceptions des acteurs et favorise la perpétuation du modèle de développement privilégié par ceux-ci. D'autant plus que cette perception repose sur une lecture commune du développement en Occident comme étant le fait de la « libération » de l'initiative privée des contraintes exogènes de l'État dans les sociétés précapitalistes, processus développé dans le Chapitre I²¹⁹. Or, cette lecture du développement occidental est une vision largement idéalisée qui omet certains éléments significatifs ayant favorisés la croissance et le développement en Occident à savoir l'exploitation coloniale²²⁰, la mise en place de politiques publiques, dont en matière d'éducation, pour favoriser la valorisation de la main d'œuvre, le rôle important des marchés publics et des projets d'infrastructures publiques dans le développement de la demande agrégée et la croissance de la productivité privée²²¹, le rôle stabilisateur des États qui interviennent pour stabiliser les marchés en cas de crises conjoncturelles par la socialisation des externalités économiques, à la mise en place de politiques industrielles et de politiques commerciales fréquemment protectionnistes pour permettre le développement des industries nationales bien avant les phases de libéralisation sous l'égide de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (GATT) puis de l'OMC, le contrôle des taux d'intérêt²²² et des taux de change²²³, et finalement, le rôle des États comme agent économiques²²⁴ eux-mêmes pour ne nommer que ces quelques éléments.

²¹⁹ La description des conditions d'émergence du CW et de la doctrine libérale sur laquelle il repose permet justement de comprendre cette perception développée en opposition avec le modèle d'organisation de l'activité économique avant l'émergence et l'adoption des principes libéraux, notamment le mercantilisme.

²²⁰ Une source importante de main d'œuvre et de matières premières à très bon marché pour les entrepreneurs (dont les coûts, liés à la domination militaire d'autres États sont en fait assumés par l'État métropolitain), de débouchés importants, de même que source d'accumulation importante de capitaux privés et publics.

²²¹ Pensons dans l'exemple canadien à la construction du chemin de fer Est-Ouest fait principalement pour des raisons géopolitiques et d'identité nationale, mais dont l'impact économique fut structurant.

²²² Pendant longtemps, en s'inspirant des préceptes keynésiens, les États occidentaux ont fait varier les taux d'intérêts en fonction de la courbe d'efficacité marginale du capital pour ainsi minimiser le chômage, assurant ainsi la demande agrégée la plus élevée possible sur les marchés.

²²³ Les taux de change furent longtemps des outils de promotion des exportations, avec les dévaluations compétitives. Par la suite, les États occidentaux mirent en place un système de taux de change fixe pour favoriser la stabilité des marchés jusqu'à ce que les marchés financiers et des capitaux eurent atteint maturité.

²²⁴ Pour les cinq dernières années, la moyenne de la proportion des États dans l'économie totale pour l'ensemble des pays de l'OCDE est de 41,293%. Si on ne prend que la dernière année, 2009, la

Dans un deuxième temps, il est significatif que les nouvelles pratiques et les changements dans le régime tirent leurs origines au CAD et non dans une autre enceinte intéressée au développement international comme la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) par exemple. En effet, au CAD seuls sont représentés les pays bailleurs d'APD et non les pays dits en développement ou les OSC ce qui induit inévitablement un biais ontologique, mais facilite aussi les négociations en réduisant le nombre de positions et d'intérêts représentés. Les PED et les OSC furent évidemment intégrés aux discussions sur la Déclaration de Paris, mais comme nous l'avons démontré, les principes et la logique interne à cette déclaration avaient été développés dans une série de conférences et sommets préalables, auxquels n'étaient pas toujours conviés les pays dits en développement et encore moins les OSC. Une telle composition influence inévitablement les questionnements, débats, travaux et extraits d'une organisation comme le démontre le débat lancé avec la DP qui tourne autour de la question de l'efficacité de l'aide et non de l'efficacité du développement.

Ensuite, quand on s'arrête à analyser le rôle de l'aide dans une perspective fonctionnaliste, et du régime qui le sous-tend, on constate que ce rôle n'a pas significativement changé depuis la fin de la Guerre froide. En effet, si à cette époque l'APD visait largement à fidéliser les pays dits en développement dans l'un des deux camps antagonistes, depuis cette date, le rôle de l'aide est moins clair ce qui explique probablement la baisse de l'APD à avoir suivi la chute du mur de Berlin. Les bailleurs donnent notamment pour rencontrer leurs engagements internationaux, pour faire avancer leur intérêt national et pour des raisons relevant de la diplomatie publique. Cependant, l'absence de transformation majeure dans les raisons motivant la fourniture d'APD contribue également à expliquer que le passage du CW vers la DP introduise des changements dans le régime, plutôt qu'un changement de régime malgré les échecs de ce dernier.

proportion est de 44,823% en raison des plans de relance économiques. Organisation de coopération et de développement économiques. *Source OCDE Statistiques des Perspectives économiques de l'OCDE. Op. Cit.* Le calcul de la moyenne sur cinq ans est de l'auteur et vise à limiter l'impact des mesures conjoncturelles récentes pour ne pas biaiser l'argument.

Enfin, la théorie des Régime explicite clairement qu'un régime n'est pas désincarné du contexte international qui l'a vu émerger. D'ailleurs, l'école structuraliste²²⁵ explique que les changements de régime s'expliquent par la transformation des rapports de puissance au niveau international. Ainsi, la décroissance de l'hégémonie américaine et la diffusion de la puissance, dans un contexte où il n'y a pas eut émergence d'un nouvel hégémon, pourrait expliquer pourquoi il y a eut changement dans le régime et non changement de régime. Si cette explication structuraliste s'avère fondée, il faudrait attendre l'émergence d'un nouvel hégémon ou une reconfiguration majeure des rapports de puissance, notamment économiques, pour assister à un changement de régime régissant la fourniture de l'APD.

D'autre part, malgré que le passage du CW à la DP ne constitue pas un changement de régime au sens où l'entendent la théorie en science politique, n'en demeure pas moins que ce changement dans le régime constitue une évolution importante des pratiques, notamment en raison de l'abandon des micro-conditionnalités, et n'implique pas qu'un changement de régime soit impossible dans le cas de l'aide.

De même, les dernières années ont été le théâtre de transformations significatives dont les conséquences ne sont pas encore pleinement évaluables. Qu'on pense à l'émergence de nouveaux acteurs dans le régime de l'aide se situant hors du cadre du CAD, mais aussi hors du groupe des pays occidentaux comme la République Populaire de Chine ou le Brésil. De surcroît, on assiste également à la montée en puissance des fondations privées, telle la Bill and Melinda Gates Foundation, qui gèrent désormais des sommes colossales et ne sont pas liées par les engagements des États desquels ces fondations sont issues. Toutes ces entités contribuent à briser le monopole du CAD en matière d'énonciation de normes relatives à la fourniture de l'APD et, alors que leur puissance systémique croîtra dans le régime de l'aide, elles souhaiteront accroître et formaliser leur place dans le développement des modèles de développement et des politiques pour les réaliser afin de refléter leurs intérêts.

²²⁵ Voir notamment à ce sujet Stephan Haggard et Beth Simmons. 1987. « Theories of International Regimes » *International Organization*, vol. 41, no. 2, p. 500.

APPENDICE A

LISTE DES PARTIES À LA DÉCLARATION DE PARIS

États

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Hezégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Commission Européenne, Comores, Congo, Congo (République démocratique), Cook (Îles), Corée, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti Égypte Équateur Espagne États-Unis Éthiopie Fédération de Russie Fidji Finlande France Gabon Gambie Ghana Grèce Guatemala Guinée Guyana Haïti Honduras Hongrie Inde Indonésie Irak Irlande Islande Israël Italie Jamaïque Japon Jordanie Kenya Koweït Lesotho Luxembourg Madagascar Malaisie Malawi Mali Maroc Mauritanie Mexique Moldovie Mongolie Mozambique Namibie Népal Nicaragua Niger Nigéria Norvège Nouvelle-Zélande Ouganda Pakistan Palestine Panama Papouasie-Nouvelle-Guinée Paraguay Pays-Bas Pérou Philippines Pologne Portugal République centrafricaine Rép. dém. populaire lao République dominicaine République kirghize République slovaque République tchèque Roumanie Royaume-Uni Rwanda Salomon (Îles) Salvador Samoa Sao Tomé et Príncipe Sénégal Serbie-et-Monténégro Sierra-Leone Slovénie Soudan Sri Lanka Suède Suisse Swaziland Syrie Tadjikistan Tanzanie Thaïlande Tchad Timor-Leste Togo Tonga Tunisie Turquie Ukraine Vanuatu Viet Nam Yémen Zambie

Organisations

Banque africaine de développement, Fonds monétaire international, Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), Fonds nordique de développement, Banque asiatique de développement, Fonds OPEP pour le développement international, Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres, Banque européenne d'investissement, Groupe des Nations Unies pour le développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, G24, Banque interaméricaine de développement, Initiative accélérée d'éducation pour tous, Banque islamique de développement, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Campagne du Millénaire, Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Organisation internationale de la francophonie, Fonds international de développement agricole (FIDA), Secrétariat du Commonwealth, Fonds mondial pour la lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme et Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

OSC présentes à Paris en 2005

Africa Humanitarian Action, ENDA Tiers Monde, AFRODAD, Fondation Bill & Melinda Gates, Comisión Económica (Nicaragua), Japan NGO Center for International Cooperation (JANIC), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), Reality of Aid Network, Conseil canadien pour la coopération internationale, Tanzania Social and Economic Trust (TASOET), Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité (CIDSE), UK Aid Network, EURODAD et Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

BIBLIOGRAPHIE

_____. 1939. *Compte rendu des séances du Colloque Walter Lippmann*. (26-30 août 1938). Paris : Editions de Médicis, 186 p.

_____. 2007. 7. *La Gestion axée sur les résultats*. Bruxelles : COTA. p.2 [en ligne]. Adresse URL: < http://www.cota.be/SPIP/IMG/pdf/fiche7_GCP_GAR.pdf > (page consultée le 21 décembre 2009).

Abbas, M. 2004. « La CNUCED XI : du Consensus de Washington au Consensus de Sao Paulo ». *Chronique des Amériques*, no. 21, 13 p.

Bairoch, P. 2005[1994]. *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*. Paris : La découverte, 260 p.

Banque mondiale. 1990. *World Development Report 1990: Poverty*. New York: Oxford University Press, 274 p.

Banque mondiale. 1991. *Rapport sur le développement dans le monde 1991*. New York: Oxford University Press, 304 p.

Banque mondiale. 2000. *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001*. Washington : Éditions Eska pour le compte de la Banque mondiale, 352 p.

Bellerive, M. 2008. « Impact de la Déclaration de Paris pour les pays partenaires » in *Efficacité de l'aide internationale : rôle des gouvernements et de la société civile*. Organisé par l'Observatoire des Amériques et l'OCDE : Montréal, Salle des boiseries (UQAM), 11 avril 2008.

Bretton Woods Project. 2007. *Rocking the Fund governance reform boat*. [En ligne]. Adresse URL : < <http://www.brettonwoodsproject.org/art-552127> > (page consultée le 31 juillet 2008).

Bridel, P. et Tatti, E. 1999. « L'équilibre général. Entre économie et sociologie ». Actes du colloque du Centre d'études interdisciplinaires Walras-Pareto de l'Université de Lausanne. (Genève, 1999). *Revue européenne des sciences sociales: Cahiers Vilfredo Pareto*, vol. XXXVII, n. 116, pp. 4-380.

Brunelle, D. 2003. *Dérive Globale*. Montréal: Edition Boréale, 248 p.

Burnside, C. et Dollar, D. 1997. « Aid, Policy and Growth ». Washington: Banque mondiale, *World Bank Policy Research Working Paper*, no. 569252. 54 p.

Burnside, C. et Dollar, D. 2000. « Aid, Growth, the Incentive Regime, and Poverty Reduction » in Christopher L. Gilbert et al. *The World Bank: Structure and Policies*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 2-16

Burnside, C. et Dollar, D. 2000. « Aid, Policies, and Growth ». *American Economic Review*. Vol. 90, no. 4, pp. 847-868.

Burnside, C. et Dollar, D. 2004. « Aid, Policies, and Growth ». Washington: Banque mondiale, *World Bank Policy Research Working Paper*, No. 569252, 52 p.

Burnside, C. et Dollar, D. 2004. « Aid, Policies, and Growth: Revisiting the Evidence ». Washington: Banque mondiale, *World Bank Policy Research Working Paper*, No. 3251, 36 p.

Campbell, B. et Goyette, G. 2006. « Quel développement? Enjeux et défis du développement à l'heure de la multilatéralisation de l'APD ». *Relations*, no. 712, novembre 2006, pp. 12-14.

Campbell, B., Doran, M.-C. et Kazi Aoul, S. 2004. « Bonne gouvernance, réformes institutionnelles et lutte contre la pauvreté en Afrique » in Mappa, S. (dir.). *Les métamorphoses du politique au Nord et au Sud*. Paris: Karthala, pp. 305-340.

Canada, Agence canadienne de développement internationale. 2009. « Chapitre 2 : Le cadre stratégique » in *Carte routière des processus opérationnels à l'ACDI*. [En ligne]. Adresse URL : < <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/NIC-39153217-S48> > (page consultée le 20 août 2009)

Castel, O. 2008. « Anciennes et nouvelles coopérations internationales à l'heure de la déclaration de Paris; y-a-t-il encore un espace pour les organisations de coopération internationales? ». Texte de la conférence prononcée dans le cadre du colloque *Initiatives des communautés, politiques et publiques et refondation de l'État social au Sud et au Nord : les défis de la prochaine décennie*, Gatineau 24-25 septembre, 21 p.

Chossudovsky, M. 1998. *La mondialisation de la pauvreté*. Montréal : Éditions Écosociété, 248 p.

Conseil canadien pour la coopération internationale. 2009. *Ensemble pour éliminer la pauvreté ; Rapport annuel 2007-2008*. Ottawa. [pdf]. Adresse URL : < http://www.ccic.ca/f/docs/001_2008_annual_report.pdf > (page consultée le 16 juillet 2008)

Coquart, P. 2002. *Le point sur les DSRP*. [pdf]. Adresse URL : < http://www.esf.asso.fr/portail/IMG/Art_Coquart_du_16_12_02.pdf > (page consultée le 15 septembre 2009)

Corden, M. et Neary, P. 1982. « Booming Sector and De-Industrialisation in Small Open Economy » *The Economic Journal*, vol. 92, no. 368, pp. 825-848.

Deblock, C. 2009. *Le déclin irréversible de la réciprocité et du multilatéralisme*. Montréal : Centre études internationales et mondialisation. 18 p.

Deblock, C. et Hamel, B. 1994. « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre » *Interventions économiques*, n° 26, pp. 9 à 42.

Deblock, C. et Kazi Aoul, S. 2001. « Le Fonds monétaire international » in *La dette extérieure des pays en développement : La renégociation sans fin*. Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 13 à 33.

Denord, F. 2001. « Aux origines du néo-libéralisme en France Louis Rougier et le Colloque Walter Lippmann de 1938 » *Le Mouvement social*, no. 195, pp. 9-34. Adresse URL : < <http://www.jstor.org/stable/3780000> > (page consultée le 2 juillet 2009).

Dreher, A. 2002. « The Development and Implementation of IMF and World Bank Conditionality » Hamburg Institute of International Economics, *Discussion Paper Series*, no. 165, 66 p.

Dufour, FG. « Ontologie » in Macleod, A. et al. 2002. *Relations Internationales ; Théories et concepts*. Outremont : Athéna éditions, 239 p.

Dunning, J. 2001. « The Eclectic (OLI) Paradigm of International Production : Past, Present and Future » *International Journal of the Economics of Business*, vol. 8, no. 2, pp. 173 à 190.

Ferro, M. 1976. « La naissance du système bureaucratique en U.R.S.S. » *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 31, no. 2, pp. 24 à 267.

Fonds monétaire international. 2000. *Rapport annuel 2000; l'économie mondiale au service de tous*. Washington, 247 p. [pdf]. Adresse URL : < http://books.google.ca/books?id=LJNaovbPC8AC&pg=PA62&lpg=PA62&dq=dsrp+conditionnalit%C3%A9&source=bl&ots=UiYQnmkyTX&sig=siWFnwZf00oqJF3k8_dZ69_eJho&hl=fr&ei=59lVS6ftD9De8AbJ0r2kBA&sa=X&oi=bookresult&ct=result&resnum=1&ved=0CAcQ6AEwAA#v=onepage&q=dsrp%20conditionnalit%C3%A9&f=false > (page consultée le 2 janvier 2010).

Fonds monétaire international. 2010. *IMF Members' Quotas and Voting Power, and IMF Board of Governors*. Mis à jours le 26 janvier 2010. [En ligne]. Adresse URL: < <http://www.imf.org/external/np/sec/memdir/members.htm> > (page consultée le 27 janvier 2010)

Fonds monétaire international. 2005. *Document stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP)*. Fiche technique – septembre 2005. [En ligne]. Adresse URL : < <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm> > (page consultée le 21 octobre 2009)

- Fortin, P. « Chocs pétroliers et stagflation dans les pays industriels : une synthèse de la décennie » in Ayoub, A. 1984. *Le marché pétrolier international dix ans après la crise de 1973 : bilan et perspectives*. Ste-Foy : Presses de l'Université Laval, pp. 33 à 56.
- Gilpin, R. 2001. *Global Political Economy*. Princeton: Princeton University Press, 416 p.
- Goyette, Gabriel C. 2008. « Le déliement de l'APD canadienne ». Montréal : *Les cahiers de la Chaire C.-A. Poissant*, collection recherche, mai 2008, 21 p.
- Haggard, S. et Simmons, B. 1987. « Theories of International Regimes » *International Organization*, vol. 41, no. 2, p. 491-517.
- Hasenclever, A., Mayer, P. et Rittberger, V. 1997. « Chapter 2: Conceptual issues: defining international regimes » in *Theories of international regimes*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 8-22.
- Hayek, F. 2002[1944]. *La route de la servitude*. Paris : Presses Universitaires de France, 176 p.
- Hugon, P. 1999. « Le «consensus de Washington» en question ». *Tiers Monde*, vol. 40, no. 157, pp. 11-36.
- Hyden, G. 2008. « After the Paris Declaration: Taking on the Issue of Power » *Development Policy Review*, vol. 3, no. 26, p. 259 à 274.
- Kebabdjian, G. 1999. *Les théories de l'économie politique internationale*. Paris : Le Seuil, 308 p.
- Keynes, JM. 1990[1935]. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Paris : Payot, 388 p.
- Keynes, JM. 1971[1919]. *Economic Consequences of Peace*. Cambridge: The Royal Economic Society, 189 p.
- Khan, J. 2008. « Échec de l'aide étrangère contre la pauvreté » *La Presse* (Montréal), 15 septembre 2008, p. A 22.
- Kirton, J. et al. 2005. « Debt Relief : Iraq » in *2005 Gleneagles Final Compliance Report*, 6 p. [Pdf]. Adresse URL : < http://www.g7.utoronto.ca/evaluations/2005compliance_final/2005-14-g8-f-comp_iraq.pdf > (page consultée le 01 mars 2010)
- Knight, F. 1921. « Part II : Perfect Competition » in *Risk, Uncertainty and Profit*. Boston : Houghton Mifflin, pp. 32-48.

- Krasner, S. 1982. « Structural causes and regime consequences: regimes as intervening variables » *International Organization*, vol. 36, no. 2, pp. 185 à 205.
- Krueger, A. 1974. « The Political Economy of the Rent-Seeking Society » *American Economic Review*, vol. 64, no. 3, pp. 291-303.
- List, F. 1998[1841]. *Système national d'économie politique*. Paris: Gallimard, 588 p.
- Madani, D. 1999. « A Review of the Role and Impact of Export Processing Zones » *World Bank Policy Research Working Paper*, no. 2238, 108 p.
- Mosley, P. et al. 2004. « Aid, Poverty reduction and the 'New Conditionality' » *The Economic Journal*, vol. 114, no. juin 2004, pp. 217 à 243.
- Mosley, P. et al. 2003. « Compliance with World Bank Conditionality: Implications for the Selectivity Approach to Policy-Based Lending and the Design of Conditionality » *Credit Working Papers*, no. 03-02, 64 p.
- Agence norvégienne de coopération pour le développement. 2010. *Budget Support*. [En ligne]. Adresse URL :
< <http://www.norad.no/en/Thematic+areas/Macroeconomics+and+public+administration/Budget+support/124431.cms> > (page consultée le 9 mars 2010).
- Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle*. Paris : OCDE, mai 1996, 27 p.
- Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 2003. *Déclaration de Rome sur l'harmonisation*. DCD/DAC/TFDP(2003)1, 8 p. [PDF] Adresse URL:
< http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/decla_rome.pdf > (page consultée le 11 septembre 2001).
- Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 2004. *Memorandum conjoint de Marrakech*. DCD/DIR(2004)4, 13 p.
- Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*. [Pdf]. Adresse URL :
< <http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf> > (page consultée le 16 juillet 2008).
- Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 2008. *Net ODA from DAC countries from 1950-2007 (as of April 2008)*. [Excell] Adresse URL:
<http://www.oecd.org/dataoecd/43/24/1894385.xls> (page consultée le 25 novembre 2008).

Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 2008. *International Development Statistics 2008*. Avril 2008. [Base de données en ligne]. Adresse URL :
< http://www.oecd.org/document/33/0,2340,en_2649_34447_36661793_1_1_1_1,00.html > (page consultée le 29 juillet 2008).

Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 2008. *Programme d'action d'Accra*. 7 p. [pdf]. Adresse URL :
< <http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1217425866038/FINAL-AAA-in-French.pdf> > (page consultée le 26 janvier 2010).

Organisation de coopération et de développement économiques, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement. 2009. *International Development Statistics 2009*. Février 2009. [Base de données en ligne]. Adresse URL :
< http://www.oecd.org/document/33/0,2340,en_2649_34447_36661793_1_1_1_1,00.html > (page consultée le 10 janvier 2010).

Organisation des Nations unies, Assemblée générale. 2000. *Déclaration du Millénaire*. New York : Secrétariat des Nations unies, A/55/L.2. [PDF]. Adresse URL :
< <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.pdf> > (page consultée le 9 septembre 2009).

Organisation des Nations unies, Assemblée générale. 2002. *Consensus de Monterrey*. New York : Secrétariat des Nations unies, A/CONF.198/2, 109 p.

Organisation des Nations unies, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. 2008. *The Least developed Countries Development Report 2008*. New York : Secrétariat des Nations unies, E.08.II.D.20. ,197 p.

Organisation des Nations unies, Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement. 2008. *Trade and Development Report 2008*. New York : Secrétariat des Nations unies, p. 172.

Organisation des Nations unies, Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement et déposé à l'Assemblée générale des Nations unies. 2007. « Évolution récente de la dette extérieure » in *Rapport sur le commerce et le développement*. New York : Secrétariat des Nations unies, A/65/151, pp. 168 à 175.

Organisation des Nations unies, Division de statistique. 2008. *Objectifs du Millénaire pour le développement Rapport 2008*. [Pdf]. New York, 29 p. Adresse URL :
< http://unstats.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2008/MDG_Report_2008_Fr.pdf > (page consultée le 25 novembre 2008).

Organisation des Nations unies. 2004. *Considérations stratégiques en gestion de la dette publique pour le développement durable*. New York: Secrétariat des Nations unies, 16 p. [Pdf]. Adresse URL : <http://www.un.org/esa/ffd/msc/sovereigndebt/Debt%20Issues%20Paper-final.pdf> > (page consultée le 28 décembre 2009).

Oxfam America. 2002. *Position sur les DSRP*. [pdf]. Adresse URL : http://www.aidtransparency.org/at/images/docs/resarch_results/les_dsrp_et_la_societe_civile_africaine/pauvrete_et_hegemonismes/Booklet_Poverty_fr%28Oxfam%29.pdf > (page consultée le 21 janvier 2010)

Peñafiel, R. 2000. « Analyse du discours de lutte contre la pauvreté émanant de la Banque mondiale » in Bonnie Campbell (éd.). *Gouvernance, reconceptualisation du rôle de l'État et émergence de nouveaux cadres normatifs dans le domaine social, politique et environnemental*. Montréal : Centre d'études sur le droit international et la mondialisation, pp. 97-126.

Porter, M. 1998. *L'avantage concurrentiel des nations*. Paris : Dunod, 883 p.

Programme des Nations unies pour le développement. 2008. *Technical note 1 : Calculating the Human Development Index*. [Pdf]. Adresse URL : http://hdr.undp.org/en/media/HDR_20072008_Tech_Note_1.pdf > (page consultée le 25 novembre 2008).

Raffinot, M. 2009. *Ownership : l'appropriation des politiques de développement, de la théorie à la mise en pratique*. Paris : DIAL, Institut de recherche pour le développement, DT/2009-02, 21 p.

Reality of Aid Network. 2007. *The Paris Declaration on Aid Effectiveness: Donor Commitments and Civil Society Critiques*. Reality check, no. janvier 2007, 8 p.

Reality of Aid Network. 2007. *Key Messages on the Paris Declaration*. Reality check, no. janvier 2007, 5 p.

Rist, G. 2001. *Le développement Histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de Science Po, 2^e édition, 443 p.

Roberts, R. 2009. *Reflections on the Paris Declaration and Aid Effectiveness in Afghanistan*. Afghanistan Research and Evaluation Unit, Research paper, 17 p.

Ruggie, J. G. 1975. « International Responses to Technology: Concepts and Trends » *International Organization*, vol. 39, no. 3, pp. 557 à 584.

Sachs, I. 1995. *Searching for New Development Strategies - The Challenges of the Social Summit*. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Policy

- Paper Serie no. 1. [En ligne]. Adresse URL :
< <http://www.unesco.org/most/isachsfr.htm#note16> > (page consultée le 12 février 2010).
- Say, J.-B. 1999 (1817). *Des principe de l'économie politique et de l'impôt*. Paris : Garnier-Flammarillon, 508 p.
- Schumpeter, J. 1983[1954]. *Histoire de l'analyse économique*. Paris : Gallimard, 530 p.
- Strange, S. 1982. « Cave! Hic Dragones: A Critique of Regime Analysis » *International Organizations*, vol. 36, no. 2, pp. 479 à 496.
- Strange, S. 1996. *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*. Cambridge: Cambridge university press, coll. « Cambridge studies in international relations », 218 p.
- Tomlinson, B. 2008. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : Quelle place pour les organisations de la société civile après Accra?* Conférence prononcée à l'Université du Québec à Montréal, le vendredi 12 septembre 2008.
- Tremblay, S. 1999. *Du concept de développement au concept de l'après-développement : Trajectoire et repères théoriques*. UQAC, Collection Travaux et études en développement régional, 52 p.
- Trotsky, L. 1969. *La révolution trahie*. Paris : Union générale des éditions, 206 p.
- Waltz, K. 1959. *The Man, the State and War*. New York : Colombia University Press, 263 p.
- Williamson, J. 1993. « Democracy and the 'Washington Consensus' » *World Development*, vol. 21, no. 8, pp. 1329 à 1336.